

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:

The Honourable PERCY MOCKLER

Président :

L'honorable PERCY MOCKLER

Tuesday, October 30, 2018
Wednesday, October 31, 2018

Le mardi 30 octobre 2018
Le mercredi 31 octobre 2018

Issue No. 78

Fascicule n° 78

First meeting:

Study on the processes and financial aspects of the
Government of Canada's system of
defence procurement

Première réunion :

Étude sur les processus et les aspects financiers du système
d'approvisionnement en matière de défense du
gouvernement du Canada

and

et

First and second meetings:

Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector
Labour Relations Act and other Acts

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de
travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois

APPEARING:

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the
Treasury Board and Minister of Digital Government

COMPARAÎT :

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du
Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

The Honourable André Pratte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Day	Marshall
* Day	Moncion
(or Mercer)	* Smith
Deacon (<i>Nova Scotia</i>)	(or Martin)
Deacon (<i>Ontario</i>)	Tannas
Eaton	* Woo
Forest	(or Saint-Germain)
Frum	
* Harder, P.C.	
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Poirier (*October 31, 2018*).

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Mégie (*October 31, 2018*).

The Honourable Senator Mégie replaced the Honourable Senator Deacon (*Ontario*) (*October 31, 2018*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Andreychuk (*October 30, 2018*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Oh (*October 30, 2018*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Neufeld (*October 30, 2018*).

The Honourable Senator Moncion replaced the Honourable Senator Dalphond (*October 25, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

Vice-président : L'honorable André Pratte

et

Les honorables sénateurs :

Day	Marshall
* Day	Moncion
(ou Mercer)	* Smith
Deacon (<i>Nouvelle-Écosse</i>)	(ou Martin)
Deacon (<i>Ontario</i>)	Tannas
Eaton	* Woo
Forest	(ou Saint-Germain)
Frum	
* Harder, C.P.	
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 31 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénatrice Mégie (*le 31 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Mégie a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) (*le 31 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 30 octobre 2018*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 30 octobre 2018*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 30 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Moncion a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 25 octobre 2018*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Thursday, October 4, 2018:

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Smith:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the processes and financial aspects of the Government of Canada's system of defence procurement.

That, in conducting such a study, the committee take particular note of the extent to which the defence procurement processes:

- incorporate mechanisms to ensure value-for-money and Canadian economic benefits are achieved;
- utilize cost effective, timely and efficient procedures;
- clearly and transparently report on planned and actual expenditures;
- compare processes and costs from other markets around the world; and
- other related matters.

That the committee submit its final report to the Senate no later than December 31, 2019, and retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, October 16, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bellemare, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., for the second reading of Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 4 octobre 2018 :

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, en vue d'en faire rapport, les processus et les aspects financiers du système d'approvisionnement en matière de défense du gouvernement du Canada.

Que, dans le cadre de cette étude, le comité porte une attention particulière à l'importance accordée aux éléments suivants dans les processus d'approvisionnement en matière de défense :

- l'intégration de mécanismes permettant de garantir l'optimisation des ressources et les retombées économiques pour le Canada;
- le recours à des procédures économiques, rapides et efficaces;
- la présentation de rapports clairs et transparents sur les dépenses prévues et les dépenses réelles;
- la comparaison avec les processus et les coûts ailleurs dans le monde;
- d'autres questions connexes.

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2019, et obtienne tous les pouvoirs nécessaires pour rendre publiques ses constatations pendant 180 jours après le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 16 octobre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bellemare, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Mitchell, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2018
(184)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Deacon (*Nova Scotia*), Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest, Marshall, Mockler, Oh and Pratte (8).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 4, 2018, the committee began its study on the processes and financial aspects of the Government of Canada's system of defence procurement and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on October 25, 2018, the committee held its meeting in camera for the purpose of hearing witnesses and gathering specialized or sensitive information.

WITNESSES:

Department of National Defence and the Canadian Armed Forces:

Patrick Finn, Assistant Deputy Minister (Materiel).

Public Services and Procurement Canada:

André Fillion, Assistant Deputy Minister, Defence and Marine Procurement.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that observers from the Department of National Defence and the Canadian Armed Forces be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portions of today's meeting; that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present or by committee analysts; and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

At 11:02 a.m., the committee suspended.

At 11:04 a.m., the committee resumed in public.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2018
(184)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest, Marshall, Mockler, Oh et Pratte (8).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 octobre 2018, le comité entreprend son étude sur les processus et les aspects financiers du système d'approvisionnement en matière de défense du gouvernement du Canada et, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 25 octobre 2018, le comité tient sa réunion à huis clos pour entendre des témoignages et recueillir des informations particulières ou délicates.

TÉMOINS :

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes :

Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels).

Services publics et Approvisionnement Canada :

André Fillion, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et de défense.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que des observateurs du ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes soient autorisés à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le comité permette la transcription des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres du comité présents ou les analystes du comité; et qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 11 h 2, la séance est suspendue.

À 11 h 4, la séance publique reprend.

Pursuant to the order of reference adopted in the Senate on Thursday, October 4, 2018, the committee continued its study on the processes and financial aspects of the Government of Canada's system of defence procurement.

WITNESSES:

Department of National Defence and the Canadian Armed Forces:

Patrick Finn, Assistant Deputy Minister (Matériel).

Public Services and Procurement Canada:

André Fillion, Assistant Deputy Minister, Defence and Marine Procurement.

Mr. Finn and Mr. Fillion made a statement and answered questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2018
(185)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 12:30 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Day, Deacon (*Nova Scotia*), Eaton, Marshall, Mégie, Mockler, Moncion, Poirier, Pratte and Tannas (11).

In attendance: Alex Smith, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 16, 2018, the committee began its study of Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts.

APPEARING:

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board and Minister of Digital Government.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sandra Hassan, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations;

Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations;

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 octobre 2018, le comité poursuit son étude sur les processus et les aspects financiers du système d'approvisionnement en matière de défense du gouvernement du Canada.

TÉMOINS :

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes :

Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels).

Services publics et Approvisionnement Canada :

André Fillion, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et de défense.

MM. Finn et Fillion font une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 34, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2018
(185)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 12 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Day, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Eaton, Marshall, Mégie, Mockler, Moncion, Poirier, Pratte et Tannas (11).

Également présent : Alex Smith, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 octobre 2018, le comité entreprend son examen du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois.

COMPARAÎT :

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Sandra Hassan, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Jérôme Mercier, Director, Expenditure Analysis and Compensation Planning, Expenditure Management Sector.

The chair made a statement.

The minister made a statement and, together with Ms. Hassan, Mr. Duggan and Mr. Mercier, answered questions.

At 1:36 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2018
(186)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Deacon (*Nova Scotia*), Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest, Frum, Marshall, Mockler, Moncion, Pratte and Tannas (11).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted in the Senate on Tuesday, October 16, 2018, the committee continued its study on Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts.

WITNESSES:

Canada Border Services Agency:

Marc Thibodeau, Director General, Labour Relations and Compensation.

Correctional Service Canada:

Nick Fabiano, Acting Assistant Commissioner, Human Resources Management.

Mr. Thibodeau and Mr. Fabiano each made a statement and answered questions.

At 7:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

Jérôme Mercier, directeur, Analyse des dépenses et planification de rémunération, Secteur de la gestion des dépenses.

Le président fait une déclaration.

Le ministre fait une déclaration et, avec Mme Hassan, M. Duggan et M. Mercier, répond aux questions.

À 13 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2018
(186)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest, Frum, Marshall, Mockler, Moncion, Pratte et Tannas (11).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 octobre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois.

TÉMOINS :

Agence des services frontaliers du Canada :

Marc Thibodeau, directeur général, Relations de travail et rémunération.

Service correctionnel Canada :

Nick Fabiano, commissaire adjoint par intérim, Gestion des ressources humaines.

MM. Thibodeau et Fabiano font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 43, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m., in camera and in public, to study on the processes and financial aspects of the Government of Canada's system of defence procurement; and, in public, to study the processes and financial aspects of the Government of Canada's system of defence procurement.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee. At this time, I ask the senators to introduce themselves, please.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf Region of Quebec.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Today, we begin the committee's special study on the system of defence procurement, authorized by the order of reference adopted by the Senate of Canada on October 4, 2018.

For this first meeting in public on the topic, we welcome two key stakeholders: from the Department of National Defence and the Canadian Armed Forces, Patrick Finn, Assistant Deputy Minister (Materiel), Department of National Defence and the Canadian Armed Forces, and from Public Services and Procurement Canada, André Fillion, Assistant Deputy Minister, Defence and Marine Procurement, Public Services and Procurement Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, à huis clos et en séance publique, pour étudier les processus et les aspects financiers du système d'approvisionnement en matière de défense du gouvernement du Canada.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Je suis le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick, et je préside le comité. Je vais maintenant demander aux sénateurs de bien vouloir se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Aujourd'hui, le comité entreprend son étude spéciale sur le système d'approvisionnement en matière de défense, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat du Canada le 4 octobre 2018.

En cette première séance publique consacrée à ce sujet, nous accueillons deux intervenants clés : Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels), ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, et André Fillion, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et de défense, Services publics et Approvisionnement Canada.

Welcome to the witnesses. Thank you very much for accepting our invitation. There is no doubt that you will be sharing your vision, your professionalism and your experience, of which we are aware.

You are here this morning to open the special study on procurement process, as mandated by the Senate of Canada.

Mr. Finn, the floor is yours.

Patrick Finn, Assistant Deputy Minister (Materiel), Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Thank you for inviting us here today to talk about what is a very key subject.

As Mr. Fillion and I are very interested in your questions, our opening remarks will be very brief. We are also very committed to defence procurement as a key system that provides the equipment our military needs to make sure the Canadian Armed Forces remain operational and effective in everything that they do.

For us, a key enabler in actually achieving what we need to around defence procurement was the Strong, Secure, Engaged defence policy issued last year.

On behalf of my colleague and myself, I can absolutely say that a lot of work is underway in looking at how we are streamlining and better improving defence procurement to make sure that we actually deliver on that requirement.

[Translation]

With that, we would be happy to take your questions.

The Chair: Mr. Fillion, do you have any comments?

[English]

André Fillion, Assistant Deputy Minister, Defence and Marine Procurement, Public Services and Procurement Canada: We are in a fairly interesting period of time with our marching orders in terms of national shipbuilding strategies and the Strong, Secure, Engaged policy that was just discussed.

As we are delivering, we have a duty to continue to improve the processes, to learn from our good procurements and some of our mistakes, and to engage with our allies to continue to improve.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. À n'en point douter, vous mettrez à profit votre vision, votre professionnalisme et votre expérience, dont nous sommes pleinement conscients.

Vous êtes ici ce matin pour donner le coup d'envoi à l'étude spéciale sur le processus d'approvisionnement, selon le mandat que nous a confié le Sénat du Canada.

Monsieur Finn, la parole est à vous.

Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels), ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Merci de nous avoir invités ici aujourd'hui pour vous parler de ce qui constitue un sujet très important.

Comme M. Fillion et moi sommes très désireux de répondre à vos questions, nos observations préliminaires seront très brèves. Nous attachons beaucoup d'importance à l'approvisionnement en matière de défense, un système essentiel qui permet de procurer à nos militaires l'équipement dont ils ont besoin pour nous assurer que les Forces armées canadiennes demeurent opérationnelles et efficaces dans toutes leurs activités.

Pour nous, un élément clé dans l'atteinte de nos objectifs en la matière a été la politique de défense publiée l'année dernière, sous le titre de Protection, Sécurité, Engagement.

Au nom de mon collègue et en mon nom personnel, je peux affirmer sans hésitation que beaucoup de travaux sont en cours pour examiner comment nous pouvons simplifier et améliorer l'approvisionnement en matière de défense afin de nous assurer de remplir cette exigence.

[Français]

Cela dit, nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Fillion, avez-vous des commentaires?

[Traduction]

André Fillion, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et de défense, Services publics et Approvisionnement Canada : Nous nous trouvons dans une période assez intéressante du point de vue des directives reçues, comme en témoignent les stratégies nationales en matière de construction navale et la politique Protection, Sécurité, Engagement, dont on vient de parler.

Dans le cadre de nos fonctions, nous avons le devoir de continuer à améliorer les processus, de tirer des leçons de nos bonnes pratiques d'approvisionnement, de même que de certaines de nos erreurs, et de collaborer avec nos alliés pour nous améliorer constamment.

It's an equal duty in terms of making sure that we don't only deliver the capabilities but that we do so in an improved fashion as we go forward.

I am looking forward to your questions. Thank you very much.

[*Translation*]

The Chair: Thank you.

Senator Pratte: When it comes to the fighter jet issue, how have the initiatives you have taken to improve the procurement process been implemented in practice? You know the subject much better than we do. From the outside, the public looks at the situation and wonders where we have been going for several years. The cost of the F-35s have increased significantly. Then the process was modified. Then, we decided to buy "used" Australian planes. There seems to be a lot of false starts in the process.

Mr. Fillion: Thank you for the question. The distribution of the draft solicitation documents to potential suppliers was announced last week. It was an important step after several months of work. A lot of work has been done in consultation with suppliers, which is very important for an acquisition of this size and cost. At the beginning of the year, on February 22, a list of suppliers was established, which reduced the number of commitments to the five main suppliers, the government-led teams that operate and build these fighter jets.

Since then, several discussions have been held with suppliers to inform them of what was produced and issued last week, to ensure that we fully understand what they can provide us, and also to adapt the method of supply to the fighter jet environment. Buying a fighter plane isn't like buying a compact car, and the role of the governments is very important. We had to adapt our method of supply to the context of fighter jets.

We have recently learned our lessons with surface combatants. Also, a few weeks ago, we took a major step forward in identifying a supplier who is a preferred bidder.

It is by moving forward with fighter jets that we have incorporated some of these lessons learned, which will allow us to use a very flexible approach and to have a dialogue during the bid solicitation process. We have several projects, contracts and acquisitions under way, and we have learned many lessons from our allies.

Nous avons tout autant le devoir de nous assurer que nous visons non seulement à fournir les ressources nécessaires, mais aussi à améliorer nos approches à mesure que nous allons de l'avant.

Sur ce, je serai heureux de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

[*Français*]

Le président : Merci.

Le sénateur Pratte : Quand on parle du dossier des avions de chasse, comment les initiatives que vous avez prises pour améliorer le processus d'approvisionnement se sont-elles appliquées concrètement? Vous connaissez le sujet beaucoup mieux que nous. De l'extérieur, le public regarde la situation et se demande où on s'en va depuis plusieurs années. Les coûts des F-35 ont beaucoup augmenté. Ensuite, on a modifié le processus. Puis, on a décidé d'acheter des avions australiens « usagés ». Il semble y avoir beaucoup de faux départs dans le processus.

M. Fillion : Merci pour la question. On a annoncé la semaine dernière la distribution aux fournisseurs potentiels de l'ébauche des documents de demande de soumissions. Ça a été une étape importante après plusieurs mois de travail. On a travaillé beaucoup en consultation avec les fournisseurs, ce qui est très important pour une acquisition de cette envergure et compte tenu des coûts. Au début de l'année, soit le 22 février, on a dressé une liste de fournisseurs, ce qui a réduit le nombre d'engagements envers les cinq fournisseurs principaux, soit les équipes menées par les gouvernements, qui opèrent et construisent ces avions de chasse.

Depuis ce temps, on a eu plusieurs discussions avec les fournisseurs pour les informer de ce qu'on a produit et émis la semaine dernière, afin de s'assurer de bien comprendre ce qu'ils peuvent nous fournir, et aussi pour adapter la méthode d'approvisionnement à l'environnement des avions de chasse. Acheter un avion de chasse, ce n'est pas comme acheter une voiture compacte, et le rôle des gouvernements est très important. Nous avons dû adapter notre méthode d'approvisionnement au contexte des avions de chasse.

Nous avons appris nos leçons récemment avec les navires de combat. Aussi, nous avons franchi une étape importante, il y a quelques semaines, soit l'identification d'un fournisseur qui est un soumissionnaire privilégié.

C'est en allant de l'avant avec les avions de chasse que nous avons incorporé certaines de ces leçons apprises, ce qui nous permettra d'utiliser une méthode beaucoup flexible et de tenir un dialogue durant le processus de demande de soumissions. Nous avons plusieurs projets, contrats et acquisitions en cours et nous avons appris de nombreuses leçons avec nos alliés.

Mr. Finn: I thank the Senator for his question. On the defence side, we want to make sure we are managing a competition that brings long-term capability to the Royal Canadian Air Force. It is still an aircraft that will be in service for decades. This is why it is necessary to provide the required capacity while respecting the needs of aviation, at a reasonable price and according to established schedules.

The needs contained in the tender we are working on are very much performance-based so that we can, once again, ensure a more strategic approach to needs.

We have engaged all our allies who, in recent years, have made purchases in the same area, in order to benefit from the lessons they have learned and from other acquisitions that have been made here in Canada.

Senator Pratte: With respect to the Australian F-18s, you've probably heard that Canada has been short-changed in the past with submarines and will continue to be short-changed with the Australian F-18s. Actually, what is the difference between the two?

Mr. Finn: I would tell you that there are different aspects. As for submarines, there were only four. In the United Kingdom, some work had been done, but the submarines had not entered service. So the last submarines were never put into operation. They completed what was supposed to be a larger purchase. Also, all this was done with a support service that was very limited.

On the Australian side, there are 18 aircraft, including 16 aircraft that we still have. These are aircraft that we know very well. Over the years, we have worked closely with Australians on the structure and other systems.

In our opinion, Canada has the best expertise related to this type of aircraft. Some companies in Montreal do maintenance for the United States and other countries because they have the necessary knowledge.

This aircraft will really increase our fleet, and it is not the number of aircraft that counts; it is rather the hours of use in the future. We are looking for an aircraft that will remain in service for another 14 years. What is needed is enough hours on the structural side. We will be able to use these aircraft until the entire fleet is no longer in service.

[English]

Senator Eaton: I understand, gentlemen, that the procurement process is not just finding the right equipment for the Armed Forces. It is creating jobs and economic growth in Canada and

M. Finn : Je remercie le sénateur de sa question. Sur le plan de la défense, nous voulons être certains de gérer une compétition qui apporte une capacité à long terme à l'Aviation royale canadienne. C'est tout de même un avion qui sera en service pendant des décennies. C'est pourquoi il faut apporter la capacité requise tout en respectant les besoins de l'aviation, à un prix raisonnable et selon des échéanciers établis.

Les besoins contenus dans l'appel d'offres sur lequel nous travaillons se basent beaucoup sur les performances afin que nous puissions, encore une fois, veiller à avoir une approche plus stratégique sur le plan des besoins.

Nous avons engagé tous nos alliés qui, au cours des dernières années, ont fait des achats dans le même domaine, afin de profiter des leçons qu'ils ont tirées et d'autres acquisitions qui ont été faites ici, au Canada.

Le sénateur Pratte : En ce qui a trait aux F-18 australiens, vous avez sans doute entendu dire que le Canada s'est fait avoir par le passé avec les sous-marins et qu'il se fera encore avoir avec les F-18 australiens. En fait, quelle est la différence entre les deux?

M. Finn : Je vous dirais qu'il y a différents aspects. En ce qui concerne les sous-marins, il n'y en avait que quatre. Au Royaume-Uni, certains travaux avaient été exécutés, mais les sous-marins n'étaient pas entrés en service. Donc, les derniers sous-marins n'ont jamais été mis en opération. Ils ont terminé ce qui devait être un achat de plus grande envergure. Aussi, tout cela s'est fait avec un service de soutien qui était tout de même très limité.

Du côté australien, il s'agit de 18 avions, y compris 16 avions que nous avons encore. Ce sont des avions que nous connaissons très bien. Au fil des ans, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Australiens en ce qui concerne la structure et d'autres systèmes.

À notre avis, c'est le Canada qui possède la meilleure expertise liée à ce type d'avion. À Montréal, certaines compagnies font de l'entretien pour les États-Unis et d'autres pays, parce qu'ils ont les connaissances nécessaires.

Cet appareil va vraiment augmenter notre flotte, et ce n'est pas le nombre d'appareils qui compte; ce sont plutôt les heures d'utilisation à l'avenir. Nous recherchons un avion qui demeurera en service pendant encore 14 ans. Ce qu'il faut, c'est avoir suffisamment d'heures du côté des structures. Nous pourrions nous servir de ces avions jusqu'à ce que la flotte au complet ne soit plus en service.

[Traduction]

La sénatrice Eaton : Je comprends, messieurs, que le processus d'approvisionnement ne consiste pas seulement à trouver le bon équipement pour les Forces armées. Il s'agit de

streamlining. It is also part of something called a value proposition, which measures industrial and technological benefits to Canada of a bid.

Do you ever find yourselves torn between this would be wonderful but it doesn't benefit Canadian jobs or innovation? Is there ever a tug-of-war?

Mr. Fillion: When we develop procurement strategies and evaluations plans, in particular, we obviously develop the specifications and the requirements for the various capabilities we have to acquire.

We take into consideration three things, and Mr. Finn can expand on them. First is the capability that will be acquired. Next is whether or not it meets the non-negotiable requirements of the army, navy and air force. Then it is rated in terms of how good it is, and usually a fairly high score is given to it.

We also look at costs and establishing value for money. We also look at what we call the value proposition and the quality of it economically.

[*Translation*]

Senator Eaton: I understand all this, but what I'm asking you is whether you're being pulled in one direction or the other.

[*English*]

I am asking you which takes precedence. Is it speed, cost and delivery of a first-rated thing that the military needs, or is it, gee whiz, we could create more jobs in southern Ontario, Quebec and out west if we went this route?

Mr. Fillion: We communicate our priorities to the suppliers in terms of what we reward most in a capability, cost and value proposition. Then we let them propose to us.

I would say that for us each procurement is different.

Senator Eaton: How do you prioritize your demands?

Mr. Finn: I think it's important that we not treat these as distinct buckets, as you will hear from us all the time.

Senator Eaton: It is for you to make a decision.

créer des emplois, de stimuler la croissance économique au Canada et de simplifier le tout. L'approvisionnement s'inscrit également dans le cadre de ce qu'on appelle une proposition de valeur, qui sert à mesurer les retombées industrielles et technologiques d'une soumission pour le Canada.

Vous arrive-t-il parfois d'être déchirés entre ces deux points de vue, c'est-à-dire une soumission qui paraît formidable, mais qui ne favorise pas la création d'emplois et l'innovation au Canada? Y a-t-il un tiraillement?

M. Fillion : Lorsque nous élaborons des stratégies d'approvisionnement et des plans d'évaluation, en particulier, nous établissons évidemment les spécifications et les exigences pour les diverses capacités que nous devons acquérir.

Nous tenons compte de trois éléments, et M. Finn pourra en parler davantage. D'abord, il y a la capacité qui sera acquise. Ensuite, il s'agit de déterminer si cela remplit les exigences non négociables de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Enfin, le tout est évalué sur le plan des avantages, auquel cas la soumission reçoit d'habitude une cote assez élevée.

Nous examinons également les coûts et l'optimisation des ressources. Nous tenons compte aussi de ce qu'on appelle la proposition de valeur et le mérite économique.

[*Français*]

La sénatrice Eaton : Je comprends tout cela, mais ce que je vous demande, c'est si vous êtes tiré dans une direction ou l'autre.

[*Traduction*]

Je veux plutôt savoir ce qui prime. Est-ce la rapidité, les coûts, l'acquisition d'un matériel de pointe dont les militaires ont besoin ou plutôt, ma foi, la possibilité de créer plus d'emplois dans le Sud de l'Ontario, au Québec ou dans l'Ouest si nous suivons telle ou telle voie?

M. Fillion : Nous communiquons nos priorités aux fournisseurs pour leur faire savoir ce que nous valorisons le plus en matière de capacité, de coût et de proposition de valeur. Ensuite, libre à eux de nous faire leurs propositions.

Je dirais que, pour nous, chaque approvisionnement est différent.

La sénatrice Eaton : Comment établissez-vous la priorité de vos besoins?

M. Finn : À mon avis, il est important que nous évitions de les traiter séparément, comme vous nous entendrez le dire tout le temps.

La sénatrice Eaton : C'est donc vous qui prenez la décision.

Mr. Finn: For us, the issue is that we have to maintain these things in service. This is the key piece.

A lot of the value propositions and what we get from the offset policy drives not just jobs from an economic perspective in Canada. It is the capability to support our military, which is really critical.

We have vessels and we have aircraft that, by virtue of the technology on board, cannot be exported for maintenance. We would actually have another country determining where we would send equipment for maintenance.

It is not that we don't care about jobs or that somebody else worries about that. We actually worry about having the through-life support. Having industry in Canada that can maintain these highly complex military systems is actually part of the defence of Canada.

It becomes important, so they don't get prioritized in the context of one always takes over from the other. It is, as my colleague was saying, a discussion that we have to say that the level of value proposition will ensure we deliver through-life support for the system in Canada and what we can do.

Senator Eaton: I understand what you are saying about maintenance and ongoing support, but do you feel we are building our own arms industry through these procurement processes? Do we have an arms industry in Canada, so to speak?

Mr. Finn: We certainly have a defence industry. It does a lot of systems. Do we do a lot of weapons systems? Not necessarily, but we have a lot of really first-tier combat systems, integrators, systems providers, software developers, light-armoured vehicle developers, and other things of that nature.

We have, the last time I looked through the associations, about a \$12 billion a year industry. We at Defence spend about \$6 billion a year, so you could imagine it's leveraged about 50/50.

Senator Eaton: That is very interesting. I think you had a budget this year of \$6.3 billion for SSE in 2017-2018. Is that correct?

Mr. Finn: SSE is the broader piece.

M. Finn : Pour nous, l'enjeu, c'est que nous devons maintenir le tout en service. Voilà l'élément essentiel.

Une bonne partie des propositions de valeur et des retombées qui découlent de la politique de compensation ne font pas que stimuler la création d'emplois au Canada, d'un point de vue économique. C'est la capacité d'appuyer nos militaires qui est vraiment cruciale.

Nous avons des navires et des aéronefs qui, en raison des technologies dont ils sont dotés, ne peuvent pas être entretenus à l'étranger. Il nous faudrait alors nous en remettre à un autre pays pour déterminer où envoyer l'équipement en vue de son entretien.

Ce n'est pas que nous ne nous préoccupons pas des emplois ou que nous laissons quelqu'un d'autre s'en occuper. En fait, nous nous soucions d'avoir un service de soutien pendant toute la durée de vie. La présence, au Canada, d'une industrie qui peut entretenir des systèmes militaires très complexes fait, en réalité, partie de la défense nationale.

Il s'agit là d'un aspect important. Par conséquent, les priorités ne sont pas établies en fonction de l'idée que l'une doit toujours primer sur l'autre. Comme mon collègue le disait, c'est une discussion que nous avons, l'objectif étant de veiller à ce que la proposition de valeur assure un service de soutien sur la durée de vie du système au Canada et de déterminer ce que nous pouvons faire.

La sénatrice Eaton : Je comprends ce que vous dites au sujet de l'entretien et du soutien continu, mais croyez-vous que ces processus d'approvisionnement nous permettent de bâtir notre propre industrie de l'armement? Avons-nous, pour ainsi dire, une industrie de l'armement au Canada?

M. Finn : Nous avons certainement une industrie de la défense, qui met au point beaucoup de systèmes. Avons-nous beaucoup de systèmes d'armes? Pas nécessairement, mais nous comptons un grand nombre de systèmes de combat de premier niveau, d'intégrateurs, de fournisseurs de systèmes, de développeurs de logiciels, de concepteurs de véhicules blindés légers, et j'en passe.

La dernière fois que j'ai vérifié les données des associations, l'industrie canadienne de la défense représentait 12 milliards de dollars par année. Sachant que le ministère de la Défense dépense environ 6 milliards de dollars par année, on peut supposer qu'il s'agit plus ou moins d'un financement à parts égales.

La sénatrice Eaton : C'est très intéressant. Je crois que vous aviez, cette année, un budget de 6,3 milliards de dollars dans le cadre de la politique PSE pour 2017-2018. Est-ce exact?

M. Finn : La politique PSE est un volet plus vaste.

Senator Eaton: You had about \$6.3 billion for a budget to spend this year.

Mr. Finn: This would be for our chief financial officer, I apologize. I know the budget that I control.

Senator Eaton: Skip that question.

Mr. Finn: I have about \$6 billion this year, half of which is acquisition and half of which is in-service support. We are on track to spend all of that.

[Translation]

Senator Forest: I have two brief questions. Following the call for tenders that was issued, *The Globe and Mail* is informing us that the contract is estimated at more than \$26 billion, depending on your industrial technological benefits model.

The question I have is that you are putting out a call for tenders while remaining in the consortium responsible for developing an F-35 aircraft. Doesn't staying in this consortium put you in an awkward position? And are there any costs associated with staying in the consortium that has the mandate to design the F-35 aircraft?

Mr. Finn: Thank you for your question. The F-35 is still a model that we have been involved in developing since the beginning of the partnership. Participation provides the option and best price for the aircraft if it wins a competition and, at the same time, allows the Canadian industry to access the various contracts across the fleet.

At National Defence, we have created a completely separate team that participates in F-35 meetings. The team reports to me but works independently of the other teams working on tendering and competitions to try to establish independence. Because of the investments that have been made so far — and you're right, we pay about \$30 million every year, an amount that changes from year to year, depending on the percentage — we have access to this aircraft at the best possible price.

We want to bring the best value to the competition and be sure to have the best possible access if the aircraft wins the competition, while still creating independence within the department so that those working on the aircraft or project in the United States do not communicate with the team preparing the tender.

La sénatrice Eaton : Votre budget des dépenses de cette année s'élevait à environ 6,3 milliards de dollars.

M. Finn : Cette question devrait être adressée à notre dirigeant principal des finances, je suis désolé. Je connais le budget dont je suis chargé.

La sénatrice Eaton : Laissons tomber cette question.

M. Finn : J'ai environ 6 milliards de dollars cette année, dont une moitié pour l'acquisition et l'autre moitié pour le soutien en service. Il y a de fortes chances que nous dépensions le tout.

[Français]

Le sénateur Forest : J'aimerais poser deux brèves questions. À la suite de l'appel d'offres qui a été lancé, le *Globe and Mail* nous informe que le contrat est estimé à plus de 26 milliards de dollars, selon votre modèle de retombées industrielles technologiques.

La question que je me pose, c'est que vous lancez un appel d'offres tout en demeurant dans le consortium chargé de développer un avion de type F-35. Est-ce que le fait de demeurer dans ce consortium ne vous place pas en porte-à-faux? Et est-ce qu'il y a des coûts liés au fait de demeurer dans le consortium qui a le mandat de concevoir l'avion de type F-35?

M. Finn : Merci de votre question. Le F-35 est tout de même un modèle dont nous avons participé au développement depuis le début du partenariat. Le fait de participer apporte l'option et le meilleur prix pour l'avion s'il gagnait une compétition et, en même temps, il permet à l'industrie canadienne d'avoir accès aux différents contrats à travers la flotte.

Au ministère de la Défense, nous avons créé une équipe complètement séparée qui participe aux réunions sur les F-35. Elle se rapporte à moi, mais elle travaille indépendamment des autres équipes qui travaillent sur l'appel d'offres et les compétitions pour essayer d'établir une indépendance. En raison des investissements qui ont été faits jusqu'à présent — et vous avez raison, on paie un prix à chaque année d'environ 30 millions de dollars, qui change d'une année à l'autre, dépendamment du pourcentage —, nous avons accès à cet avion au meilleur prix possible.

On veut apporter la meilleure valeur à la compétition et être sûrs d'avoir le meilleur accès possible si l'avion remporte la compétition, tout en créant tout de même une indépendance au sein du ministère de sorte que ceux qui travaillent sur l'avion ou sur le projet aux États-Unis ne communiquent pas avec l'équipe qui prépare l'appel d'offres.

[English]

Mr. Fillion: The draft request for proposal that was shared with suppliers last week was the result of many months of consultation on all five potential options.

It is based on the requirements of the RCAF specified in those documents. There has been a lot of back and forth over the last several months to make sure that what we are asking meets the requirements of the air force and ensures that we do not inadvertently limit the competition.

I feel very confident that what we've put together is fair, open and transparent to all the potential suppliers.

[Translation]

Senator Forest: On this subject, you will admit that, for the ordinary citizen who does not have your competence and experience, it may seem unusual for you to issue a call for tenders while participating in the creation of one of the products included in the call for tenders. This isn't a common situation.

Mr. Finn: I understand this perception, but the reality is that there are several companies involved. I'm in ongoing bilateral discussions with my French colleagues on fighter projects, among other things. The call for tenders for the projects wasn't issued. Once it is, the communications will stop. In the meantime, we are in dialogue with all suppliers. We do our best to ensure that the dialogues on the F-35, and the knowledge we have of the project and the aircraft are exactly the same as those of other suppliers, meaning the same dialogues, discussions and knowledge of their products.

We have Canadian aviation pilots flying in the United States on aircraft other than the F-35 who also have knowledge in this area. Due to the commitments with the various large companies, there is a dialogue, but we do our best to maintain equity with all our suppliers.

Mr. Fillion: Sharing the draft of our request for proposals as we did last week gives suppliers the opportunity to provide feedback before we release the final version of our calls for tenders next spring. If there are, again, things in these documents that have the effect of excluding certain suppliers for unjustified reasons, either by error or omission, we have the opportunity to be informed.

[Traduction]

M. Fillion : L'ébauche de demande de propositions qui a été communiquée aux fournisseurs la semaine dernière était l'aboutissement de nombreux mois de consultations sur l'ensemble des cinq options.

L'appel d'offres repose sur les exigences de l'Aviation royale du Canada, exigences qui sont précisées dans ces documents. Il y a eu beaucoup d'échanges au cours des derniers mois pour nous assurer que notre demande satisfait aux exigences des forces aériennes et qu'elle ne limite pas la concurrence par inadvertance.

Je suis tout à fait persuadé que nous avons élaboré une demande au moyen d'un processus équitable, ouvert et transparent pour tous les fournisseurs éventuels.

[Français]

Le sénateur Forest : À ce sujet, vous admettez que, pour le citoyen ordinaire qui n'a pas votre compétence et votre expérience, il peut sembler particulier que vous lanciez un appel d'offres tout en participant à la création d'un des produits qui sont inclus dans l'appel d'offres. Ce n'est pas une situation usuelle.

M. Finn : Je comprends cette perception, mais la réalité, c'est qu'il y a plusieurs compagnies qui sont impliquées. Je me retrouve en discussions bilatérales continues avec mes collègues français, entre autres en ce qui concerne les projets de chasseurs. L'appel d'offres pour les projets n'a pas été lancé. Une fois qu'il le sera, les communications arrêteront. Entre temps, nous sommes en dialogue avec tous les fournisseurs. Nous faisons notre possible pour être sûrs que les dialogues sur le F-35 et les connaissances que nous avons du projet et de l'avion soient exactement les mêmes que ceux des autres fournisseurs, soit les mêmes dialogues, les mêmes discussions et les mêmes connaissances de leurs produits.

Nous avons des pilotes de l'aviation canadienne qui volent aux États-Unis sur d'autres appareils que le F-35 qui ont aussi des connaissances dans ce domaine. En raison des engagements avec les différentes grandes entreprises, il y a un dialogue, mais nous faisons notre possible pour conserver l'équité avec tous nos fournisseurs.

M. Fillion : En partageant l'ébauche de nos documents de demande de soumissions comme nous l'avons fait la semaine passée, cela donne la chance aux fournisseurs de faire part de leurs commentaires avant que nous diffusions la version finale de nos appels d'offres le printemps prochain. S'il y a, encore une fois, par erreur ou par omission, des choses dans ces documents qui ont pour effet d'exclure certains fournisseurs pour des raisons non justifiées, nous avons l'occasion d'en être informés.

[English]

Senator Marshall: I want to talk about the committees involved in military procurement. Are they all departmental committees?

Mr. Fillion: A lot of the decision making on defence procurement is happening within the interdepartmental committees formed at various levels to deal with various sizes of procurement. Those have membership from the core departments involved in defence procurement: PSPC, National Defence, and Innovation, Science and Economic Development, with participation from central agencies.

They are truly interdepartmental committees with various levels of representation from director, to director general, to deputy minister and to assistant deputy minister, depending on the size of the decisions involved.

Senator Marshall: I take it from what you are saying that they aren't all of equal status. There must be some committees of equal status. They must report to one committee. Maybe it is a committee of deputy ministers. How is it set up?

Mr. Fillion: Again, it depends on the size of the transaction. For example, the director-level committees have dollar thresholds where they can actually make decisions on procurement strategy, industry engagement plans and the release of solicitation documents.

Above the threshold of \$100 million, director generals get involved and have authority for making decisions. For the very large and complex, we get involved at our level and make decisions. Obviously, the *chapeau* overall is the deputy minister of governance that monitors all of this and is involved in some of the bigger, more strategic-level decisions.

Again, depending on the size and complexity, the decisions on those milestones are made by these committees.

Senator Marshall: Would there be a formal mandate? Would each committee have a formal mandate?

Mr. Fillion: There are terms of reference for each of these committees which boil down to the same kinds of things.

Very early on in the procurement process they have responsibility to gather and make decisions on how industry will be engaged in formulating the procurement strategy, on how they will approve the procurement strategy once the engagement has been done, on the kinds of decisions needed for each, and on the

[Traduction]

La sénatrice Marshall : J'aimerais parler des comités qui s'occupent de l'approvisionnement militaire. Sont-ils tous des comités ministériels?

M. Fillion : Une bonne part des décisions concernant l'approvisionnement en matière de défense sont prises au sein des comités interministériels, établis à différents échelons et chargés de s'occuper de projets de diverses tailles. Les membres de ces comités proviennent des principaux ministères qui interviennent dans le processus d'approvisionnement en matière de défense : SPAC, Défense nationale, et Innovation, Sciences et Développement économique, avec la participation des organismes centraux.

Ce sont bel et bien des comités interministériels, composés de membres qui représentent différents échelons, qu'il s'agisse de directeurs, de directeurs généraux, de sous-ministres ou de sous-ministres adjoints, selon l'ampleur des décisions à prendre.

La sénatrice Marshall : J'en déduis qu'ils sont sur un pied d'égalité. Il y a sûrement certains comités dont le statut est équivalent. Ils doivent faire rapport à un même comité. C'est peut-être un comité de sous-ministres. Comment le tout est-il organisé?

M. Fillion : Là encore, cela dépend de la valeur de la transaction. Par exemple, les comités à l'échelon des directeurs prennent des décisions en fonction de seuils monétaires en ce qui concerne la stratégie d'approvisionnement, les plans de consultation de l'industrie et la publication des documents d'appel d'offres.

Au-delà du seuil de 100 millions de dollars, ce sont les directeurs généraux qui interviennent et qui ont le pouvoir de prendre des décisions. Pour les transactions de très grande envergure et complexité, ce sont nous qui intervenons, à notre échelon, et qui prenons les décisions. Évidemment, c'est le sous-ministre de la gouvernance qui chapeaute et qui surveille le tout, et c'est lui qui intervient dans certaines des décisions plus importantes et plus stratégiques.

Je le répète, selon la taille et la complexité des transactions, les décisions relatives à ces étapes importantes sont prises par les divers comités.

La sénatrice Marshall : Y aurait-il un mandat officiel? Chaque comité remplirait-il un mandat officiel?

M. Fillion : Chacun de ces comités dispose d'un cadre de référence, qui prévoit à peu près les mêmes choses.

Leurs membres doivent, très tôt dans le processus d'approvisionnement, se réunir et prendre des décisions sur la façon dont l'industrie sera consultée pour l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement, la façon dont ils approuveront la stratégie d'approvisionnement à l'issue de la consultation et les

participation of which department, with the chairmanship in PSPC using a consensus-based decision approach.

Senator Marshall: Can we get the organization chart of the committees, along with their mandates?

Mr. Fillion: No problem.

Senator Marshall: That would be appreciated. Just give it to our clerk.

Mr. Fillion: I would be happy to do that.

Senator C. Deacon: Thank you for the conversation today. I like the fact that you are looking at lifecycle costs so clearly in building partners.

In 2011, Innovation Canada put out a special report on procurement. You likely both saw it. One of their strong recommendations was around using SMEs to make innovation an objective and to make sure that we spread that opportunity more widely in Canada.

Can you report on what you have been doing and what you view as key success measures that you are monitoring to make sure that small and medium enterprises across the country have the ability to bring forward highly effective and disruptive technologies that could be helpful to you and help to spread the economic development and opportunity across Canada related to procurement?

Mr. Finn: This is a strong area of interest for our minister who is very keen on the context of innovation.

In the “IDEaS” program of the Strong, Secure, Engaged defence policy there is significant investment in small and medium enterprises, academia and other places to try to bring forward ideas, solutions, disruptive technologies, and very innovative approaches that we can use and continue to develop. Not every one of them will go through follow-on phases. The idea is to take a very different approach to our going out in the traditional way, thinking about it and saying, “Here are our requirements; please develop a product that meets our requirements exactly.” That is a key area.

There have been a number of challenges, and a number of small contracts have now been let to continue its development. My colleague, the RAdm of Science and Technology, leads that program.

types de décisions qui seront requises dans chaque cas, en plus de décider quels ministères participeront au processus, sous la présidence de SPAC, et ce, au moyen d’une approche décisionnelle axée sur le consensus.

La sénatrice Marshall : Pouvons-nous obtenir l’organigramme des comités, ainsi qu’une description de leurs mandats?

M. Fillion : Très certainement.

La sénatrice Marshall : Nous vous en serions reconnaissants. Vous n’avez qu’à remettre le tout à notre greffière.

M. Fillion : Volontiers.

Le sénateur C. Deacon : Merci de vous entretenir avec nous aujourd’hui. Je suis heureux de savoir que vous tenez compte des coûts du cycle de vie aussi clairement dans le cadre de vos efforts d’établissement de partenariats.

En 2011, Innovation Canada a publié un rapport spécial sur l’approvisionnement. Vous êtes, tous deux, fort probablement au courant. Une des principales recommandations était de miser sur les PME pour se fixer comme objectif l’innovation et pour veiller à ce que ces occasions soient plus accessibles à la grandeur du Canada.

Pouvez-vous faire le point sur ce que vous avez accompli et nous dire ce qui constitue, d’après vous, des mesures de réussite clés que vous surveillez pour faire en sorte que les petites et moyennes entreprises de tout le pays aient la capacité de mettre de l’avant des technologies de rupture hautement efficaces, qui pourraient vous être utiles et favoriser le développement économique et les débouchés partout au Canada grâce au processus d’approvisionnement?

M. Finn : C’est un domaine qui intéresse beaucoup notre ministre, car la question de l’innovation lui tient très à cœur.

Le programme IDEeS, qui fait partie de la politique de défense Protection, Sécurité, Engagement, prévoit un investissement considérable dans les petites et moyennes entreprises, le milieu universitaire et d’autres secteurs pour leur permettre de proposer des idées, des solutions, des technologies de rupture et des approches très innovatrices que nous pouvons utiliser et continuer de perfectionner. Ce ne sont pas toutes les propositions qui passeront aux étapes suivantes. Il s’agit d’adopter une démarche très différente de notre façon de faire habituelle, qui consiste à dire, après réflexion : « Voici nos exigences; créez-nous un produit qui respecte à la lettre nos exigences. » C’est là un aspect essentiel.

Malgré quelques difficultés, nous avons pu attribuer plusieurs petits contrats afin de permettre la poursuite des travaux de développement. C’est mon collègue, le contre-amiral des sciences et de la technologie, qui dirige ce programme.

There is a number of other areas. Since 2014, there has been the Industrial and Technological Benefits Policy in Canada run by our colleagues at Innovation, Science and Economic Development. Most of our largest acquisitions actually have set-asides in the value proposition to enable small and medium enterprises for the very reasons that you indicate.

We see it all the time. We see some really impressive solutions coming in. Often they are in-service ones. The small and medium enterprises occur at the time of acquisition. Even though it could be a large international company or a large Canadian company, they are compelled in their value propositions to indicate how they will set aside a certain portion for small and medium enterprises and how they will report on that. Again, our colleagues monitor that very closely.

We see it in maintenance. We see it in new acquisitions. We have a number of programs. Our colleagues at ISED have Innovation Solutions Canada and some other programs of its nature to try to stimulate at that level what we can do and what we can bring forward.

Senator C. Deacon: Could I ask that you provide, through our clerk, a copy of what you are looking at as success measures and how you are reporting on your success in this regard over the past number of years and looking into the future?

I know you need quality as well, but I think we need to have confidence that this is a priority.

Mr. Finn: We will bring you some of the data on what we're doing with IDEaS.

Our colleagues at Innovation, Science and Economic Development do very detailed studies on small and medium enterprises, the amount of money, the stimulus, et cetera. I believe they are coming to see you, but we will provide you what we have. They are a very important source of information.

[Translation]

Senator Forest: According to your procurement policy, Canada will invest more than \$100 billion over the next 20 years in its fleet of ships. I note that one per cent of these investments would go to Davie, Canada's largest shipyard. Quebec still represents 23 per cent of the Canadian population. Is my calculation good, based on what I have seen in your investment policy? I wasn't able to assess this aspect, but in terms of

Il y a un certain nombre d'autres domaines. Depuis 2014, nos collègues du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique administrent la Politique des retombées industrielles et technologiques au Canada. En fait, dans le cadre de la plupart de nos grandes acquisitions, la proposition de valeur prévoit des marchés réservés pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'y participer pour les raisons que vous venez de mentionner.

Nous voyons cela constamment. Des solutions vraiment impressionnantes se font jour. Elles concernent souvent le soutien en service. Les petites et moyennes entreprises se manifestent au moment de l'acquisition. Qu'il s'agisse d'une grande multinationale ou d'une grande société canadienne, les soumissionnaires sont obligés d'indiquer, dans leurs propositions de valeur, comment ils entendent réserver une partie du marché pour les petites et moyennes entreprises et comment ils en feront rapport. Là encore, nos collègues surveillent la situation de très près.

Nous observons le même phénomène au chapitre de l'entretien et des nouvelles acquisitions. Nous avons un certain nombre de programmes. Nos collègues d'ISDE administrent, entre autres, le programme Solutions innovatrices Canada pour essayer de stimuler l'innovation en fonction de ce que nous pouvons accomplir et mettre de l'avant.

Le sénateur C. Deacon : Puis-je vous demander de nous fournir, par l'entremise de notre greffière, un document expliquant ce que vous considérez comme des mesures de réussite et la façon dont vous faites état des progrès accomplis à cet égard au cours des dernières années et à l'avenir?

Je sais que la qualité est également un élément important, mais je crois que nous devons avoir la certitude qu'il s'agit d'une priorité.

M. Finn : Nous vous ferons parvenir certaines données sur ce que nous faisons dans le cadre du programme IDEaS.

Nos collègues du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique effectuent des études très détaillées sur les petites et moyennes entreprises, les sommes d'argent, les mesures de relance, et cetera. Je crois d'ailleurs qu'ils viendront témoigner devant vous, mais nous vous fournirons les renseignements dont nous disposons. En tout cas, nos collègues sont une source d'information très importante.

[Français]

Le sénateur Forest : Selon votre politique d'approvisionnement, le Canada investira plus de 100 milliards de dollars au cours des 20 prochaines années dans sa flotte de navires. Je constate que 1 p. 100 de ces investissements seraient destinés à la Davie, qui est le plus important chantier naval du Canada. Le Québec représente tout de même 23 p. 100 de la population canadienne. Est-ce que mon calcul est bon, selon ce

investments in new equipment over \$100 billion, about one per cent is for Davie.

Mr. Finn: Thank you for the question. Care must be taken to compare the percentage of contracts awarded to the value of projects in future years. The vast majority of the contracts within the \$100 billion envelope — I think it's a little less — have not been awarded. We are below \$10 billion.

Once again, our colleagues at Innovation, Science and Economic Development, ISED, have very precise figures by province. As a result of the various projects under the National Shipbuilding Procurement Strategy, approximately 15 per cent of the envelope was allocated to various Quebec companies. As you mentioned, maintenance will change the equation significantly as ships are built.

Senator Forest: Could you give us those figures?

Mr. Finn: I'll ask my colleagues at ISED to provide them to you.

Mr. Fillion: Since the strategy has just been implemented, there are many statistical distortions when a large contract is established. As Mr. Finn mentioned, the numbers are more like 15 to 17 per cent for contracts awarded in Quebec for the construction of small vessels and maintenance. Recently, some contracts have been awarded to Davie, particularly for icebreakers, and so on.

Senator Forest: It must be recognized, however, that for surface combatants, the contract is awarded to one supplier, and the contract for patrol vessels is awarded to another, which represents the bulk of the long-term investment.

Mr. Finn: They are intended for suppliers, but the subcontractors and economic benefits — As we saw in the past when the frigates were built in New Brunswick, everything related to combat systems was built in Montreal. It's sort of the same thing. Everything related to the construction of a surface combatant represents about 15 per cent of the value of the vessel, and the rest comes from other subcontractors.

The Chair: Synergy must be national.

que j'ai pu voir dans votre politique en matière d'investissements? Vous avez également abordé la question de la maintenance. Je n'ai pas été en mesure d'évaluer cet aspect, mais en termes d'investissements en faveur de nouveaux équipements sur plus de 100 milliards de dollars, environ 1 p. 100 est destiné à la Davie.

M. Finn : Merci de la question. Il faut s'assurer de comparer le pourcentage de contrats octroyés à la valeur des projets au cours des années à venir. La grande majorité des contrats prévus dans l'enveloppe de 100 milliards de dollars — je crois que c'est un peu moins — n'ont pas été octroyés. Nous sommes en dessous de 10 milliards de dollars.

Encore une fois, nos collègues à Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) ont des chiffres très précis par province. En raison des différents projets dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, environ 15 p. 100 de l'enveloppe a été versée à diverses entreprises du Québec. Comme vous l'avez mentionné, l'entretien changera beaucoup l'équation au fur et à mesure que les navires seront construits.

Le sénateur Forest : Pourriez-vous nous donner ces chiffres-là?

M. Finn : Je vais demander à mes collègues d'ISDE de vous fournir ces chiffres.

M. Fillion : Comme la stratégie vient d'être mise en œuvre, il y a beaucoup de distorsions sur le plan des statistiques lorsqu'un gros contrat est établi. Comme M. Finn l'a mentionné, les chiffres sont plutôt de 15 à 17 p. 100 en ce qui a trait aux contrats octroyés au Québec pour la construction de petits navires et la maintenance. Récemment, certains contrats ont été octroyés à la Davie, notamment pour les brise-glaces, et cetera.

Le sénateur Forest : Il faut tout de même reconnaître que, pour ce qui est des navires de combat de surface, le contrat est confié à un fournisseur, et le contrat pour les patrouilleurs est confié à un autre, ce qui représente le gros de l'investissement à long terme.

M. Finn : Ils sont destinés aux fournisseurs, mais les sous-traitants et les retombées économiques... Comme on l'a vu par le passé lors de la construction des frégates au Nouveau-Brunswick, tout ce qui était lié aux systèmes de combat a été construit à Montréal. C'est un peu la même chose. Tout ce qui relève de la construction d'un bateau de combat représente environ 15 p. 100 de la valeur du bateau, et le reste provient d'autres sous-traitants.

Le président : Il faut que la synergie soit nationale.

[*English*]

What are the main reasons for delays in defence procurement and for budgets being exceeded?

[*Translation*]

If you could provide us with information on this issue through the clerk, that would be very appreciated.

(The committee adjourned.)

[*Traduction*]

Quelles sont les principales raisons qui expliquent les retards dans le processus d'approvisionnement en matière de défense et le dépassement des budgets?

[*Français*]

Si vous pouviez nous transmettre des renseignements sur cette question par l'intermédiaire de la greffière, ce serait très apprécié.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-62, an Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other acts, met this day at 12:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable Senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

My name is Percy Mockler. I am a senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all of those with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and also available online at sencanada.ca.

[*Translation*]

Minister, I will introduce you in the next few minutes. Thank you for having accepted our invitation.

[*English*]

I would like to ask the senators to introduce themselves, starting from my left.

Senator Day: Senator Joseph Day from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Good afternoon. Diane Bellemare from Quebec.

Senator Moncion: Good afternoon. Lucie Moncion from Ontario.

Senator Mégie: Hello. Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 12 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je suis Percy Mockler. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je préside le comité. Je veux souhaiter la bienvenue à tous ceux d'entre nous ici présents dans la salle et à tous les Canadiens qui nous regardent, à la télévision ou en ligne. Je rappelle à nos auditeurs que les audiences du comité sont publiques et accessibles en ligne à sen.canada.ca.

[*Français*]

Monsieur le ministre, j'aurai l'occasion de vous présenter au cours des prochaines minutes. Merci d'avoir accepté notre invitation.

[*Traduction*]

Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Day : Sénateur Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Bonjour. Diane Bellemare, du Québec.

La sénatrice Moncion : Bonjour. Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Mégie : Bonjour. Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Senator Poirier: Welcome. Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Eaton: Nicole Eaton from Ontario.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you, honourable senators.

[*Translation*]

I would also like to introduce the clerk of the committee, Ms. Gaëtane Lemay, as well as our analyst from the Library of Parliament, Mr. Alex Smith; both of them support the work of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

Honourable senators, today we begin our consideration of Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts, which was referred to the committee on October 16, 2018, by the Senate of Canada.

This afternoon, to commence our hearings, we have invited the sponsor of the bill in the other place. We are pleased to welcome the President of the Treasury Board and Minister of Digital Government, the Honourable Scott Brison.

[*Translation*]

Thank you, minister, for having accepted our invitation.

[*English*]

Honourable senators, the minister is accompanied by officials from Treasury Board Secretariat.

[*Translation*]

We welcome Ms. Sandra Hassan, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations.

[*English*]

Also, we have Mr. Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations.

[*Translation*]

We also have with us Mr. Jérôme Mercier, Director, Expenditure Analysis and Compensation Planning, Expenditure Management Sector.

La sénatrice Poirier : Bienvenue. Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Merci, honorables sénateurs.

[*Français*]

J'aimerais également vous présenter la greffière du comité, Mme Gaëtane Lemay, ainsi que notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, M. Alex Smith, qui apportent également leur soutien aux travaux du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, aujourd'hui, notre comité entreprend son examen du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois, lequel a été renvoyé au comité par le Sénat le 16 octobre 2018.

Cet après-midi, pour donner le coup d'envoi à nos audiences, nous avons invité le parrain du projet de loi à l'autre endroit. Nous recevons donc le président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique, l'honorable Scott Brison.

[*Français*]

Merci, monsieur le ministre, d'avoir accepté notre invitation.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, le ministre est accompagné de fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor.

[*Français*]

Nous recevons Mme Sandra Hassan, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

[*Traduction*]

Nous accueillons également M. Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

[*Français*]

Nous accueillons également M. Jérôme Mercier, directeur, Analyse des dépenses et planification de la rémunération, Secteur de la gestion des dépenses.

[English]

Minister, again, welcome. Thank you for always accepting our invitation. The floor is yours.

Hon. Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board and Minister of Digital Government: Thank you, Senator Mockler, and also thank you to my Treasury Board officials who are here with us today. We have a great public service. I think our officials at Treasury Board are the cream of the crop. They serve both me as minister but also broadly Canadians exceptionally well.

I was thinking, actually, when everyone was introducing themselves earlier, of the depth and breadth of backgrounds in this room, and I find this at Senate committees. You are ranging from banking to an Auditor General to ministers from provincial governments, journalists, legislators, tech start-ups and angel investment. It's great. I always leave Senate committees just a little — I forgot lawyers as well. I didn't want to leave out any profession. I always leave Senate committees a little smarter just through osmosis from spending time with you.

I'm here today to provide an overview of Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts. When our government took office in 2015, we promised to reinstate legislation on working conditions and labour relations in the public service that respect the collective bargaining process, laws that recognize the important role of unions and protecting workers' rights and helping to grow the middle class, and that's exactly what Bill C-62 does.

[Translation]

This legislation combines Bills C-5 and C-34, which were introduced on February 5, 2016, and November 28, 2016, respectively. Bill C-5 had to do with public service sick leave, while Bill C-34 dealt with collective bargaining and essential services.

[English]

Combining these bills into Bill C-62 simply incorporates the adjustments necessary to combine the two sets of proposals into one piece of legislation. This is so the measures can make their way through the parliamentary process as efficiently as possible.

[Traduction]

Monsieur le ministre, bienvenue, encore une fois. Merci d'avoir accepté notre invitation. Vous avez la parole.

L'honorable Scott Brison, C.P. député, président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique : Merci, sénateur Mockler, et merci également à mes fonctionnaires du Conseil du Trésor qui sont avec nous aujourd'hui. Nous avons une excellente fonction publique. Je pense que nos fonctionnaires du Conseil du Trésor sont la crème de la crème. Ils me servent à titre de ministre, mais ils servent aussi de façon plus générale les Canadiens, et ils le font exceptionnellement bien.

En fait, lorsque les sénateurs se présentaient tout à l'heure, je m'interrogeais sur l'ampleur et l'étendue des expériences des gens dans la salle, et je trouve cette vaste expérience aux comités sénatoriaux. Vous avez des gens qui ont des antécédents comme banquiers, vérificateurs généraux, ministres, fonctionnaires provinciaux, journalistes, législateurs, dirigeants de nouvelles entreprises de haute technologie et investisseurs providentiels. C'est merveilleux. Je quitte les comités sénatoriaux toujours un peu — j'ai oublié des avocats... Je ne voulais pas oublier aucune profession. Je quitte toujours les comités sénatoriaux un peu plus brillant, car vous me transmettez votre expertise par osmose lorsque je passe du temps avec vous.

Je suis ici aujourd'hui pour donner un aperçu du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois. Lorsque notre gouvernement est entré au pouvoir en 2015, nous avons promis de rétablir la législation sur les conditions de travail et les relations de travail dans la fonction publique concernant le processus de négociation collective, de réinstaurer les lois qui reconnaissent le rôle important des syndicats, de protéger les droits des travailleurs et d'offrir du soutien à la classe moyenne, et c'est exactement ce que le projet de loi C-62 fait.

[Français]

Ce projet de loi combine les projets de loi C-5 et C-34, déposés respectivement les 5 février 2016 et 28 novembre 2016. Le projet de loi C-5 portait sur les congés de maladie dans la fonction publique, alors que le projet de loi C-34 traitait des négociations collectives et des services essentiels.

[Traduction]

Le regroupement de ces deux projets de loi dans le projet de loi C-62 incorpore simplement les ajustements nécessaires pour combiner les deux ensembles de propositions dans une mesure législative. C'est pour faire en sorte que les mesures puissent franchir les étapes du processus parlementaire le plus efficacement possible.

[*Translation*]

Let me begin with the changes to sick leave introduced as part of the omnibus 2015 Budget Implementation Act.

[*English*]

Division 20 of the omnibus budget bill in 2015, no. 1 — at the time, it was known as Bill C-59 — took away the unions' ability to negotiate sick leave and gave the government the power to unilaterally impose any plan it saw fit. It also allowed the government of the day to use questionable accounting to unilaterally cancel the bank of sick days for public servants and to use what I consider to be illusory savings of \$900 million to, for all intents and purposes, pad the books to help create an illusory surplus of \$1.4 billion on the eve of an election.

The bargaining agents for many of the public service unions loudly, and I believe rightly, opposed this legislation, which was drafted without any consultation. In fact, in June of 2015, 12 of the 15 federal unions representing public servants filed a joint lawsuit to challenge these provisions, arguing that they were unconstitutional.

Our government is committed, and I have said from the beginning I'm committed personally, to restoring a culture of respect with our public service and the unions that represent them. Bill C-62 would rescind the government's unilateral powers when it comes to sick leave. It would demonstrate respect for the collective bargaining process by sending these issues back to the negotiating table.

[*Translation*]

Our government believes that labour unions play an important role not only in protecting the rights of workers but also in strengthening the middle class by negotiating working conditions and compensation.

[*English*]

That's why we've committed to not using unilateral powers to amend sick leave and to repealing the legislative provisions that gave the government of the day that authority.

Let me turn to the issue of essential services, collective bargaining and dispute resolution. With Bill C-62, the government also intends to repeal the most contentious changes made to the Federal Public Sector Labour Relations Act in 2013, then known as the Public Service Labour Relations Act. I'm referring to changes that would give the employer the power to

[*Français*]

Je vais commencer par les changements apportés aux congés de maladie présentés dans le cadre de la loi d'exécution du budget omnibus de 2015.

[*Traduction*]

La section 20 du projet de loi omnibus d'exécution du budget en 2015, no 1 — à l'époque, il était connu sous le nom de projet de loi C-59 —, a retiré aux syndicats la capacité de négocier les congés de maladie et a conféré au gouvernement le pouvoir d'imposer unilatéralement un plan qu'il jugeait approprié. Elle a également permis au gouvernement de l'époque d'utiliser des processus de reddition de comptes douteux pour annuler unilatéralement la banque de jours de congé de maladie des fonctionnaires et utiliser ce que j'appelle les économies illusoire de 900 millions de dollars pour, à toutes fins utiles, gonfler les chiffres afin de créer un excédent illusoire de 1,4 milliard de dollars à la veille des élections.

Les agents négociateurs pour de nombreux syndicats de la fonction publique se sont fortement, et à juste titre, opposés au projet de loi, qui a été rédigé sans consultation. En fait, en juin 2015, 12 des 15 syndicats fédéraux représentant les fonctionnaires ont intenté une poursuite conjointe pour contester ces dispositions, soutenant qu'elles étaient inconstitutionnelles.

Notre gouvernement s'engage, et je dis depuis le début que je m'engage personnellement, à restaurer la culture de respect dans notre fonction publique et les syndicats qui représentent les fonctionnaires. Le projet de loi C-62 révoquerait les pouvoirs unilatéraux du gouvernement en ce qui concerne les congés de maladie. Ce serait une marque de respect envers le processus de négociation collective de renvoyer ces questions à la table de négociation.

[*Français*]

Notre gouvernement estime que les syndicats jouent un rôle important non seulement dans la protection des droits des travailleurs, mais aussi dans le renforcement de la classe moyenne, en négociant leurs conditions de travail et leur rémunération.

[*Traduction*]

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à ne pas utiliser nos pouvoirs unilatéraux pour modifier les congés de maladie et abroger les dispositions législatives qui ont conféré au gouvernement de l'époque ce pouvoir.

Permettez-moi d'aborder les questions des services essentiels, des négociations collectives et du règlement des différends. Avec le projet de loi C-62, le gouvernement compte aussi abroger les modifications très litigieuses qui ont été apportées à la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral en 2013, alors connu sous le nom de Loi sur les relations de travail dans la

unilaterally determine what services are essential, take away the bargaining agent's choice when it comes to how to resolve labour disputes and impose new factors that arbitrators must consider when making an award or a recommendation.

You will recall at the time that several unions when so far as to file Charter challenges against the provisions adopted in 2013. There is a very good reason to believe that those challenges would have been successful, in large part because of what happened in Saskatchewan. In 2008, the Saskatchewan government introduced similar changes — ones that were very similar — to those passed in the omnibus bill in 2013, and those changes were successfully challenged by the Saskatchewan Federation of Labour before the Supreme Court.

Let me outline the details of some of the key changes we're proposing.

First, the notice to bargain would be changed back to four months. The parties may, however, meet beforehand to enter into negotiations.

Second, bargaining agents would have the right to decide which dispute resolution process they would like to use, whether it's a conciliation-and-strike route or arbitration, should bargaining come to a standstill. The changes made in 2013 would have taken that choice away.

Third, public interest commissions and arbitration boards would no longer be required to give undue weight to certain factors when making awards or recommendations. They would regain the ability to weigh the factors as they see fit in each unique set of circumstances.

Fourth, the employer would no longer have the sole authority to arbitrarily determine which services are essential for the safety and security of the public and to designate positions necessary to provide these services. Under the current system, the employer has this authority to designate essential services. Bill C-62 proposes that the employer would work with public sector bargaining agents to identify essential service positions and would enter into essential service agreements with them.

Fifth, and finally, Bill C-62 seeks to repeal the changes to recourse processes, even though they were never implemented because they were meant to be put in place at a later date.

These are the key points of the legislation.

fonction publique. Je fais référence aux modifications qui donneraient à l'employeur le pouvoir de déterminer unilatéralement quels services sont essentiels, retireraient à l'agent négociateur le pouvoir de décider de la façon de régler les conflits de travail et imposeraient de nouveaux facteurs que les arbitres doivent prendre en considération lorsqu'ils rendent une décision ou formulent une recommandation.

Vous vous rappellerez à l'époque que plusieurs syndicats sont allés jusqu'à présenter des contestations fondées sur la Charte contre les dispositions adoptées en 2013. Il y a une excellente raison de croire que ces contestations auraient été fructueuses, principalement en raison de ce qui s'est passé en Saskatchewan. En 2008, le gouvernement de la Saskatchewan a présenté des modifications semblables — très semblables — à celles qui ont été adoptées dans le projet de loi omnibus en 2013, et ces modifications ont été contestées avec succès par la Fédération du travail de la Saskatchewan devant la Cour suprême.

Permettez-moi de fournir les détails de quelques-unes des principales modifications que nous proposons.

Premièrement, l'avis de négociation serait rétabli à quatre mois. Les parties peuvent, cependant, se rencontrer avant d'entamer les négociations.

Deuxièmement, les agents négociateurs auraient le droit de décider quel processus de règlement des différends ils aimeraient utiliser, que ce soit par la conciliation assortie du droit de grève ou l'arbitrage, si les négociations arrivent à un point mort. Les changements apportés en 2013 auraient retiré ce choix.

Troisièmement, les commissions de l'intérêt public et les conseils d'arbitrage ne seraient plus tenus d'accorder une importance excessive à certains facteurs lorsqu'ils rendent des décisions ou formulent des recommandations. Ils retrouveraient la capacité de soupeser les facteurs comme ils l'entendent dans chaque ensemble de circonstances uniques.

Quatrièmement, l'employeur n'aurait plus le pouvoir exclusif de déterminer arbitrairement quels services sont essentiels pour la sécurité du public et de désigner les postes nécessaires pour offrir ces services. Dans le cadre du système actuel, l'employeur a ce pouvoir de désigner les services essentiels. Le projet de loi C-62 propose que l'employeur travaille avec les agents négociateurs du secteur public pour cibler les postes de services essentiels et conclurait des ententes sur les services essentiels avec eux.

Cinquièmement, et enfin, le projet de loi C-62 vise à abroger les changements aux processus de recours, même s'ils n'ont jamais été mis en œuvre parce qu'ils devaient être mis en place à une date ultérieure.

Ce sont les principales mesures du projet de loi.

In terms of our working with the public sector unions, when we formed the government, just to set the context of this, there are 27 collective bargaining agreements with 15 bargaining groups. When we formed government, all those agreements had expired. Some of them had expired for almost four years. Therefore, no public servant had bargaining agreements. We negotiated in good faith over what has been a two-year period and have now achieved collective bargaining agreements representing, I'm told, 99.8 per cent of public servants. Now, because of the fact that, in some cases, they had already expired for four years, we are now entering a new round of collective bargaining agreements today. We have done so in a spirit of good faith and goodwill. We haven't agreed on everything, but when we have disagreed, we have disagreed without being disagreeable.

I have great respect for our public service and the unions that represent them. We are making progress, not just in terms of things like remuneration but also broadly on mental health in the workplace, on diversity within the workplace, on strengthening the services we provide to Canadians, on attracting more young people to the public service, including millennials, which is a real challenge, and in making the public service less hierarchical and more agile in terms of how we address issues. Part of that is my role now as Minister of Digital Government as well. It's also about strengthening our internal capacity in things like project management, procurement and digital government. These are the things that are really important to me on a personal level.

A lot of people are attracted to government. There are two big shiny objects to which people are drawn in government: One is policy and the other is communications. Everyone thinks that if you get the policy right and the communications right, it will implement itself. That's not the way it works in business, and that's not the way it works in government. We are building up our capacity in things like project management and execution in results and delivery. To do all that, we need to maintain and strengthen a culture of respect with the public service, and I believe we've made strong progress in terms of that.

I want to speak on the sick leave issue broadly. The current sick leave system is not perfect; there are problems with it. In fact, it disadvantages younger public servants who may fall ill and have not worked long enough to accumulate a sufficient number of sick days. I believe it doesn't do enough to help people with mental health issues and whose supervisors may not have the experience to deal with this.

Pour ce qui est de collaborer avec les syndicats du secteur public, lorsque nous étions au pouvoir, pour fournir le contexte, il y avait 27 conventions collectives avec 15 groupes de négociation. Lorsque nous avons formé le gouvernement, toutes ces conventions étaient échues. Certaines d'entre elles étaient échues depuis presque quatre ans. Par conséquent, aucun fonctionnaire n'avait de convention collective. Nous avons négocié de bonne foi pendant deux ans et avons maintenant conclu des conventions collectives pour, d'après ce qu'on me dit, 99,8 p. 100 des fonctionnaires. Maintenant, étant donné que, dans certains cas, les conventions étaient déjà échues depuis quatre ans, nous entamons maintenant une nouvelle ronde de négociations collectives aujourd'hui. Nous l'avons fait dans un esprit de bonne foi et de bonne volonté. Nous n'avons rien convenu, mais lorsque nous étions en désaccord, nous n'étions pas désagréables.

J'ai beaucoup de respect pour notre fonction publique et les syndicats qui représentent les fonctionnaires. Nous réalisons des progrès, pas seulement sur des questions comme la rémunération, mais aussi au chapitre de la santé mentale et de la diversité dans le milieu de travail de façon plus générale. Nous nous améliorons pour renforcer les services que nous offrons aux Canadiens, pour attirer plus de jeunes dans la fonction publique, y compris les milléniaux, ce qui est un véritable défi, et pour rendre la fonction publique moins hiérarchique et plus agile dans la façon de régler les problèmes. Cela fait partie du rôle que j'assume maintenant en tant que ministre du Gouvernement numérique également. Nous cherchons aussi à renforcer nos capacités à l'interne, notamment pour la gestion de projets, l'approvisionnement et un gouvernement numérique. Ce sont des éléments qui sont très importants pour moi personnellement.

Beaucoup de gens sont attirés par le gouvernement. Il y a deux importants aspects qui attirent l'attention des gens : d'une part, les politiques et, d'autre part, les communications. Tout le monde pense que si vous avez de bonnes politiques et communications, la mise en œuvre se fera d'elle-même. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent dans le monde des affaires et au gouvernement. Nous renforçons nos capacités dans la gestion de projets et l'exécution au chapitre des résultats et de la prestation. Pour y parvenir, nous devons préserver et renforcer une culture de respect au sein de la fonction publique, et je crois que nous avons accompli d'énormes progrès en ce sens.

Je veux parler des congés de maladie de façon plus générale. Le système de congés de maladie actuel n'est pas parfait; il comporte des problèmes. En fait, il désavantage les fonctionnaires plus jeunes qui peuvent tomber malades et qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour accumuler suffisamment de congés de maladie. Je crois qu'il n'aide pas suffisamment les gens qui souffrent de problèmes de santé mentale et dont les superviseurs n'ont peut-être pas l'expérience pour gérer ces situations.

It's important, and I've expressed to the unions that I really want to see us strengthen our sick leave program to be not as much as a sick leave program but a wellness program within the Government of Canada. We are working and in discussions with unions to develop not a sick leave regime per se but something better, which is a cross-government focus on wellness, including mental health. There are changes that ought to be made, and we will pursue those through negotiation and not unilaterally impose them. That's the right way to do it, in the spirit of partnership with our public service.

Thank you very much, Mr. Chair and committee members.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, please bear with me. I would like to bring to your attention that, because of the time frame with the minister and his officials, it is important to have your full cooperation in asking questions. Because of the list of senators indicating their desire to ask questions on Bill C-62, I will please ask each senator to be succinct in asking questions. Also, except for the first round, we would only ask two questions, and we would come back on a second round, time permitting.

I will do the same thing with the minister and his officials: Minister, I would ask you and your officials to be succinct in your answers.

Senator Tannas: Thank you for being here, minister. I do take you at your word with respect to just trying to reset the relationship with the civil service. To your comment about execution, it's important that we have a good relationship with the civil service and that they feel they are respected and partners in government.

I've got two opening questions. First of all — and you alluded to it a bit — the data shows that sick leave unfairly favours men over women. That is through the piece. Near the end of their careers, you can see it by who has accumulated what. Could you tell me if, in this bill, which is repealing a lot but it's a bill, gender analysis was done? If so, what possible result came of that?

Second, you mentioned that it is clearly time to renegotiate this. This is not for the times. You mentioned you have signalled to the unions that you want to fix this or modernize it, and I think that's extremely important. Are you prepared to stick to a negotiating position through the negotiations, or will this be something that, if the unions push hard enough, they can keep the sick-day-banking program?

Il est important, et j'ai fait part aux syndicats que je veux vraiment que nous renforçons notre programme de congés de maladie pour qu'il soit davantage un programme de mieux-être au sein du gouvernement du Canada. Nous travaillons et nous discutons avec les syndicats pour élaborer non pas un régime de congés de maladie en soi mais un meilleur régime, soit une approche pangouvernementale axée sur le mieux-être qui inclut la santé mentale. Des changements doivent être apportés, et nous y parviendrons par l'entremise de négociations et non pas en imposant des mesures unilatéralement. C'est la bonne façon de faire, dans un esprit de partenariat avec notre fonction publique.

Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Le président : Merci.

Honorables sénateurs, je sollicite votre indulgence. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'en raison du temps que nous avons avec le ministre et ses fonctionnaires, il est important d'avoir votre entière collaboration lorsque vous posez des questions. En raison de la liste de sénateurs qui ont exprimé le désir de poser des questions sur le projet de loi C-62, je demanderais à chaque sénateur de poser des questions succinctes. De plus, à l'exception de la première série de questions, nous poserons seulement deux questions, et nous procéderons à une deuxième série de questions, si le temps le permet.

Je ferai la même chose pour le ministre et ses fonctionnaires : monsieur le ministre, je demanderais que vos fonctionnaires et vous soyez succincts dans vos réponses.

Le sénateur Tannas : Merci d'être ici, monsieur le ministre. Je respecte ce que vous avez dit à propos de renouveler la relation avec la fonction publique. À propos de votre observation au sujet de l'exécution, il est important que nous entretenions une bonne relation avec les fonctionnaires, qu'ils se sentent respectés et qu'ils collaborent avec le gouvernement.

J'ai deux premières questions à poser. Premièrement — et vous y avez fait allusion —, les données révèlent que le régime de congés de maladie favorise les hommes par rapport aux femmes. C'est dans le matériel. Vers la fin de leur carrière, on peut voir qui a accumulé quoi. Pourriez-vous me dire si, dans ce projet de loi, qui abroge de nombreuses mesures mais c'est un projet de loi, une analyse sexospécifique a été effectuée? Le cas échéant, quel en a été le résultat possible?

Deuxièmement, vous avez mentionné qu'il est clairement temps de renégocier. Ce n'est pas les délais. Vous avez mentionné que vous avez fait savoir aux syndicats que vous voulez corriger ou moderniser le régime, et je pense que c'est extrêmement important. Êtes-vous prêts à maintenir une position dans le cadre des négociations, ou est-ce que ce sera une situation où, si les syndicats insistent suffisamment, ils pourront garder le programme d'accumulation des congés de maladie?

Finally, could it be, relative to that in the negotiation, that they actually see this as a benefit — that it is something being used as a benefit at end of career for a minority but a significant portion of people, and that maybe we ought to monetize it or do something to get that issue out of the way? Do you find this banked sick leave turning into a benefit at the end as being a potential barrier to a proper negotiation and a logical conclusion on this benefit?

Mr. Brison: Thank you, Senator Tannas.

There are a couple things on this. You raised the issue of gender equity, and this has been a big week for it in terms of pay equity in the Government of Canada and federally regulated industries. I was just with the public sector unions having a discussion on that moments ago.

We have had very constructive discussions with the PIPS union and Debi Daviau on this whole area of a centre of wellness within the Government of Canada, building a regime within the Government of Canada that would change the focus from being purely a sick leave one to one of ongoing wellness. It would provide the benefits of third-party decision-making in terms of this but would be administered within the Government of Canada.

One of challenges we have is that a lot of time supervisors may or may not have experience in dealing with — for instance, if an employee is off work with a mental health issue, there is a real risk in the current system that, through no one's particular fault, that employee kind of feels abandoned. It's good for people to get back to work. It's good for them and their families, not just in terms of remuneration but in terms of having a sense of purpose every day, getting up and being able to go back.

We have made progress with PIPS, as an example, and we will continue to work with them. We will be having the discussions with PSAC and Chris Aylward on that as well. We are very much engaged in those discussions on how to, as you put it, modernize the wellness regime within the federal public service. Sandra may want to add to that.

Sandra Hassan, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations, Treasury Board of Canada Secretariat: As indicated by Minister Brison, there are currently two tables looking at the whole employee wellness support plans, and there is work being done to see how there could be improvement made to the regime. As indicated, it is being negotiated. It takes time because it's more of a holistic approach that we are looking into, and there are many factors to consider. But there is good progress in regards to this very

Enfin, en ce qui concerne la négociation, est-ce que ce pourrait être qu'ils perçoivent cela comme un avantage — comme un avantage à utiliser en fin de carrière pour une minorité mais pour une portion importante de gens, et devrions-nous le monétiser ou faire quelque chose pour régler cette question? Estimez-vous que le fait que ces congés de maladie accumulés soient en train de se transformer en avantage représente un obstacle potentiel à des négociations appropriées et à une conclusion logique à cet avantage?

M. Brison : Merci, sénateur Tannas.

Il y a quelques points que je veux soulever à ce sujet. Vous avez mentionné la question de l'égalité entre les sexes, on a eu une grosse semaine pour ce qui est de l'équité salariale au gouvernement du Canada et dans les industries sous réglementation fédérale. Je discutais de cela il y a quelques instants avec les syndicats du secteur public.

Nous avons eu des discussions très constructives avec l'IPFPC et Debi Daviau sur la question d'avoir un centre de mieux-être au sein du gouvernement du Canada, de créer un régime au gouvernement du Canada où l'on mettrait l'accent sur le mieux-être permanent plutôt qu'un simple congé de maladie. On aurait l'avantage que les décisions soient prises par une tierce partie, mais le régime serait administré au sein du gouvernement du Canada.

L'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, c'est que bien souvent, les superviseurs peuvent ou non avoir eu à gérer une situation — par exemple, si un employé est en congé parce qu'il souffre d'un problème de santé mentale, il y a un risque réel dans le système actuel, par la faute de personne en particulier, que l'employé se sente quelque peu abandonné. C'est une bonne chose que les gens retournent au travail. C'est bon pour eux et pour leur famille, pas seulement pour la rémunération, mais pour se sentir utile chaque jour, se lever et pouvoir retourner au travail.

Nous avons accompli des progrès avec l'IPFPC, par exemple, et nous continuerons de travailler avec lui. Nous tiendrons des discussions avec l'AFPC et Chris Aylward à ce sujet également. Nous participons activement à ces discussions sur la façon de, comme vous l'avez dit, moderniser le régime du mieux-être au sein de la fonction publique. Sandra veut peut-être ajouter quelque chose.

Sandra Hassan, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Comme l'a dit le ministre Brison, il y a actuellement deux tables qui examinent les plans de soutien au mieux-être des employés, et des travaux sont en cours pour voir comment des améliorations pourraient être apportées au régime. Comme je l'ai signalé, c'est en cours de négociation. Il faut du temps, car nous nous penchons sur une approche plus globale, et il y a de nombreux facteurs à prendre en

important issue.

Mr. Brison: Again, we are negotiating it as opposed to unilaterally imposing it, so it does take longer and it is more complex, but I think it gets you to a better place.

One of the things I mentioned earlier is I do believe young public servants who, for whatever reason — whether it is a chronic or serious illness — are not really treated equitably under the current system. That's one of the things I want us to address.

Senator Tannas: And the gender question?

Mr. Brison: We are always, in terms of gender — you are talking in terms of sick days. We always maintain a strong focus on gender equity in terms of what we do, but that doesn't obviate the importance of maintaining the commitment that we made to reverse something that was unilaterally imposed on public servants. The unilateral imposition of this change was bad for women and men within the public service and helped to toxify the environment. We do gender-based analysis on our decisions as a government, and ultimately, I think where we are going to land on this will be better for women and men in the public service.

Senator Pratte: Minister, to continue on this topic of sick leave, I guess one of the reasons why the previous government decided to adopt this law was that they felt there was abuse of the sick leave program: for instance, people collecting sick days and, at the end of their career, using them as a way to retire earlier, in fact. Do you believe that there is abuse of this system to the extent that it is unfixable by collective negotiation?

Mr. Brison: I don't think there is anything too difficult to negotiate respectfully and make progress on.

If you are asking me to prove that not a single person has ever taken advantage of the sick leave system, I can't prove a negative. My father was born in 1923. He is 95 now. He worked until he was 82, and I don't remember him ever missing a day of work during that time. I come from a tradition where you take a sick day when you are sick.

The reality is that Statistics Canada did a study from just a few years ago comparing work absences between the private sector and the public sector. It found that when you account for demographic differences of the public sector, there is not a substantial difference in how much time they miss work. I actually believe there has been a torquing of the perception around this.

considération. De bons progrès sont réalisés sur cette question très importante.

M. Brison : Je répète que nous sommes en train de négocier plutôt que d'imposer unilatéralement des mesures, alors c'est plus long et plus complexe, mais je pense que nous obtiendrons de meilleurs résultats.

L'une des choses que j'ai mentionnées plus tôt, c'est que je crois que les jeunes fonctionnaires qui sont en congé de maladie, peu importe la raison — que ce soit une maladie chronique ou grave —, ne sont pas traités de façon équitable dans le système actuel. C'est l'un des éléments que je veux que nous abordions.

Le sénateur Tannas : Et la question des sexes?

M. Brison : Nous nous penchons toujours sur l'égalité entre les sexes — vous parlez des congés de maladie... Nous continuons de mettre beaucoup l'accent sur l'égalité entre les sexes dans le cadre de notre travail, mais il est important aussi de maintenir l'engagement que nous avons pris pour renverser une mesure qui a unilatéralement été imposée aux fonctionnaires. L'imposition unilatérale de ce changement était mauvaise pour les femmes et les hommes dans la fonction publique et a contribué à toxifier l'environnement. Nous menons des analyses sexospécifiques sur les décisions que nous prenons en tant que gouvernement et, au final, je pense que nous atteindrons de meilleurs résultats pour les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Le sénateur Pratte : Monsieur le ministre, restons sur le sujet des congés de maladie. Je suppose qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement précédent a décidé d'adopter cette loi, c'était qu'il jugeait qu'il y avait un recours abusif aux congés de maladie. À titre d'exemple, les gens accumulaient leur congé de maladie puis, à la fin de leur carrière, ils les utilisaient pour partir à la retraite plus tôt. Croyez-vous que l'abus est tel qu'on ne pourra régler cela dans le cadre de négociations collectives?

M. Brison : Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de trop difficile à négocier, avec respect, pour obtenir des progrès.

Si vous me demandez de prouver que personne n'a jamais profité du régime de congés de maladie, je ne peux prouver l'inexistence d'un fait. Mon père est né en 1923; il a maintenant 95 ans. Il a travaillé jusqu'à l'âge de 82 ans et je n'ai pas souvenir qu'il ait manqué un jour de travail pendant tout ce temps. Pour moi, depuis toujours, on prend un congé de maladie lorsqu'on est malade.

La réalité est la suivante : il y a quelques années à peine, Statistique Canada a fait une étude comparative sur l'absentéisme au travail dans le secteur privé et le secteur public. L'étude démontre que lorsqu'on tient compte des différences démographiques du secteur public, il n'y a pas de différence significative sur le plan des journées de travail perdues. Je crois qu'on tend à déformer la réalité dans ce dossier.

I do believe that the current sick leave system needs modernization. I do not think it's somehow perfect. As I mentioned earlier, young public servants who find themselves in a chronic or serious health issue are not treated very fairly because they have not accumulated enough sick days. I do think the system can be improved, and that's the objective of working with the unions.

Again, I can't tell you that I can guarantee that the sick leave provisions have never been abused by anyone, but if you really study the analysis, if you take a look at the Statistics Canada report comparing the analysis of the public and private sectors, the delta is not significant. Again, what did Mark Twain say? There are lies, damn lies and statistics. But the facts actually show that the perception of this is maybe that it's a bigger issue than the reality of it. The public servants with whom I've been privileged to serve work extremely hard, as do parliamentarians — senators and members of House of Commons. Public servants, I think by and large, are eager to come to work to make a difference in the lives of Canadians, and they do so with a great deal of industry.

Senator Pratte: Would you care to elaborate on what you mean by “modernization” of the sick leave program, besides the fact that obviously you are concerned for young civil servants who do not have access to a sufficient number of days in some cases? Besides that, what does “modernization” mean?

Mr. Brison: One of the things to look at is, within the public service, asking ourselves if supervisors necessarily have the skill set to administer sick leave on a case-by-case basis, particularly with the emergence and the understanding of mental health issues that we have today compared to 20 years ago. It's an important question. Can we have within the Government of Canada a wellness system that provides the benefits of third-party administration but provided by expertise within the Government of Canada? Health Canada has a significant level of expertise in that area now, so we don't have to actually create a new set of skills within the Government of Canada. In some cases, it means finding a way to use skills that already exist within our public service, and that's what we're looking at. That's some of the discussions we're having a PIPS right now, the union.

Senator Eaton: Minister, how nice to see you again. About a year ago, you appeared before this committee and you charged us. You said it would be a good idea if a Senate committee looked at military procurement and how it should be done, so we

Je suis convaincu que l'actuel régime de congés de maladie doit être modernisé. Il n'est pas parfait. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les jeunes fonctionnaires qui se retrouvent avec un problème de santé chronique ou grave ne sont pas traités équitablement, étant donné qu'ils n'ont pas accumulé suffisamment de congés de maladie. Je pense que le régime peut être amélioré et c'est ce que nous cherchons à faire en collaboration avec les syndicats.

Encore une fois, je ne peux affirmer avec certitude que personne n'a fait mauvais usage des dispositions sur les congés de maladie, mais si vous examinez attentivement l'analyse, si vous consultez l'étude comparative de Statistique Canada sur les secteurs privé et public, l'écart n'est pas significatif. Que disait Mark Twain, déjà? Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques. Les faits démontrent toutefois qu'on perçoit peut-être que le problème est plus grave qu'il ne l'est en réalité. Les fonctionnaires avec lesquels j'ai eu le privilège de servir travaillent extrêmement fort, à l'instar des parlementaires — les sénateurs et les députés de la Chambre des communes. Je pense qu'en général, les fonctionnaires ne demandent qu'à se présenter au travail pour contribuer à améliorer la vie des Canadiens, ce qu'ils font avec grande ardeur.

Le sénateur Pratte : Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par la modernisation du régime de congés de maladie, outre votre préoccupation manifeste pour les jeunes fonctionnaires qui, dans certains cas, n'ont pas assez de journées de maladie? Outre cet aspect, qu'entendez-vous par « modernisation »?

M. Brison : Parmi les enjeux à examiner dans la fonction publique, il faut se demander si les gestionnaires ont nécessairement les compétences pour assurer l'administration des congés de maladie à la pièce, particulièrement avec l'émergence des problèmes de santé mentale et la compréhension que nous en avons aujourd'hui en comparaison d'il y a 20 ans. C'est une question importante. Est-il possible de créer, dans l'appareil gouvernemental canadien, un régime de bien-être dont la prestation serait assurée par des spécialistes de la fonction publique, mais qui offrirait les avantages d'une administration par une tierce partie? Santé Canada a acquis une grande compétence dans ce domaine. Nous n'aurons donc pas à créer un nouvel ensemble de compétences au gouvernement. Dans certains cas, cela signifie qu'il faut trouver une façon de tirer parti des compétences existantes de la fonction publique, et c'est ce que nous examinons. Voilà le genre de discussions que nous avons actuellement avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, l'IPFPC.

La sénatrice Eaton : Monsieur le ministre, c'est un plaisir de vous revoir. Il y a environ un an, vous avez comparu devant ce comité et vous nous avez mis au défi. Vous avez dit qu'il serait bien qu'un comité sénatorial examine l'approvisionnement dans

are doing a report. We are starting to work on it.

Mr. Brison: You figured it out.

Senator Eaton: We are doing your orders. My question to you, as the President of the Treasury Board, are you the person accountable now for military procurement?

Mr. Brison: The accountability for military procurement is really important. Public Services and Procurement Canada — Public Works, when I was minister of it — plays an important role. Their focus is on getting the best value for taxpayers in an open, transparent and legally tenable process. Defence is focused on getting the best equipment for the Canadian Armed Forces and men and women in uniform. Then industry, or now ISED, is focused on getting the best jobs for Canadians, what we now call ITBs.

Senator Eaton: There is not one person.

Mr. Brison: Treasury Board has an overarching job in terms of scrutiny of public expenditure to ensure the best possible value for expenditures and, on an ongoing basis, to ensure the integrity of procurement process and that value for money is delivered. The value for money one is important for all government departments, but it's one the Treasury Board takes very seriously because we have a responsibility in terms of expenditure management across government.

The Chair: Please permit me, honourable senators: We are here on Bill C-62, and we will have an opportunity to ask further questions later.

Senator Eaton: I will get to that question, but I wanted to know that he is now responsible.

The Chair: Would you please move to the question on Bill C-62, senator?

Senator Eaton: Minister, the old bill took away the choice of unions between arbitration and conciliation. They could only go to conciliation. Was there anything that showed why unions now or in the past always preferred arbitration? Has a study been looked at? Is it more beneficial for unions to go to arbitration than conciliation? Why have you changed it back?

le secteur militaire et son fonctionnement. Nous venons donc de commencer la préparation d'un rapport.

M. Brison : Vous avez compris.

La sénatrice Eaton : Nous exécutons vos ordres. Voici la question que je souhaite vous poser, en votre qualité de président du Conseil du Trésor : l'approvisionnement militaire relève-t-il maintenant de vous?

M. Brison : La responsabilité de l'approvisionnement militaire est vraiment importante. Services publics et Approvisionnement Canada, qu'on appelait Travaux publics à l'époque où j'en étais le ministre, joue un rôle important. Son rôle est d'assurer l'utilisation optimale des deniers publics par l'intermédiaire d'un processus ouvert, transparent et défendable sur le plan juridique. Quant au ministère de la Défense, il a pour objectif d'acquérir le meilleur équipement possible pour les Forces armées canadiennes et pour nos hommes et nos femmes en uniforme. Ensuite, le ministère de l'Industrie — maintenant appelé ISDE — cherche à obtenir les meilleurs emplois pour les Canadiens, ce qu'on appelle maintenant les retombées industrielles et technologiques.

La sénatrice Eaton : Cela ne relève pas d'une seule personne.

M. Brison : Le Conseil du Trésor joue un rôle global pour l'examen des dépenses publiques afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les dépenses engagées et, de façon continue, pour assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement et la rentabilisation de l'investissement, qui est un aspect important pour tous les ministères. Le Conseil du Trésor prend donc cela très au sérieux, puisqu'il est responsable de la gestion des dépenses dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Le président : Chers collègues, permettez-moi d'intervenir. Nous sommes ici pour discuter du projet de loi C-62, et nous aurons l'occasion de poser d'autres questions plus tard.

La sénatrice Eaton : Je vais en venir à cette question, mais je voulais savoir si c'est maintenant lui le responsable.

Le président : Sénatrice, pourriez-vous passer à votre question sur le projet de loi C-62, s'il vous plaît?

La sénatrice Eaton : Monsieur le ministre, l'ancien projet de loi retirait aux syndicats la liberté de choix entre l'arbitrage et la conciliation; on imposait la conciliation. Y avait-il des indications selon lesquelles les syndicats optent toujours pour l'arbitrage, soit maintenant ou par le passé? Y a-t-il eu une étude? Est-il plus avantageux pour les syndicats d'opter pour l'arbitrage plutôt que la conciliation? Pourquoi avez-vous infirmé cette décision?

Mr. Brison: I think giving a choice. In some cases, conciliation may be the best way forwards. In some cases, it may be arbitration. Providing that flexibility, I think, makes a lot of sense. It doesn't limit us in any way. It simply goes back to what was in place in the past, again providing the choice.

Senator Eaton: But why do you think the government took that choice away? There must have been a reason.

Mr. Brison: There is a number of curiosities I have about the way the previous government managed its relationship with the public service. I could never understand, from a business perspective, why you would publicly, not just privately but publicly, attack your employees. I couldn't understand that. Imagine if the president of General Motors were to publicly say bad things about their employees gratuitously. I could never understand that, because it was kind of a gratuitous thing. I think there may have been some level of politics to it in terms of a base. I don't agree with everything with our unions, and we won't agree on everything when we negotiate, but we negotiate in good faith.

Senator Eaton, just on your previous question, the role the Treasury Board plays in terms of defence procurement is one we play in terms of overall expenditures. There is a challenge function we play at Treasury Board, that I play at every cabinet committee and at the cabinet table and our officials play with every department and agency, that is focused on ensuring we are getting good value for money.

Senator C. Deacon: It is really great to see you. I am pleased to see the focus on digital government. Your hiring of Alex Bonnet and Erin Stowe and others and the focus there to be able to execute, to increase productivity, is for me really inspiring, changing how we deliver services.

When it comes to Bill C-62, I can't get my head past one particular issue, and that's what a great payment, remuneration level, benefits package, pension package and job security that we give our public servants. It's phenomenal. We need good people in government, period. I love the levels of respect I hear. Private enterprise in this country, not the large public corporations but the SMEs that dominate, and certainly the sector I come from, the start-up tech sector, we can't compete with where things have got to in the federal government. In Atlantic Canada, a study a few years ago showed a significant premium being paid to public sector employees relative to private sector employees.

The questions I get are really at that level. Where can there be a bit of a rebalancing? It looks like the growth in public sector employment in this country continues at a fairly significant level, generally speaking. I'm looking to that competitiveness side and how there could be more of a comparative balance between public sector jobs and private sector jobs at the SME level?

M. Brison : Je pense qu'il faut leur donner le choix. La meilleure option pour progresser est tantôt la conciliation, tantôt l'arbitrage. Je pense qu'il est très sensé d'offrir cette souplesse. Pour nous, ce n'est pas une contrainte. On revient simplement à ce qui existait auparavant; ils ont le choix.

La sénatrice Eaton : Pourquoi, selon vous, le gouvernement a-t-il éliminé ce choix? Il devait bien y avoir une raison.

M. Brison : J'ai plusieurs interrogations quant à la façon dont le gouvernement précédent gérait ses relations avec la fonction publique. D'un point de vue opérationnel, je n'ai jamais compris pourquoi on voudrait dénigrer publiquement — pas seulement en privé, mais publiquement — ses employés. Je ne l'ai jamais compris. Imaginez que le président de General Motors dénigre publiquement ses employés sans raison valable. Je n'ai jamais compris cela, car c'était plutôt gratuit. Je pense qu'il pourrait y avoir un certain jeu politique lié à la base. Je ne m'entends pas sur tous les points avec nos syndicats et nous ne pourrions nous entendre sur tout pendant les négociations, mais nous négocions de bonne foi.

Sénatrice Eaton, concernant votre question précédente, le rôle du Conseil du Trésor par rapport aux acquisitions de défense est un rôle de surveillance des dépenses générales. Le Conseil du Trésor exerce une fonction d'examen critique. Je joue ce rôle au sein du Cabinet et dans tous ses comités, et nos fonctionnaires font de même dans tous les ministères et organismes pour assurer l'optimisation des ressources.

Le sénateur C. Deacon : Nous sommes très heureux de vous voir. Je suis heureux de savoir qu'on se centre sur le gouvernement numérique. C'est très inspirant de voir que vous avez engagé Alex Bonnet, Erin Stowe et d'autres et que vous vous centrez sur l'accroissement de la productivité, pour changer la façon dont nous offrons les services.

En ce qui a trait au projet de loi C-62, je ne peux pas m'empêcher de souligner l'excellent paiement, le niveau de rémunération, les avantages sociaux, les prestations de retraite et la sécurité d'emploi que nous offrons aux fonctionnaires. C'est extraordinaire. Nous avons besoin de bonnes personnes au gouvernement, un point c'est tout. J'aime le respect dont vous faites preuve. Au pays, l'entreprise privée — je ne parle pas des grandes sociétés publiques, mais bien des PME dominantes et des entreprises de technologie en démarrage que je représente — ne peut pas faire concurrence au gouvernement fédéral. Une étude réalisée il y a quelques années au Canada atlantique a montré que les employés du secteur public recevaient des primes beaucoup plus élevées que ceux du secteur privé.

Mes questions ont trait à cela. Comment peut-on rééquilibrer la situation? Il semble que la croissance de l'emploi dans le secteur public se maintienne de façon importante. Je pense à la concurrence et à la façon d'atteindre un équilibre entre les emplois dans le secteur public et les emplois dans les PME du secteur privé.

Mr. Brison: Thank you. There has been a secular growth in the public service for some time. Some of the challenges we are taking on as governments writ large, not just federal government but all governments, the challenges we face through public policy and implementation today, are probably more complex than they have ever been before.

You mentioned digital government. One of the challenges we have within government is attracting and retaining, for instance, top digital talent. It's a challenge we face. We can't offer stock options, as an example. But what I say to people who are working in the digital world outside of government is, "We can't offer you stock options, but we can give you something even better: You can make a difference in the lives of Canadians and paint on a larger canvas." We are actually able to attract people on that basis.

It works both ways. For instance, on the start up side, I have huge respect for the community that you represent, not just geographically but in terms of industry. The whole start-up and angel-investing network is critically important to Canada. But there are sectors, including that one, from which we find it difficult to attract talent in terms of digital talent. So it's not a monolith.

It depends on which area you are talking about. There are areas within the public service sector that compare very favourably to the private sector. There are areas and job categories where that is different, and we actually have a challenge in attracting people because of the difference. Job security is one thing within the public service, and it is significant, but you do not have the same level of upside either.

In the future, I'd like to see greater flexible to enable people throughout their career and life path to come into the public sector, to serve for a period, to go back into the private sector, to cross pollinate both public sector and private sector employers with people who understand both. In the business world, I don't think there are enough people who really have a strong understanding of government. In some ways, within government, there are not enough people who have a strong understanding of the business world.

As parliamentarians, we bring to this place some experience from different backgrounds. I would like to find a way to make the public service less rigid in terms of the ability of people to come in, serve, take on projects, go out and to come back. That is something I'd like to see. There are changes the previous government, and a government of which I was a member, Paul Martin's government, made with the right intentions that may have taken us in the wrong direction on some of those things.

M. Brison : Merci. La fonction publique est en croissance depuis un bon moment. Les défis associés à la politique publique et à la mise en œuvre auxquels sont confrontés les gouvernements de façon générale — pas seulement le gouvernement fédéral, mais tous les gouvernements — sont probablement plus complexes qu'ils ne l'ont jamais été.

Vous avez parlé d'un gouvernement numérique. Le recrutement et le maintien en poste des talents numériques représentent un défi pour le gouvernement. Nous ne pouvons pas offrir d'options d'achat d'actions, par exemple. Or, ce que je dis aux personnes qui travaillent dans le monde numérique privé, c'est ceci : « Nous ne pouvons pas vous offrir de telles options, mais nous pouvons vous donner encore mieux : vous pouvez améliorer la vie des Canadiens et travailler à plus grande échelle. » Nous réussissons à attirer les gens de cette façon.

Cela va dans les deux sens. Par exemple, j'ai un grand respect pour la communauté des entreprises en démarrage que vous représentez, non seulement sur le plan géographique, mais aussi en ce qui a trait à l'industrie. Le réseau des entreprises en démarrage et de l'investissement providentiel est très important pour le Canada. Or, dans certains secteurs, notamment celui-ci, il est difficile d'attirer les talents numériques. Ce n'est donc pas monolithique.

Cela dépend du domaine. Dans certains domaines, le secteur public se compare de façon très favorable au secteur privé. Dans d'autres domaines et catégories d'emploi, c'est différent, et nous avons de la difficulté à attirer les gens. La sécurité d'emploi est une chose, et elle est importante dans la fonction publique, mais les avantages ne sont pas les mêmes.

À l'avenir, j'aimerais voir une plus grande souplesse pour permettre aux gens de travailler dans le secteur public pendant une certaine période au cours de leur carrière et de leur vie puis de retourner au secteur privé, afin qu'il y ait une pollinisation entre les employeurs du secteur public et ceux du secteur privé, et des gens qui ont connu les deux milieux. Dans le monde des affaires, je ne crois pas qu'il y ait suffisamment de personnes qui comprennent bien le gouvernement. De certaines façons, au gouvernement, il n'y a pas suffisamment de gens qui comprennent bien le monde des affaires.

En tant que parlementaires, nous portons notre expérience passée dans divers milieux. J'aimerais trouver une façon de rendre la fonction publique moins rigide, afin de permettre aux gens de l'intégrer, d'entreprendre des projets, d'en sortir et de revenir. C'est ce que j'aimerais voir. Le gouvernement précédent et aussi un gouvernement dont j'ai fait partie, celui de Paul Martin, ont apporté certains changements avec de bonnes intentions, mais ils nous ont peut-être menés dans la mauvaise direction à certains égards.

Senator Marshall: Welcome, minister. My question is on essential services. Are there essential services designated now? If so, how are you going to transition to the new requirements of this bill? If there aren't essential services designated now, when do you do it? Do you wait until just before a collective agreement expires, or is it done early on? Could you provide some additional information on that, please?

Mr. Brison: This bill actually changes it so that we can't simply impose the definition on a category. We can do it as part of a collective bargaining process, and that would be the time to do it. The discussions on essential services and getting an understanding of the union's perspectives on that is something we would do immediately and on an ongoing basis, keeping in mind that the nature of essential services will evolve over time and that we want to have that flexibility to work with unions.

Senator Marshall: The bill is going to transition with regard to essential services. Are there essential services designated now? What happens when the bill goes through? Is that scrapped? What's the transition?

Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations, Treasury Board of Canada Secretariat: We have accounted for that eventuality, which is normal. You have a point in time prior to the Royal Assent of the bill and then what happens after, so there are those transitional measures. There are essential services designated under the current bill that occur in anticipation of this current round of bargaining.

Senator Marshall: For all collective agreements?

Mr. Duggan: Yes, for all our departments. We are actually in a process now in preparation, and this occurred during the previous round, the one that's just about complete, where we work with bargaining agents, notwithstanding the act, in terms of reviewing those essential services. They would have an input into the process and served as a way to get ready for this current round with the bargaining agent's involvement.

Once the bill comes into force, that work is not lost because a lot of that work that would have had to be done subsequently will form the basis of what will eventually form essential services agreements. Those negotiations will have to conclude with a formal agreement prior to the ability of a bargaining agent wanting to take their membership out on strike.

Senator Marshall: Thank you.

My second question is on the issue of sick leave. One of the issues that keeps getting raised by people who work outside the public service is the issue of people in their last year of

La sénatrice Marshall : Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur le ministre. Ma question porte sur les services essentiels. Y a-t-il des services essentiels désignés? Si oui, comment allez-vous faire la transition pour répondre aux nouvelles exigences du projet de loi? S'il n'y a pas de services essentiels désignés, quand allez-vous procéder? Allez-vous attendre la fin d'une convention collective ou le faire plus tôt? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet? Merci.

M. Brison : Le projet de loi change les choses. Nous ne pouvons donc pas imposer une nouvelle définition pour une catégorie. Nous pouvons le faire dans le cadre d'un processus de négociation collective; ce serait le bon moment pour le faire. Nous miserions immédiatement et de façon continue sur les discussions relatives aux services essentiels et la compréhension du point de vue du syndicat à cet égard, en gardant en tête que la nature des services essentiels évoluera au fil du temps et que nous voulons avoir le loisir de travailler avec les syndicats.

La sénatrice Marshall : Le projet de loi donnera lieu à une transition des services essentiels. Est-ce que ces services sont désignés à l'heure actuelle? Qu'arrivera-t-il lorsque le projet de loi sera adopté? Est-ce qu'on annulera tout cela? Comment fera-t-on la transition?

Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Nous avons tenu compte de cette possibilité, ce qui est normal. Il y a le moment avant la sanction royale du projet de loi et il y a le après; des mesures de transition sont donc en place. Certains services essentiels sont désignés en vertu de l'actuel projet de loi, en prévision de la ronde de négociation actuelle.

La sénatrice Marshall : Pour toutes les conventions collectives?

M. Duggan : Oui, pour tous nos ministères. Nous avons entrepris un processus de préparation au cours de la dernière ronde — celle qui est presque terminée — et nous avons travaillé avec des agents négociateurs, nonobstant les dispositions de la loi, en vue de revoir ces services essentiels. Cela nous permet de nous préparer pour la ronde actuelle avec la participation des agents négociateurs.

Lorsque le projet de loi entrera en vigueur, ce travail ne sera pas perdu parce qu'une bonne partie servira de fondement à ce qui deviendra les accords sur les services essentiels. Ces négociations donneront lieu à un accord officiel avant qu'il y ait possibilité de grève.

La sénatrice Marshall : Merci.

Ma deuxième question a trait aux congés de maladie. L'un des enjeux soulevés par les personnes qui ne travaillent pas dans la fonction publique a trait à l'utilisation des congés de maladie par

employment with the public service taking sick leave and getting a year of sick leave as they transition into retirement. Are there any statistics regarding the number of employees who do this in their last year — take a year's sick leave — and also the cost to the taxpayers?

Mr. Brison: I'm going to ask Jérôme to help on that. Senator Marshall, in terms of looking at the figures, there was a StatCan report from several years ago comparing work absences between the private sector and the public sector. When you account for some of the demographic features of the public sector, it did not find a substantial difference. Jérôme will be able to speak to your very specific question.

Jérôme Mercier, Director, Expenditure Analysis and Compensation Planning, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: The last year for which we can do this kind of analysis is for 2015-16. Based on this information, there were about 6,200 employees who retired from the federal core public administration. From that group, it's estimated that about 1,400 retired with zero sick days in their banks, but I think it should be noted a number of those people left because of health-related reasons, and it should also be noted in the context of our long-term disability regime, employees are required to empty their banks prior to becoming eligible for long-term disability.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Moncion: What type of consultations did you conduct with the unions about the changes you are making now? What did they say about the proposed changes?

[English]

Mr. Brison: There has been extensive consultation with public service unions, PSAC and PIPS being two of the lead groups but also with some of the smaller groups as well. There was a great deal of consensus within the public sector on a lot of these changes and discussions with public sector unions that have gone back now several years.

Senator Moncion: Thank you.

My other question is not necessarily a question but maybe a comment. I know that a lot of young people have had a job with the federal government, but they were always on contract. Most of them have left because they were not getting permanent employment. My children will not apply because of that condition and because there is no permanency to the jobs they can apply to, so they are always on a rotation basis. Is this

les fonctionnaires qui partent à la retraite. Ces gens prennent une année de congé de maladie avant de faire la transition vers la retraite. Y a-t-il des statistiques sur le nombre d'employés qui ont eu recours à cette pratique l'année dernière et sur le coût pour les contribuables?

M. Brison : Je vais demander à Jérôme de m'aider à répondre. Sénatrice Marshall, en ce qui a trait aux chiffres, un rapport publié par Statistique Canada il y a plusieurs années comparait le nombre d'absences dans le secteur privé à celui dans le secteur public. Lorsqu'on tient compte de certaines caractéristiques démographiques du secteur public, les différences ne sont pas importantes. Jérôme pourra répondre à cette question de façon précise.

Jérôme Mercier, directeur, Analyse des dépenses et planification de rémunération, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : La dernière année pour laquelle nous pouvons procéder à une telle analyse est 2015-2016. Selon ces renseignements, environ 6 200 employés ont pris leur retraite de l'administration publique centrale fédérale. De ce nombre, on estime qu'environ 1 400 personnes ont pris leur retraite avec aucune journée de maladie en banque, mais je crois qu'il importe de souligner que plusieurs de ces personnes ont quitté leur emploi en raison de problèmes de santé et qu'il faut aussi souligner qu'en vertu de notre régime d'invalidité de longue durée, les employés doivent vider leur banque de congés de maladie avant d'être admissibles aux prestations d'invalidité de longue durée.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

La sénatrice Moncion : Quel genre de consultations avez-vous menées avec les syndicats au sujet des changements que vous apportez en ce moment? Quel a été leur apport quant aux changements proposés?

[Traduction]

M. Brison : Nous avons tenu des consultations exhaustives avec les syndicats de la fonction publique. L'AFPC et l'IPFPC sont les deux groupes principaux, mais nous avons aussi consulté de plus petits groupes. Les membres du secteur public s'entendent sur bon nombre de ces changements et les discussions avec les syndicats durent depuis plusieurs années.

La sénatrice Moncion : Merci.

Mon autre question n'en est pas nécessairement une; c'est plutôt un commentaire. Je sais que de nombreux jeunes ont obtenu un emploi au gouvernement fédéral, mais de façon contractuelle. La plupart d'entre eux sont partis parce qu'ils n'avaient pas obtenu un poste permanent. Mes enfants ne veulent pas postuler à un emploi dans la fonction publique en raison de cela et parce que les postes offerts ne sont pas associés à une

something that is going to be addressed? This bill doesn't address it, but is this something you will be looking to address at some point?

Mr. Brison: I think there are significant changes we need to make in order to make a career in the public service more attractive to young people. You have struck on one. Another is the length of time it takes to actually go through the process to become a public servant. I was told a while ago that there was some progress made. It used to take 40 minutes to do an online application. Some changes and improvements were made, and they told me, quite proudly, that they reduced the amount of time it takes from 40 minutes to five minutes to fill out an application. Then I asked: How long after you fill out an application does it take to become a public servant? They told me 240 days. They've taken 35 minutes off of a 240-day process; I think we can probably make even more progress with it. There needs to be an agility within the public service in terms of how you get into it.

I do think it's important to recognize that, for a lot of young people today, the idea of working for the same employer for 30 years is not necessarily something they think of as being natural. The amazing thing about the public service is that once you are in the public service, you can be in the Department of Environment doing environmental policy work or climate change work and can transition to being able to work in labour and be exposed to labour negotiations. The breadth of experiences you can have in terms of policy and ideas is unequalled. There is no employer who can give you a greater career and work variety in terms of experience than the public service, so it's a very exciting place to be.

I get involved quite often in trying to recruit young people, but you have struck on one of the issues we have. As well, the public service is too hierarchical in terms of decision-making. There has to be an ability for a public servant with an idea in one department to be able to share that with others. We are doing a lot of that on the digital side, but we have a lot of work to do.

Senator Moncion: Thank you.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Thank you, Minister, for appearing before our committee today. Just like me, a lot of people think that public service employees benefit from particularly good benefits, as compared to those in the private sector, notably as it concerns sick leave. Many think that an employee can cash in his bank of sick leave days when he leaves his job, or that he can use sick leave that remains before he retires, even if he is in good health.

permanence; il y a une rotation de l'effectif. Est-ce que vous allez aborder cette question? Le projet de loi ne le fait pas, mais est-ce que vous allez régler la situation à un moment donné?

M. Brison : Je crois que nous devons faire d'importants changements pour rendre les carrières dans la fonction publique plus attrayantes pour les jeunes. Vous avez mis le doigt sur un problème. La longueur du processus par lequel il faut passer pour devenir fonctionnaire est aussi problématique. On m'a dit il y a quelque temps qu'on avait réalisé des progrès à cet égard. Avant, il fallait 40 minutes pour postuler en ligne. On a apporté certains changements et améliorations et on m'a dit assez fièrement qu'on avait réduit le temps à 5 minutes. J'ai ensuite demandé combien de temps il fallait après avoir rempli une demande pour devenir fonctionnaire. On m'a répondu 240 jours. On a soustrait 35 minutes à un processus qui prend 240 jours. Je crois que nous pourrions faire mieux. Il faut une certaine souplesse pour faciliter l'intégration dans la fonction publique.

Je crois qu'il est important de reconnaître que pour bon nombre de jeunes personnes aujourd'hui, l'idée de travailler pour le même employeur pendant 30 ans n'est pas nécessairement naturelle. Ce qui est extraordinaire avec la fonction publique, c'est qu'une fois que vous y êtes, vous pouvez travailler sur les politiques environnementales ou les changements climatiques au ministère de l'Environnement et ensuite passer aux relations de travail et aux négociations collectives. Les expériences relatives aux politiques et aux idées sont inégalées. Aucun autre employeur que la fonction publique ne peut vous offrir une plus grande variété en ce qui a trait au travail, à la carrière et aux expériences. C'est donc un milieu très stimulant.

Je participe souvent aux efforts de recrutement des jeunes, mais vous avez soulevé l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés. De plus, le processus décisionnel de la fonction publique est trop hiérarchisé. Il faut que les fonctionnaires d'un ministère qui ont une bonne idée puissent en faire part aux autres. Nous en faisons beaucoup sur le plan numérique, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

La sénatrice Moncion : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Merci, monsieur le ministre, de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Tout comme moi, beaucoup de gens sont d'avis que les employés de la fonction publique bénéficient d'avantages sociaux particulièrement appréciables par rapport à ceux du secteur privé, notamment en ce qui concerne les congés de maladie. Plusieurs pensent qu'un employé peut monnayer sa banque de congés de maladie lorsqu'il quitte son emploi ou encore qu'il peut utiliser les congés de maladie qu'il lui reste pour devancer sa retraite, même s'il est en bonne santé.

Could you briefly explain how the system works in the public service?

[English]

Mr. Brison: I may ask Jérôme or Sandra to assist with this, but I think there is both a perception and a reality of this. I prefer to focus on the reality in two ways. First, there's the notion that somehow people are taking a lot more time. Again, there is some evidence from StatCan that shows otherwise. As Jérôme explained as well, there are people who are retiring in part because of health issues. That may lead to people taking sick leave for an extended period of time as a result of those health issues. Ultimately, they make the decision to take their retirement as well. That can create a perception.

[Translation]

Ms. Hassan: Madam senator, briefly, a full-time employee receives 1.25 days of sick leave per month. An employee who needs one or several days because he or she is sick may take those days. When the sick leave days have not been used at the end of the financial year, they are carried over into the next year, and so on.

At the end of his career if an employee has had the good fortune of being in good health, he or she will have weeks and months of unused sick leave, and those days are simply lost when they leave. If a person asks for leave for a few days, for instance because of the flu or a broken bone, he will use his sick leave days. Afterwards, after 13 weeks, the long-term disability insurance system will kick in. The number of days remaining in an employee's account at the end of his public service career in normal circumstances depends on the state of his health. A person who has cancer, has had a heart attack or a stroke, will unfortunately have to take more sick leave than a person who enjoys good health.

Senator Bellemare: May I ask an additional question?

The Chair: You may ask it during the second round.

Mr. Mercier: I'd like to add a small clarification regarding your question. Sick leave days that have not been used at the end of a public service career cannot be paid out. As I mentioned earlier, among the 6,200 public servants who retired in 2015-16, there were 105 days in their sick day bank when they left their job. Those days could not be cashed in.

Pouvez-vous nous expliquer brièvement comment fonctionne le système dans la fonction publique?

[Traduction]

M. Brison : Je vais peut-être demander à Jérôme ou Sandra de m'aider à répondre, mais je crois qu'il y a toujours la perception par rapport à la réalité. Je préfère me centrer sur la réalité, de deux façons. Premièrement, il y a cette notion voulant que les gens prennent plus de congés. Encore une fois, les données de Statistique Canada montrent que ce n'est pas le cas. Comme l'a expliqué Jérôme, certaines personnes prennent leur retraite notamment parce qu'elles ont des problèmes de santé. Ainsi, ces personnes peuvent prendre un long congé de maladie et, enfin, décider de prendre leur retraite. Cela peut donner lieu à une certaine perception.

[Français]

Mme Hassan : Madame la sénatrice, brièvement, 1,25 jour de congé de maladie par mois est accordé à un employé à temps plein. Un employé qui a besoin d'une ou de plusieurs journées pour cause de maladie bénéficie de journées de congé en conséquence. Lorsque des journées n'ont pas été utilisées à la fin de l'année financière, elles sont reportées et cumulées l'année suivante, et ainsi de suite.

À la fin de son emploi, si un employé a eu la chance d'être en bonne santé, il aura des semaines et des mois de congé de maladie inutilisés, et ces journées sont simplement perdues à son départ. D'un autre côté, si une personne doit s'absenter pour quelques jours, par exemple, en raison d'une grippe ou d'une fracture, elle utilisera ses journées de congé de maladie. Par la suite, après 13 semaines, c'est le système d'assurance invalidité à long terme qui prend la relève. Le nombre de jours qu'il reste à un employé à la fin de sa carrière dans la fonction publique, dans des circonstances normales, dépend de son état de santé. Une personne qui souffre d'un cancer, qui a subi une crise cardiaque ou un AVC devra, malheureusement, prendre plus de journées de congé de maladie qu'une personne qui jouit d'une bonne santé.

La sénatrice Bellemare : Puis-je poser une question complémentaire?

Le président : Vous pourrez la poser lors de la deuxième ronde.

M. Mercier : J'aimerais ajouter une petite précision concernant votre question. Les congés de maladie qui n'ont pas été utilisés à la fin de la carrière d'un fonctionnaire ne sont pas monnayables. Comme je l'ai mentionné plus tôt, parmi les 6 200 fonctionnaires qui ont pris leur retraite en 2015-2016, il leur restait 105 jours dans leur banque de congés de maladie lorsqu'ils ont quitté leur emploi. Ces jours n'étaient pas monnayables.

[English]

Senator Marshall: Minister, the Public Accounts were released last week. As you were speaking, I was thinking about the liabilities and government expenditures. What impact will this bill have on the government's financial statements?

Mr. Brison: The previous government had booked \$700 million at that time. We reversed that early on. This bill won't have that impact in terms of the \$700 million that was booked. From an Auditor General's perspective, we thought that was the responsible thing to do early on.

Senator Marshall: So there will be no further adjustments to the Public Accounts?

Mr. Brison: That is my understanding in terms of the Public Accounts.

Mr. Mercier: To add some precision, the amounts that were presented in Budget 2015 were projected savings for the purposes of the fiscal outlook. When the government committed to repeal section 20, Part 3, of the economic action plan, and when it also committed to return the question to collective bargaining at the bargaining table, the projected savings were removed from the fiscal outlook. But it was never booked into the Public Accounts per se.

Mr. Brison: We made that clear. Very early on, Minister Morneau made our intention clear in terms of not booking or considering the \$700 million as part of our fiscal framework.

Senator Marshall: Thank you very much.

[Translation]

Senator Moncion: The previous government had made cuts to sick leave banks, if I understand correctly?

[English]

Mr. Brison: It was in the Budget Implementation Act to eliminate it. They built the \$700 million savings as part of their fiscal outlook, which contributed about half of the budget surplus that was projected just prior to the election, in that fiscal period.

Senator Moncion: But then it never came into force, so all the employees' sick days banked are intact and there's been an accumulation over the years?

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Monsieur le ministre, les comptes publics ont été publiés la semaine dernière. Pendant que vous parliez, je pensais aux passifs et aux dépenses du gouvernement. Quelle sera l'incidence du projet de loi sur les états financiers du gouvernement?

M. Brison : Le gouvernement précédent avait réservé 700 millions de dollars. Nous avons renversé cela rapidement. Le projet de loi n'aura pas d'incidence sur ces 700 millions de dollars. Du point de vue du vérificateur général, nous étions d'avis qu'il s'agissait de la chose responsable à faire dès le départ.

La sénatrice Marshall : Donc il n'y aura pas d'autres rajustements des comptes publics?

M. Brison : C'est ce que je comprends.

M. Mercier : À titre de précision, les montants présentés dans le budget de 2015 étaient des économies projetées aux fins des perspectives budgétaires. Lorsque le gouvernement s'est engagé à abroger la section 20 de la partie 3 du plan d'action économique et à renégocier la question, les économies projetées ont été retirées des perspectives budgétaires. Cependant, elles n'ont jamais fait partie des comptes publics en tant que tels.

M. Brison : Nous avons été clairs. Dès le départ, le ministre Morneau a exprimé clairement nos intentions de ne pas réserver les 700 millions de dollars ou en tenir compte dans notre cadre financier.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Moncion : L'ancien gouvernement avait réalisé des coupes dans les banques de congés de maladie, si je comprends bien?

[Traduction]

M. Brison : La Loi d'exécution du budget prévoyait son élimination. Les économies de 700 millions de dollars faisaient partie des perspectives financières du gouvernement, ce qui correspondait à environ la moitié du surplus budgétaire prévu juste avant les élections, au cours de cet exercice financier.

La sénatrice Moncion : Toutefois, le gouvernement n'y a jamais donné suite. Bref, les banques de congés de maladie des employés sont intactes, et leurs congés de maladie ont continué de s'accumuler au fil des ans, n'est-ce pas?

[Translation]

Ms. Hassan: Madam senator, you're quite correct. The Budget Implementation Act included an opportunity for the Treasury Board of Canada to impose a sick leave regime. What is in the bill being studied at this time is a repeal of those provisions. The President of the Treasury Board of Canada has never exercised that power to impose a regime. In fact, as soon as he took up his position, he committed to returning to the previous regime and to negotiating this matter with union representatives. The sick leave banks which existed in 2015 remained intact, to the extent that people did not use their sick days.

[English]

Mr. Brison: On a small but important point in terms of intentions, the previous government banked the savings but they never accounted for any cost of what would have to replace it. You are not going to eliminate a sick leave program, but they banked it as if they would not bring in any replacement. That wouldn't really pass muster to an Auditor General. They were very motivated to bank the savings, but in their accounting they never accounted for the cost of what a modernized sick leave system would be. For instance, I mentioned young people. There will be areas as we reform and modernize the sick leave system — I have to stop saying “sick leave” and say “the wellness system” because I think that's what it should be focused on — where we will actually be investing more in certain areas, particularly around areas of mental health. There is a cost to this regardless. You can't just ignore that. The previous government did not even account for having a sick leave program to replace what they were eliminating.

Senator Pratte: I just want to follow up on what Mr. Duggan was explaining earlier. I want to understand exactly what happened before the omnibus bill of the previous government that provided the government the authority to decide essential services unilaterally. There were agreements, obviously, in force on essential services. Once the omnibus bill was adopted, did the government use this new authority? Did departments decide on their own what the essential services were? Did that produce an increase in essential services postings, or was it basically, even though the authority existed, it was status quo whereby there were discussions and both parties agreed on what the essential services were?

[Français]

Mme Hassan : Madame la sénatrice, votre compréhension est tout à fait correcte. Le projet de loi de mise en œuvre du budget prévoyait la possibilité pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada d'imposer un régime pour les congés de maladie. Ce qu'on retrouve dans le projet de loi qui fait l'objet d'une étude en ce moment, c'est une abrogation de ces dispositions. Le président du Conseil du Trésor du Canada n'a jamais exercé ce pouvoir, soit d'imposer ce régime. En fait, dès son entrée en fonction, il s'était engagé à retourner au régime qui existait et à négocier cette question avec les représentants syndicaux. Les banques de congés de maladie qui existaient en 2015 sont demeurées intactes dans la mesure où les gens n'ont pas utilisé leurs congés.

[Traduction]

M. Brison : J'aimerais faire une petite précision importante en ce qui a trait aux intentions. Le précédent gouvernement a encaissé les économies, mais il n'a jamais tenu compte du coût du nouveau régime pour remplacer l'ancien. Il n'était pas question d'éliminer un régime de congés de maladie, mais le précédent gouvernement a encaissé les économies comme s'il n'avait pas besoin de mettre en place un régime pour le remplacer. Cela ne tiendrait pas vraiment la route aux yeux du vérificateur général. Le précédent gouvernement cherchait désespérément à encaisser les économies, mais il n'a jamais tenu compte dans ses calculs du coût du régime modernisé de congés de maladie. Par exemple, j'ai mentionné les jeunes. Il y aura des endroits dans la réforme et la modernisation du régime de congés de maladie — je dois arrêter de parler de « congés de maladie » et parler du « régime de mieux-être », parce que je crois que nous devrions mettre l'accent sur cet aspect — où nous investirons en fait davantage, en particulier en ce qui concerne la santé mentale. Ce changement aura tout de même un coût. Nous ne pouvons pas décider de tout bonnement en faire fi. Le précédent gouvernement n'a même pas tenu compte dans ses calculs de la création d'un régime de congés de maladie pour remplacer celui qu'il éliminait.

Le sénateur Pratte : J'aimerais seulement revenir sur ce qu'expliquait plus tôt M. Duggan. Je tiens à comprendre exactement ce qui s'est passé avant le projet de loi omnibus du précédent gouvernement qui a donné au gouvernement le pouvoir de déterminer unilatéralement les services essentiels. Il y avait évidemment des ententes sur les services essentiels en vigueur. Lorsque le projet de loi omnibus a été adopté, le gouvernement s'est-il prévalu de ce nouveau pouvoir? Les ministères ont-ils déterminé unilatéralement ce qui était considéré comme des services essentiels? Cela a-t-il entraîné une augmentation du nombre de postes désignés essentiels ou le statu quo a-t-il en gros été maintenu, même si ce pouvoir existait, c'est-à-dire que des discussions avaient lieu entre les deux parties pour déterminer ensemble les services essentiels?

Mr. Duggan: Once the bill came into force, departments proceeded in working with our officials at the secretariat to actually designate employees. In some cases, there were more employees designated than had previously been designated. One of the issues previously was the fact that there weren't that many essential services agreements that had been concluded. That's a function of the fact that when you are engaged in these processes, if you get a settlement on essential services agreement, the strike group didn't have a sense of urgency about them, so they just rolled over. Over a longer period of time, we didn't conclude that many agreements. If I remember correctly, we had six or seven in total over the years for which those particular provisions had been in force, and that was since 2005. But when this particular legislation came in, because of its nature and the unilateral nature of the provisions, we actually proceeded to do a lot of those.

Senator Pratte: Just to follow up, could we expect some kind of change in different departments where, after negotiation, there would be a decrease in the number of posts for essential services?

Mr. Duggan: I hesitate to speculate, but the nature of negotiations would suggest that we will all have to modify our expectations.

Senator Pratte: Thank you.

Mr. Brison: It's difficult, and you don't want to prejudge. You want to have a legitimate discussion. The nature of essential services will change over time, but it is something we want to negotiate as opposed to impose.

The Chair: Thank you. Honourable minister, with your indulgence, I have a question to ask. I'll be succinct also.

At the House of Commons' Standing Committee on Human Resources and Social Development, Chris Aylward, now the President of the Public Service Alliance of Canada, said that certain sections of Bill C-62 are inconsistent with the 2015 Supreme Court of Canada's ruling on the Saskatchewan Federation of Labour's challenge to the province's Public Service Essential Services Act, paragraph 121(2)(a).

In your view, is Bill C-62, in particular, paragraphs 121(2)(a), 123(6)(a) and 127(6)(a), consistent with the Supreme Court on that *Saskatchewan Federation of Labour* decision?

Mr. Brison: I'm informed the clause in question played a minor role in the court's analysis of the *Saskatchewan Federation of Labour* decision. As well, that clause had existed in the Federal Public Sector Labour Relations Act since 2005 and had never been challenged. I'm comfortable with it. We

M. Duggan : Lorsque le projet de loi est entré en vigueur, les ministères ont en fait collaboré avec nous au secrétariat pour désigner des employés essentiels. Dans certains cas, le nombre d'employés désignés essentiels était plus élevé qu'auparavant. L'un des problèmes par le passé, c'était que nous avions peu d'ententes sur les services essentiels. Cela s'explique par le fait que, lorsque vous participez à ces processus, si vous avez une entente sur les services essentiels, les intervenants ne considéraient pas cela comme urgent. Les ententes étaient tout simplement renouvelées. Durant une longue période, nous n'avons pas conclu beaucoup d'ententes sur les services essentiels. Si ma mémoire est bonne, nous en avons conclu six ou sept au fil des ans pour lesquelles ces dispositions s'appliquaient, et ce, depuis 2005. Toutefois, lorsque ce projet de loi est entré en vigueur, en raison de sa nature et de la nature unilatérale des dispositions, nous avons en fait dû en conclure un grand nombre.

Le sénateur Pratte : J'ai une question complémentaire. Pouvons-nous nous attendre à voir des changements dans les ministères, c'est-à-dire qu'à la suite de négociations il y aurait moins de postes désignés essentiels?

M. Duggan : J'hésite à faire des hypothèses, mais la nature des négociations laisse entendre que nous devons tous modifier nos attentes.

Le sénateur Pratte : Merci.

M. Brison : C'est difficile, et il ne faut pas présumer des conclusions; nous voulons avoir de véritables discussions. La nature des services essentiels évoluera au fil du temps, mais nous voulons négocier cet aspect au lieu de l'imposer.

Le président : Merci. Monsieur le ministre, si vous me le permettez, je dois poser une question. Je serai bref.

Devant le Comité permanent des ressources humaines et du développement social de la Chambre des communes, Chris Aylward, qui est maintenant président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, a affirmé que certaines dispositions du projet de loi C-62 vont à l'encontre de la décision de 2015 de la Cour suprême du Canada; la Fédération du travail de la Saskatchewan contestait alors devant les tribunaux l'alinéa 121(2)(a) de la Public Service Essential Services Act du gouvernement provincial.

À votre avis, le projet de loi C-62, en particulier les alinéas 121(2)(a), 123(6)(a) et 127(6)(a), est-il conforme au jugement de la Cour suprême dans l'arrêt *Fédération du travail de la Saskatchewan*?

M. Brison : Je sais que la disposition en question a joué un rôle mineur dans l'analyse de la cour dans l'arrêt *Fédération du travail de la Saskatchewan*. Qui plus est, cette disposition se trouve dans la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral depuis 2005 et elle n'a jamais été contestée devant

believe the deletion of this clause could create operational hazards and, in certain areas, supervisors or managers wouldn't be able to complete the essential duties in cases where this work is very specialized and management may not be trained or licensed to do the work. Again, the clause to which Mr. Aylward was referring had been in the Federal Public Service Labour Relations Act in Canada since 2005 and had not been challenged. I believe it will not be an issue now.

Again, as part of the legislative process, we look forward to your analysis of this as legislators, but it has been in place since 2005 and was not challenged.

The Chair: Again, minister, thank you for your availability. Before I declare the meeting adjourned, do you have any final comments or closing remarks?

Mr. Brison: I thought there was a certain level of irony earlier today when Percy Mockler was telling Scott Brison to be brief. We are politicians from Atlantic Canada, Percy, and the idea of us being able to be brief —

I want to thank honourable senators. It's always a pleasure, and I look forward to coming back on other issues. I think I will be back on estimates soon. Thank you very much. It's always a pleasure. Thank you for the work you do on behalf of Canadians.

The Chair: Thank you, minister.

(The committee adjourned.)

les tribunaux. Je suis à l'aise avec cette disposition. Nous sommes d'avis que l'élimination de cette disposition pourrait entraîner des risques opérationnels et que, dans certains secteurs, les superviseurs ou les gestionnaires ne seraient pas en mesure d'assumer les tâches essentielles dans les cas où le travail est très spécialisé et que les gestionnaires ne sont peut-être pas formés ou autorisés à accomplir le travail. Je répète que la disposition à laquelle faisait référence M. Aylward se trouve dans la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral depuis 2005 et qu'elle n'a jamais été contestée devant les tribunaux. Je ne crois pas que ce sera un problème maintenant.

Dans le cadre du processus législatif, nous avons hâte de voir votre analyse de la question à titre de législateurs, mais je répète que cette disposition est en vigueur depuis 2005 et qu'elle n'a jamais été contestée devant les tribunaux.

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie encore une fois de votre disponibilité. Avant de lever la séance, j'aimerais vous demander si vous avez un dernier commentaire ou une dernière observation.

M. Brison : Je trouvais assez ironique que Percy Mockler demande plus tôt aujourd'hui à Scott Brison d'être bref. Nous sommes des politiciens du Canada atlantique, et l'idée que nous soyons capables d'être brefs...

Je tiens à vous remercier, honorables sénateurs. C'est toujours un plaisir, et j'ai hâte de revenir discuter avec vous d'autres sujets. Je crois que je serai de retour bientôt pour discuter du budget des dépenses. Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir. Merci du travail que vous accomplissez au nom des Canadiens.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 31, 2018

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts, met this day at 6:45 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and are available online and sencanada.ca.

[*Translation*]

I now invite the senators to introduce themselves.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Toronto.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Diane Bellemare from Quebec.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

The Chair: I would also like to recognize the clerk of the committee, Gaëtane Lemay, and our two analysts, Alex Smith and Shaowei Pu, who team up to support the work of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

This evening, honourable senators, we continue our consideration of Bill C-62, An Act to amend the Federal Public Sector Labour Relations Act and other Acts, referred to the committee by the Senate of Canada on October 16, 2018.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je m'appelle Percy Mockle, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle et à tous les Canadiens qui nous regardent, à la télévision ou en ligne. Je rappelle aux auditeurs que les audiences du comité sont publiques et accessibles en ligne à sencanada.ca.

[*Français*]

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, Ontario.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, Toronto.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Diane Bellemare, du Québec.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le président : Je voudrais également reconnaître la greffière de notre comité, Mme Gaëtane Lemay, ainsi que nos deux analystes, M. Alex Smith et M. Shaowei Pu qui, ensemble, appuient les travaux du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Ce soir, nous continuons notre examen du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral et d'autres lois, lequel a été renvoyé au comité par le Sénat, le 16 octobre dernier.

[Translation]

Joining us this evening are two federal organizations. We welcome Marc Thibodeau, Director General, Labour Relations and Compensation, Canada Border Services Agency.

[English]

From Correctional Service Canada, we have Nick Fabiano, Acting Assistant Commissioner, Human Resources Management.

[Translation]

The clerk has informed me that Mr. Thibodeau will give a short presentation and will be followed by Mr. Fabiano.

Mr. Thibodeau, the floor is yours.

Marc Thibodeau, Director General, Labour Relations and Compensation, Canada Border Services Agency: Good evening, Mr. Chair and members of the committee. I am pleased to be here on behalf of the Canada Border Services Agency for your deliberations on Bill C-62 and would like to thank you for the invitation.

As the committee is aware, Bill C-62 brings together the previous Bill C-5, regarding sick leave provisions in the public service, and Bill C-34, which concerns collective bargaining and essential services. The focus of my remarks will be on this last component, essential services, as it relates to the CBSA.

The CBSA's dual mandate of upholding national security while facilitating the entry of people and goods at the border means that it must retain numerous employees in positions designated as essential. Our operations are vast, and to give you a sense of the magnitude of this responsibility, allow me to illustrate further.

[English]

The agency employs approximately 14,000 individuals who provide service at over 1,100 locations across Canada and abroad. We have both uniform and non-uniform staff who ensure that border operations run smoothly 24 hours a day, seven days a week.

Each year, the CBSA will process over 93 million travellers who come to Canada by rail, land, marine or air. Our officers will perform over 17 million commercial releases, impact 780,000 courier shipments, conduct over 89,000 commercial

[Français]

Nous avons avec nous ce soir deux organisations fédérales. Nous recevons M. Marc Thibodeau, directeur général, Relations de travail et rémunération, de l'Agence des services frontaliers du Canada.

[Traduction]

Nous avons également M. Nick Fabiano, commissaire adjoint par intérim, Gestion des ressources humaines, de Service correctionnel Canada.

[Français]

La greffière m'a informé que M. Thibodeau fera une courte présentation, et qu'il sera suivi de M. Fabiano.

Monsieur Thibodeau, la parole est à vous.

Marc Thibodeau, directeur général, Relations de travail et rémunération, Agence des services frontaliers du Canada : Bonjour, monsieur le président et membres du comité. Je suis heureux d'être ici ce soir au nom de l'Agence des services frontaliers du Canada dans le cadre de vos délibérations sur le projet de loi C-62. Je vous remercie sincèrement de votre invitation.

Comme le savent les membres du comité, le projet de loi C-62 réunit le précédent projet de loi C-5, qui portait sur les dispositions relatives aux congés de maladie dans la fonction publique, et le projet de loi C-34, qui porte sur les négociations collectives et les services essentiels. Mes observations porteront principalement sur cette dernière composante, les services essentiels, en ce qui concerne l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le double mandat de l'agence, qui est de protéger la sécurité nationale tout en facilitant l'entrée des personnes et des marchandises à la frontière, signifie qu'elle doit maintenir de nombreux employés dans des postes désignés essentiels. Nos opérations sont vastes, et permettez-moi d'illustrer davantage mes propos afin de vous donner une idée de l'ampleur de cette responsabilité.

[Traduction]

L'agence emploie environ 14 000 personnes, qui offrent des services à plus de 1 100 endroits au Canada et à l'étranger. Nous avons des employés avec ou sans uniforme qui s'assurent que les opérations frontalières se déroulent de façon fluide 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Chaque année, l'Agence des services frontaliers du Canada traite plus de 93 millions de voyageurs qui entrent au Canada par les modes terrestre, ferroviaire, maritime et aérien. Nos agents effectuent plus de 17 millions de mainlevées commerciales,

examinations, seize \$400 million in drugs, and collect \$35 billion in duties and taxes owed to the Crown.

The agency has an important role in protecting the safety and security of Canadians. For example, Border Services officers increasingly intercept highly toxic substances such as fentanyl and fentanyl analogues in the postal and air cargo courier streams. Since 2016 the agency made 287 seizures totaling 42 kilograms most often smuggled to Canada in legitimate shipments.

[Translation]

The current Federal Public Sector Labour Relations Act defines an essential service as “any service, facility or activity of the Government of Canada deemed essential because it is, or will be, necessary for the safety or security of the public or a segment of the public.”

Essential services and the agreements that govern them are determined by the CBSA and the bargaining agent, and are in line with the CBSA’s legislated mandate under the Canada Border Services Agency Act. These positions are critical for the effective management of the CBSA’s operations and to ensuring public safety and security. This is why approximately 75 per cent, or 7,700 of all positions designated as essential at the CBSA, fall within the FB classification, and 95 per cent of all designated essential positions are on the front line. The remaining 5 per cent of the positions fall within other classifications that are required to support our front-line officers in their duties.

[English]

Historically, the number and percentage of essential services positions in the CBSA workforce has remained relatively stable since the agency was created in 2003. Since that time, the level of essential services remained at approximately 75 to 80 per cent of the FB population.

Essential services are central to the agency’s mandate and operational context. The CBSA welcomes the steps being taken to bring clarity to the process.

This concludes my remarks and I’d be happy to answer questions the committee may have.

Nick Fabiano, Acting Assistant Commissioner, Human Resources Management, Correctional Service Canada: Thank you to the honourable members of this committee for having me here today to appear on behalf Correctional Service Canada. I’m happy to speak on the committee study of Bill C-62.

inspectent 780 000 expéditions par messagerie, mènent plus de 89 000 examens commerciaux, saisissent des drogues d’une valeur totale de 400 millions de dollars et perçoivent 30,5 milliards de dollars en droits et taxes dus à l’État.

L’agence joue aussi un rôle important dans la protection de la sécurité des Canadiens. Par exemple, les agents des services frontaliers interceptent de plus en plus de substances hautement toxiques, comme du fentanyl et des analogues du fentanyl, dans les filières du fret aérien/des services de messagerie et du mode postal. Depuis avril 2016, l’agence a effectué 287 saisies, pour un total de 42 kilogrammes, de substances qui sont la plupart du temps passées clandestinement au Canada dans des expéditions légitimes.

[Français]

La version actuelle de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique définit les services essentiels comme étant les « services, installations ou activités que [le gouvernement du Canada juge] nécessaires à la sécurité de tout ou partie du public. »

Les services essentiels et les ententes qui les gouvernent sont établis par l’Agence des services frontaliers du Canada et l’agent négociateur, et ils sont conformes à son mandat prescrit par la Loi sur l’Agence des services frontaliers du Canada. Ces postes sont essentiels pour la gestion efficace des opérations de l’ASFC et pour assurer la sécurité publique. C’est pourquoi environ 75 p. 100 ou 7 700 de tous les postes désignés essentiels au sein de l’agence font partie du groupe professionnel FB, et 95 p. 100 de tous les postes désignés essentiels sont à la première ligne. Les autres postes font partie d’autres groupes professionnels nécessaires pour appuyer nos agents de première ligne dans l’exercice de leurs fonctions.

[Traduction]

Le nombre et le pourcentage de postes liés à des services essentiels sont demeurés relativement stables depuis la création de l’agence, en 2003. Depuis ce temps, la proportion de postes liés à des services essentiels est demeurée à environ 75 p. 100 à 80 p. 100 de l’effectif du groupe professionnel FB.

Les services essentiels sont au cœur du mandat de l’agence et de son contexte opérationnel et l’ASFC accueille favorablement les mesures prises pour mieux définir le processus.

Je termine ici mes observations. Je répondrai avec plaisir aux questions des membres du comité.

Nick Fabiano, commissaire adjoint par intérim, Gestion des ressources humaines, Service correctionnel Canada : Je remercie les honorables membres du comité de m’avoir invité à comparaître aujourd’hui au nom du Service correctionnel du Canada. C’est avec plaisir que je parlerai de l’étude du comité sur le projet de loi C-62.

I hope to provide insight into the Correctional Service Canada workforce in our labour relations regime and answer your questions.

To provide a brief overview of CSC's mandate, it is in administering the sentences of offenders incarcerated for two years or more. The CSC plays a key role in ensuring that Canadian communities are protected. Our organization is responsible for managing institutions of various security levels and supervising offenders under conditional release. In keeping our communities safe, the CSC oversees appropriate custodial measures and provides effective rehabilitation to people serving a federal sentence. The CSC also plays a critical role in supporting offenders in their safe and successful reintegration into the community.

In order to successfully achieve our mandate we operate one of the largest departments in the public service, the CSC manages 43 institutions, 92 parole offices, 14 community correctional centres and has over 18,000 staff members working within these institutions and parole offices.

The Correctional Service of Canada is committed to creating and retaining a diverse workforce that is representative of Canadian society. Our organization has made targeted efforts to recruit and retain Indigenous employees. As a result, the CSC is the largest employer of Indigenous people in the core public administration with 10.2 per cent of CSC staff identifying as Indigenous.

Our workforce also spans across a number of occupational groups and positions. Our front line staff includes correctional, program and parole officers, primary workers, Aboriginal liaison and development officers. We also employ health professionals as members of front-line staff including nurses and psychology staff.

Two occupational groups represent over half of all the staff employed in the operational units. Those groups are the correctional officers, or CX group, and the Welfare Programs category, which is primarily comprised of parole and correctional program officers working in communities and CSC institutions. We also employ staff performing corporate and administrative functions in each region, as well as here in Ottawa.

The hard work and dedication of our staff members across the country is fundamental to fulfilling our mandate in achieving positive correctional outcomes. Ensuring CSC's workplace is respectful and supportive of these staff members is crucial to our success. In terms of labour management relationships, the

J'espère vous éclairer sur l'effectif du Service correctionnel du Canada et sur notre régime de relations de travail, et répondre à vos éventuelles questions.

Le Service correctionnel du Canada, qui administre les peines des délinquants incarcérés pendant deux ans ou plus, joue un rôle clé dans la protection des collectivités canadiennes. Il a la responsabilité de gérer des établissements de divers niveaux de sécurité et de surveiller les délinquants mis en liberté sous condition. Tout en veillant à la sécurité de nos collectivités, le SCC surveille la mise en œuvre de mesures de détention appropriées et offre des services de réadaptation efficaces aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral. Il joue aussi un rôle crucial en aidant les délinquants à réussir leur réinsertion dans la collectivité en toute sécurité.

Pour remplir notre mandat avec succès, nous administrons un des plus grands organismes de la fonction publique fédérale. Le Service correctionnel du Canada gère 43 établissements, 92 bureaux de libération conditionnelle et 14 centres correctionnels communautaires dans l'ensemble du Canada. Il compte un effectif de 18 000 personnes, affectées aux établissements et aux bureaux de libération conditionnelle.

Le Service correctionnel du Canada s'emploie à créer et à conserver un effectif diversifié, représentatif de la société canadienne. Grâce aux efforts ciblés qu'il a déployés pour recruter et maintenir en poste des employés autochtones, le SCC constitue le principal employeur de personnes autochtones dans l'administration publique centrale, puisque 10,2 p. 100 de notre personnel s'identifie comme étant autochtone.

Les membres de notre personnel sont également répartis dans divers groupes professionnels et postes. Le personnel de première ligne comprend les agents correctionnels, les agents de programme, les agents de libération conditionnelle, les intervenants de première ligne, ainsi que les agents de développement auprès de la collectivité autochtone et les agents de liaison autochtones. Des professionnels de la santé, incluant des infirmiers/infirmières et des psychologues, font également partie du personnel de première ligne.

Plus de la moitié du personnel affecté aux unités opérationnelles appartient à deux groupes professionnels, soit le groupe des agents correctionnels, le groupe CX, et le groupe Programmes de bien-être social, dans lequel on retrouve principalement les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes correctionnels qui travaillent dans la collectivité et dans les établissements du SCC. Nous avons aussi des employés qui exécutent des fonctions organisationnelles et administratives dans chaque région, de même qu'ici, à Ottawa.

Les efforts acharnés et le dévouement de nos employés sont essentiels à la réalisation de notre mandat et à l'obtention de résultats correctionnels positifs. S'assurer que le SCC offre un environnement de travail respectueux et positif est donc essentiel à notre succès. Sur le plan des relations patronales-syndicales, le

Correctional Service Canada is committed to constructively engaging with labour partners, as we recognize that consultation and exchange of information, ideas and views support informed decision-making and collaborative problem solving. Working cooperatively with bargaining agents further assists in safeguarding a healthy, safe, productive and respectful working environment.

In terms of collective bargaining, most bargaining units present within the Correctional Service Canada have filed notice to bargain and most collective bargaining agreements have expired.

Although officials of the Treasury Board Secretariat, the administrative arm of the Treasury Board, are mandated to negotiate collective agreements on behalf of the Treasury Board, CSC provides direct support to such collective bargaining activities.

With respect to Bill C-62 and its impact on Correctional Service Canada, as you know, this legislation would restore the previous public service labour relations regime that existed prior to the coming into force of certain budget implementation acts, including measures relative to essential services and the choice of collective bargaining dispute resolution methods. Importantly, Bill C-62's amends the Federal Public Sector Labour Relations Act so that the employer no longer has the exclusive right to determine which services are essential for the safety and security of the public. At CSC most of our positions which operate out of our institutions and community offices will continue to meet the definition of essential service, as they are necessary for the safety and security of the public.

The passage of Bill C-62 would therefore support the return to the former negotiation approach in determining CSC's essential services profile and require review of such designated positions, in recognition of the need to promote a balance between active union involvement and manageable operational risk.

The Correctional Service Canada will continue to ensure that the safety and security of communities, offenders and staff by working with public sector bargaining agents to designate positions as essential in order to avoid the discontinuation of services during a strike.

Bill C-62 also provides that the bargaining agents represented within the Correctional Service Canada workforce would be given the choice to determine which dispute resolution process they wish to use should parties reach an impasse in bargaining. Bargaining agents active in CSC have historically selected conciliation as a dispute resolution method even where 100 per cent of the positions are deemed essential within the bargaining units. Should Bill C-62 come into force we expect the

SCC est déterminé à engager un dialogue constructif avec ses partenaires syndicaux, puisqu'il reconnaît que la prise de décisions éclairées et la résolution concertée des problèmes reposent sur la consultation et l'échange d'informations, d'idées et de points de vue. Travailler de concert avec les agents négociateurs aide également à préserver un milieu de travail sain, sûr, productif et respectueux.

En ce qui concerne la négociation collective, la plupart des unités de négociation présentes au SCC ont déposé un avis de négocier, et la majorité des conventions collectives ont expiré.

Même si les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui est le bras administratif du Conseil du Trésor, ont le mandat de négocier les conventions collectives au nom du Conseil du Trésor, le SCC offre un soutien direct à ces activités de négociation collective.

En ce qui concerne le projet de loi C-62 et son incidence sur le Service correctionnel du Canada, comme vous le savez, cette loi rétablirait dans la fonction publique le régime de relations de travail qui existait avant l'entrée en vigueur de certaines lois d'exécution du budget, y compris les mesures concernant les services essentiels et le choix des mécanismes de règlement des différends dans le cadre des négociations collectives. Point important, les modifications apportées par le projet de loi C-62 à la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral retirent à l'employeur le droit exclusif de déterminer quels services sont essentiels à la sécurité du public. Au Service correctionnel du Canada, la plupart des postes occupés dans nos établissements et dans nos bureaux communautaires demeureront conformes à la définition de service essentiel, puisqu'ils sont nécessaires à la sécurité du public.

Dans ce contexte, l'adoption du projet de loi C-62 appuierait le retour à l'ancienne approche de négociation employée pour déterminer le profil des services essentiels au SCC et exigerait un examen des postes ainsi désignés, considérant la nécessité d'encourager un équilibre entre une participation active des syndicats et la gestion du risque opérationnel.

Le Service correctionnel du Canada continuera d'assurer la sécurité des collectivités, des délinquants et de son personnel en collaborant avec les agents négociateurs du secteur public pour désigner certains postes comme étant essentiels afin d'éviter les interruptions de services en cas de grève.

Le projet de loi C-62 laisse également aux agents négociateurs représentés parmi l'effectif du SCC le choix de déterminer le mode de règlement des différends qu'ils souhaitent utiliser, advenant une impasse dans les négociations entre les parties. Historiquement, les agents négociateurs actifs au SCC ont opté pour la conciliation comme mode de règlement, même lorsque 100 p. 100 des postes sont jugés essentiels dans l'unité de négociation. Si le projet de loi C-62 entre en vigueur, nous

bargaining agents would maintain their historical dispute resolution method choice of conciliation.

I conclude by emphasizing how thankful the Correctional Service Canada is to the valuable contribution of labour force within our correction facilities, in the community and regional and national offices. A strong and professional workforce, together with a workforce which fosters its growth and well-being, helps CSC fulfil its mandate and contributes to the public safety of Canada.

Thank you again for the opportunity to be here today and I welcome your questions.

Senator Marshall: Thank you very much for being here tonight. I will start with Mr. Fabiano.

You said in your opening remarks that most bargaining units filed notice and then you said most of our positions continue to meet the definition of essential service. Then later on you said that you're going to continue to work with public sector bargaining agents to designate positions as essential. It makes it sound like positions have not been designated yet as essential. Are positions designated as essential now?

Mr. Fabiano: We have positions that are designated essential, but part of the process is to negotiate with our union partners to determine which ones we agree to be essential. For example, we've already done that with our correctional officers and there is an agreement that all of our correctional officers are designated essential.

I think there is still debate with some of the other edge positions. For example, the positions in support services. To what degree do all or some of them require to be deemed essential.

Senator Marshall: How were they selected? Was that as a result of negotiations with the employer? How was that decision made as to who is essential?

Mr. Fabiano: Historically we have reviewed the definition of what would be deemed essential, and we would make our initial review of it and present our initial category of what we believe to be essential employees.

Senator Marshall: So is that done during every collective bargaining cycle or you designate and then it will stay in place for several cycles?

prévoyons que les agents négociateurs conserveront leur méthode de prédilection pour résoudre les différends, soit la conciliation.

En guise de conclusion, je souhaite exprimer toute la gratitude du Service correctionnel du Canada envers son personnel, pour sa précieuse contribution dans les établissements correctionnels, la collectivité ainsi que les bureaux régionaux et l'administration centrale. Un effectif solide et professionnel, combiné à un milieu de travail qui contribue à son épanouissement et à son bien-être, aide la SCC à remplir son mandat et contribue à la sécurité publique de toute la population canadienne.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui, et je suis prêt à répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup d'être avec nous ce soir. Je vais commencer par M. Fabiano.

Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que la plupart des unités de négociation ont déposé un avis de négociateur et que la plupart des postes continuent de satisfaire à la définition de service essentiel. Vous avez ensuite déclaré que vous allez continuer de collaborer avec les agents négociateurs du secteur public pour désigner les postes essentiels. On dirait que les postes essentiels n'ont pas encore été désignés. Les postes essentiels sont-ils désignés actuellement?

M. Fabiano : Nous avons des postes désignés comme essentiels, mais les négociations consistent en partie à nous entendre avec nos partenaires syndicaux sur les postes que nous convenons de désigner essentiels. Par exemple, nous avons déjà convenu avec nos agents de correction que tous leurs postes sont désignés comme essentiels.

Certains autres postes plus difficiles à juger à cet égard font encore, je crois, l'objet de débats. Tel est le cas notamment des services de soutien. Il faut déterminer dans quelle mesure tous ces postes, ou certains de ces postes, doivent être déclarés essentiels.

La sénatrice Marshall : Comment ont-ils été choisis? Après des négociations avec l'employeur? Comment s'y est-on pris pour déterminer lesquels sont essentiels?

M. Fabiano : Comme nous l'avons toujours fait, nous revoyons la définition des fonctions qui peuvent être considérées comme étant essentielles. Après un premier examen, nous présentons la catégorie initiale d'employés que nous estimons essentiels.

La sénatrice Marshall : Cet examen est-il fait chaque fois qu'il y a des négociations collectives ou vaut-il pour plusieurs cycles de négociation?

Mr. Fabiano: I believe the negotiation happens every cycle. I think we start from the same category we have.

Senator Marshall: Same premise? Okay.

Mr. Fabiano: Given the change in legislation, we are negotiating those too, so we are starting from a new cycle right now.

Senator Marshall: Sick leave is also covered. What information do you keep on employees with regard to sick leave? Is it done by Treasury Board or by your own organization?

Mr. Fabiano: A little bit by both. We have an internal system where we track sick leave usage, to determine pay and their benefits and to monitor accounts of sick leave.

A lot of that data is also provided to Treasury Board. Maybe less specific. I have information and data for employee X whereas Treasury Board has overall data from my organization about how many employees and which sectors.

Senator Marshall: What would it be like high-level information as to extent of sick leave usage, et cetera? So Treasury Board does not get involved with the management; that's left up to your organization. Based on information you provide to Treasury Board, does Treasury Board come back looking for additional information or express concerns about something that they see in your high-level information?

Mr. Fabiano: They could and they have questioned high usage in certain categories of employees. They may ask what we are doing to manage that. They don't get involved in the day-to-day management of individual sick leave.

Senator Marshall: That's left entirely up to yourself. Okay. Thank you.

Mr. Thibodeau, could you tell us where you are with the designation of essential employees?

Mr. Thibodeau: Thank you very much. We are currently in discussions with all of our bargaining agents. We have initiated discussions with groups represented by the Professional Institute of the Public Service of Canada, with a view of updating the essential services agreements for the groups that are in bargaining. As Mr. Fabiano indicated, it's the same thing for us as well. Most of our groups are in collective bargaining at this point in time.

M. Fabiano : Je crois que nous négocions la définition de ces postes à chaque fois. Nous commençons avec la même catégorie que celle que nous avons déjà, je crois.

La sénatrice Marshall : Vous partez des mêmes principes? D'accord.

M. Fabiano : Comme il y a eu des changements dans les dispositions législatives, nous sommes en train de négocier ces principes également. Nous commençons donc à partir d'un nouveau cycle actuellement.

La sénatrice Marshall : Les congés de maladie sont également traités. Quelle information gardez-vous sur les congés des employés? Est-ce le Conseil du Trésor qui s'en occupe ou votre propre organisme?

M. Fabiano : Un petit peu les deux. Nous avons un système interne de suivi de l'utilisation des congés de maladie pour déterminer la rémunération et les avantages sociaux et pour surveiller les comptes des congés.

Nous communiquons également beaucoup de ces données au Conseil du Trésor. Des données peut-être moins précises. J'ai de l'information et des données pour l'employé X, alors que le Conseil du Trésor a des données globales sur le nombre d'employés et les secteurs concernés dans mon organisation.

La sénatrice Marshall : Cette information serait-elle semblable à des données de haut niveau relativement à l'étendue des congés de maladie, et cetera? Le Conseil du Trésor ne s'occupe donc pas de la gestion, qui est laissée à votre organisme. À la lumière des renseignements que vous lui transmettez, le Conseil du Trésor vous demande-t-il des données supplémentaires ou formule-t-il des préoccupations sur ce qu'il voit dans vos renseignements de haut niveau?

M. Fabiano : Les gens du Conseil du Trésor pourraient le faire et ils ont posé des questions sur l'utilisation de beaucoup de congés observée dans certaines catégories d'employés. Ils peuvent demander à connaître les mesures que nous prenons pour gérer cela. Toutefois, ils ne sont pas mêlés à la gestion quotidienne des congés de maladie des employés.

La sénatrice Marshall : Cela relève complètement de vous. D'accord. Merci.

Monsieur Thibodeau, pourriez-vous nous dire où vous en êtes dans la désignation des employés essentiels?

M. Thibodeau : Nous menons actuellement des discussions avec tous nos agents négociateurs. Nous avons commencé les discussions avec des groupes représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, en vue de mettre à jour les ententes sur les services essentiels pour les groupes visés par les négociations. Notre situation est semblable à celle décrite par M. Fabiano. La plupart de nos groupes négocient actuellement des conventions collectives.

Senator Marshall: Is it done on the basis of consensus, because at some point at some point there must be a disagreement with regard to who will be designated as essential.

Mr. Thibodeau: The current rules that were shared with us by the Treasury Board were to engage in consultation with the bargaining agents to establish those, and that's what we've done in the last round of bargaining, for example, with the Border Services officers and our bargaining agents.

Senator Marshall: Is it done by consensus? Is there ever a dispute with regard to the numbers or the types of position that are designated as essential?

Mr. Thibodeau: It was negotiated in the last round of bargaining.

Senator Marshall: By consensus?

Mr. Thibodeau: Yes.

Senator Marshall: Would sick leave be the same as Mr. Fabiano described that you are totally responsible for sick leave and Treasury Board is an overseer?

Mr. Thibodeau: That's correct. The administration of the provision of the collective agreement is left with departments, so we administer leave for each individual and then we report annually to the board on this.

Senator Marshall: One of the issues we discussed today and what you hear from outside government is this instance of people who are at the end of their careers, in their last year, when many take a year's sick leave before they move into retirement. Is that an issue in your organization?

Mr. Thibodeau: It's not an issue in our organization. We monitor each case, especially the ones that are going into a long-term situation from a benefit perspective and also from wellness. Also, as we get older we typically take a bit more leave because our health is more fragile. Unfortunately, some individuals as they get older are struck by severe illnesses and they take more leave. But would I say that at the agency we have an issue with individuals taking long periods just before they retire? If that was the case, we would monitor and make sure it's appropriate.

Senator Marshall: What is the involvement of Treasury Board? You provide certain information to Treasury Board. Is that where it stops or are they looking at it across the board with regard to all the organizations, say, for example, with regard to the usage of sick leave when people are about to retire?

La sénatrice Marshall : Procède-t-on par consensus, parce qu'à un moment donné, les parties doivent être en désaccord sur le choix des postes à désigner essentiels?

M. Thibodeau : Le Conseil du Trésor nous a donné comme instruction de consulter les agents négociateurs pour décider de ces postes et c'est ce que nous avons fait, par exemple, à la dernière ronde de négociations avec les agents de l'Agence des services frontaliers.

La sénatrice Marshall : Procède-t-on par consensus? Y a-t-il déjà eu un désaccord concernant le nombre ou le type de postes désignés comme essentiels?

M. Thibodeau : Cela a été négocié à la dernière ronde de négociations.

La sénatrice Marshall : Par consensus?

M. Thibodeau : Oui.

La sénatrice Marshall : Serait-ce la même chose pour les congés de maladie, à savoir que, comme M. Fabiano l'a dit, vous êtes totalement responsables de la gestion des congés de maladie et que le Conseil du Trésor a un droit de regard?

M. Thibodeau : C'est exact. L'administration des dispositions des conventions collectives est confiée aux ministères; nous administrons donc les congés pour chaque employé et nous présentons un rapport chaque année au Conseil du Trésor sur ce sujet.

La sénatrice Marshall : Un des problèmes dont nous avons discuté aujourd'hui et dont nous entendons parler à l'extérieur du gouvernement est le fait que certains employés en fin de carrière se portent malades pendant l'année précédant leur départ à la retraite. Votre organisme est-il aux prises avec ce problème?

M. Thibodeau : Ce n'est pas un problème chez nous. Nous surveillons chaque cas, tout particulièrement les employés qui s'absentent pour une longue période en vertu de leur programme d'avantages sociaux ou d'un programme de mieux-être. Le fait est également qu'on prend habituellement plus de congés de maladie en vieillissant parce que la santé se fragilise avec l'âge. Malheureusement, plusieurs personnes sont atteintes de maladies graves en vieillissant et prennent plus de congés. Est-ce que je dirais que nous avons un problème d'employés qui prennent de longs congés juste avant de partir à la retraite? Si tel était le cas, nous surveillerions la situation pour voir si le congé est approprié.

La sénatrice Marshall : En quoi le Conseil du Trésor intervient-il? Vous lui fournissez certains renseignements. Les choses s'arrêtent-elles là ou les gens là-bas regardent-ils le tableau général de votre organisme par rapport à celui de tous les autres au gouvernement pour ce qui est, disons, de l'utilisation des congés de maladie des personnes qui se préparent à partir à la retraite?

Mr. Thibodeau: I wouldn't be able to speculate in terms of what the board does these days with the information, but I know that when we were involved in the negotiations round, they had information in relation to our population and what the usage was.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Pratte: I would like to continue along the lines of Senator Marshall's questions. The passage of the current legislation in 2013 allowed employers to unilaterally determine essential services. Is that what you did in your institutions? In other words, did you determine that you were no longer required to negotiate on essential services and that you could prepare your own list? Or despite everything, did you continue to negotiate and try to come to an agreement with the union?

Mr. Thibodeau: Is the question for me?

Senator Pratte: It's for both of you.

Mr. Thibodeau: As an example, I can mention the border services agents group. Discussions were held and a lot of progress was made before the act was passed. The lists were reviewed and the bargaining agent was consulted before the list of designated positions was established. With the information that the bargaining agent provided to us, we revised the list and implemented it. The list was revised in the light of the directives that the Treasury Board Secretariat has provided to us in recent years. These required us to consult the bargaining agent again and to negotiate the list used in the previous round.

Mr. Fabiano: I was not in this position four years ago. Almost all our employees are designated essential. So there was no great debate. About 80 per cent of our employees are designated essential.

[English]

Like for corrections officers, that's not something we've ever had a debate with because it seemed to be that. There might have been some negotiation or discussion about a couple of positions, but typically we have not had a significant debate. So the last round, although we had the ability to just designate, which we did, I don't think it met with a lot of debate or discussion.

Senator Pratte: About sick leave, one scenario that we hear a lot about is that of an employee who arrives at the end of his or her career and has 122 sick leave days accumulated and uses these days to retire early.

M. Thibodeau : Je ne peux pas présumer de ce que les gens du Conseil du Trésor font ces jours-ci avec l'information transmise, mais, lorsque nous étions en négociation, ils recevaient de l'information sur notre effectif et sur l'utilisation des congés de maladie dans notre organisme.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le sénateur Pratte : J'aimerais poursuivre avec les questions posées par la sénatrice Marshall. L'adoption de la loi actuelle, en 2013, permettait à l'employeur de déterminer unilatéralement les services essentiels. Est-ce ce que vous avez fait dans vos institutions? En d'autres mots, avez-vous déterminé que vous n'étiez plus obligés de négocier sur les services essentiels et que vous pouviez dresser votre liste vous-mêmes? Ou bien, malgré tout, avez-vous continué à négocier et à chercher à vous entendre avec le syndicat?

M. Thibodeau : La question est pour moi?

Le sénateur Pratte : Elle s'adresse à vous deux.

M. Thibodeau : Je peux vous donner l'exemple du groupe des agents des services frontaliers. On a discuté, et on a fait un bon bout de chemin avant l'adoption de la loi. On a révisé les listes et consulté l'agent négociateur avant d'établir la liste des postes désignés. À la suite de l'information que l'agent négociateur nous a fournie, nous avons révisé la liste et l'avons mise en œuvre. Cette liste a été revue à la lumière des directives qui nous ont été fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor au cours des dernières années, qui demandaient de consulter de nouveau l'agent négociateur et de négocier la liste qui avait été adoptée pour la dernière ronde.

M. Fabiano : Je n'étais pas en poste il y a quatre ans. Presque tous nos employés sont désignés comme étant essentiels. Il n'y a donc pas eu de grand débat. Environ 80 p. 100 de nos employés sont désignés essentiels.

[Traduction]

Comme c'est le cas pour les agents de correction, ce n'est pas quelque chose dont nous avons déjà débattu parce que les postes sont largement désignés comme essentiels, semble-t-il. Il y a peut-être eu une certaine négociation ou discussion au sujet de deux ou trois postes, mais nous n'avons jamais eu de débats importants. Donc, à la dernière ronde, même si nous avions le pouvoir de désigner nous-mêmes les postes à déclarer essentiels, et même si nous l'avons fait, il n'y a pas eu beaucoup de débats ni de discussions, je crois.

Le sénateur Pratte : Au sujet des congés de maladie, nous entendons beaucoup parler d'un scénario dans lequel un employé qui arrive à la fin de sa carrière et qui a accumulé 122 jours de congé de maladie les utilise pour partir plus tôt.

Is that possible? Is it feasible to say, “Well, okay, I have 122 days accumulated. Bye, you will never see me again”?”

Mr. Fabiano: It’s certainly possible. If somebody has built up sick leave, follows through and a doctor provides them with a medical certificate that gives them a certain amount of time off, that could happen and it does. For extended sick leave we have the ability to ask for documentation from doctors. It’s not as simple as somebody saying, “I choose not to come to work.” If somebody is off for a significant period of time, we will ask for a medical certificate. I think, like my colleague Mr. Thibodeau, that’s not something that we see as an area of abuse or an area that we monitor.

We try to also monitor throughout the person’s career. We have at CSC a national attendance monitoring program where we look at the averages of different groups because different groups take different sick leaves. If some individuals are much higher than the average for that group, it will begin a conversation with their manager. Again, it could be early in their career, there could be an illness or there could be something else. If there is a reason for it, it’s nice, but if it’s all of a sudden a pattern, where every Friday or Monday somebody is ill, we have the ability with our trending and our information to do that. It’s not something we don’t look at throughout a person’s career. I think a good organization is going to manage that, trend it, look at it. Treasury Board also provides that information during collective negotiations. Anecdotally people are always going to provide stories of that individual who, at the end of their career has taken sick leave, but I think we see this as a progression throughout their whole career.

[Translation]

Mr. Thibodeau: I could offer an alternative interpretation of that scenario. It is that, when people are really sick and take extended leave, it can often lead them to re-examine their career choices and to end those careers. What may be perceived as using sick leave as a form of early retirement is actually a scenario in which people really become ill to the point that they cannot return to work. So they retire. That is an alternative interpretation.

Senator Pratte: Thank you.

Est-il possible de faire cela? Est-il possible de dire : « Eh bien, d’accord, j’ai 122 jours de congé de maladie. Adieu, vous ne me reverrez plus »? »

M. Fabiano : C’est certainement possible. Si quelqu’un a accumulé des congés de maladie, se présente chez un médecin et obtient un certificat qui lui permet d’obtenir un congé d’une certaine durée, cela est possible et cela arrive. Pour les longs congés, nous avons le pouvoir de demander des documents aux médecins. Il ne suffit pas de dire : « Je choisis de ne pas venir au travail. » Si quelqu’un ne se présente pas pendant une période de temps considérable, nous demandons un certificat médical. Comme mon collègue, M. Thibodeau, j’estime qu’il n’y a pas d’abus à cet égard et que nous n’avons pas à exercer une surveillance particulière.

Nous essayons également de suivre la situation tout au long de la carrière de la personne. Au SCC, nous avons un programme national de surveillance de l’assiduité dans le cadre duquel nous regardons les moyennes des différents groupes que nous avons, parce que l’utilisation des congés de maladie varie selon les groupes. Si le nombre de congés pris par une personne est beaucoup plus élevé que la moyenne de ce groupe, le gestionnaire discutera tout d’abord de la situation avec cet employé. Il est possible que cette personne soit en début de carrière, qu’elle soit malade ou ait un autre problème. Si l’absence est justifiée, il n’y a pas de problème. Toutefois, si, tout à coup, une personne se met à se porter malade tous les vendredis ou tous les lundis, nous pouvons repérer ce cas grâce à l’information dont nous disposons et aux données sur les comportements que nous avons recueillies. Ce n’est pas quelque chose dont nous faisons abstraction tout au long de la carrière d’un employé. Une bonne organisation va retracer et gérer ces cas, je crois. Le Conseil du Trésor fournit également cette information pendant les négociations collectives. Sans vérifier si cela est vrai, les gens parlent toujours d’une personne qui s’est portée malade à la fin de sa carrière, mais, nous, nous regardons le comportement de nos employés tout au long de leur carrière.

[Français]

M. Thibodeau : Je pourrais offrir une interprétation alternative à ce scénario, qui fait en sorte que lorsqu’une personne est vraiment malade et prend congé pendant une période prolongée, souvent, cela peut l’amener à réexaminer ses choix de carrière et à mettre fin à sa carrière. Ce qui peut être perçu comme étant une utilisation de congés de maladie pour devancer la retraite devient plutôt un scénario où une personne tombe malade et est malade au point de ne pas pouvoir revenir au travail, puis prend sa retraite. C’est une interprétation alternative de la situation.

Le sénateur Pratte : Merci.

[English]

Senator Eaton: From what I understand, Senator Pratte asked you about sick days. So they are not bankable? In other words, I can go year after year, and I can't add them up at the end?

Mr. Fabiano: Yes, you can. The way the formula works today is you are granted so many days a year, and they accumulate year after year, and they bank. I think it's 15 days a year approximately.

Senator Eaton: So if you are a young person who just started your work you have no days.

Mr. Fabiano: You don't have a lot of days when you first start, and then you accumulate more days as you build up through your career.

Senator Eaton: You have women in your workforce. Do women take fewer or more sick days because of looking after children or caring for parents? You don't have data on that?

Mr. Fabiano: Within the federal government we have different types of leave. We have sick leave. We have family-related leave for care and nurturing of children. Again, it's the type of leave we have — sick leave, leave for appointments and leave for a child. Care of a sick child shouldn't be your sick leave.

Senator Eaton: Thank you.

Senator Tannas: Just back to what I heard you saying to Senators Marshall and Pratte. Would it be fair to say that with respect to the bargaining issues, not sick leave but the other issues, that by design or just the way things all worked out, really nothing changed in the relationship? Nobody who wasn't classified X became classified X; there wasn't a lot done. I appreciate it was only a small space of time when the one bill was in force before this one has come forward. I think you mentioned that the government told you not to pay attention to that and to go ahead and continue to consult with unions, which is fine. But it doesn't sound to me like very much changed.

Minister Brison was clear about this, that this really comes down to an issue of a promise that was made to labour as part of the election and an issue of respect, that in fact, in labour relations the way that the previous government handled this was counterproductive to the bargaining process. That's my first question.

[Traduction]

La sénatrice Eaton : À ce que je comprends, le sénateur Pratte vous a posé une question sur les congés de maladie. Sont-ils cumulables? Autrement dit, je pourrais me présenter au travail année après année et ne pas pouvoir accumuler les congés à la fin?

M. Fabiano : On peut accumuler les congés. Selon le mode de fonctionnement actuel, on obtient un certain nombre de congés de maladie par année, qui s'accumulent et qui sont gardés en réserve. C'est 15 jours par année environ, je crois.

La sénatrice Eaton : Donc, le nouvel employé n'a aucun jour de congé lorsqu'il commence.

M. Fabiano : Il n'a pas beaucoup de jours de congé lorsqu'il commence, et il accumule de plus en plus de jours à mesure que sa carrière avance.

La sénatrice Eaton : Il y a des femmes dans votre effectif. Prennent-elles moins de congés de maladie ou plus parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants ou prendre soin de leurs parents? Avez-vous des données à ce sujet?

M. Fabiano : Nous avons différents types de congés au gouvernement fédéral. Nous avons les congés de maladie. Nous avons également des congés relatifs à la famille, des congés pour prendre soin des enfants. Voilà le genre de congés que nous avons — des congés de maladie, des congés pour des rendez-vous et des congés pour les enfants. Les congés de maladie ne devraient pas servir à prendre soin d'un enfant.

La sénatrice Eaton : Merci.

Le sénateur Tannas : J'aimerais revenir à ce que vous avez dit à la sénatrice Marshall et au sénateur Pratte. Serait-il juste d'affirmer qu'en ce qui concerne non pas les congés de maladie, mais les autres questions, que ce soit délibérément ou simplement à cause de l'évolution des choses, rien n'a vraiment changé dans les rapports? Personne qui n'était pas classifié X est maintenant classifié X; peu de choses ont été réalisées, quoi. Il s'est écoulé bien peu de temps après l'adoption du projet de loi précédent et la présentation de celui-ci. Vous avez mentionné, je crois, que le gouvernement vous a dit de ne pas vous occuper de cela et de poursuivre les consultations auprès des syndicats; ce qui est très bien. Cependant, il me semble que très peu de choses aient changé.

Le ministre Brison a été clair là-dessus : il faut respecter une promesse faite aux syndicats pendant la campagne électorale, soit que nous ferions montre de respect et n'aurions pas les relations de travail qu'a eues le gouvernement précédent et qui étaient nuisibles pour les négociations. Voilà pour ma première question.

My second question is: We change governments quite a bit. Could you comment on how smart it would be if the next government did the same thing and we start going back and forth every time the government changes on how we posture ourselves with our civil service, the people that work hard for us every day?

Mr. Fabiano: Two difficult questions, and perhaps I can answer the question by describing it in two pieces. Some of this legislation sets the stage for how things are going to play out. Ultimately, as employers and as our bargaining unit, we are less focussed on how we get to the table than on negotiating. At the table, with the bargaining unit and our agents, I am focussed on having negotiations in good faith. But I won't sit here and declare that the bargaining agents were happy with some of the changes that were made. It didn't interfere with our good faith bargaining at the table, but I won't speak for them. You have to ask them.

But at the end of the day, we know that sitting down and negotiating with our bargaining partners is the best solution, and we continue to do so.

The rules of engagement are important and how people interpret those rules might be different, but I think ultimately we need to sit down and negotiate with them.

You asked about the essential services. Because of the nature of our department, historically we didn't change a lot. We didn't see a huge pushback from our employer. Others may have.

Mr. Thibodeau: I'll start from that point in terms of what has been the history. If you look over time, the changes that were introduced didn't have a significant impact in terms of the CBSA experience. There was an increase in terms of the number of positions that we were looking at designated. We discussed that with the bargaining agents, but at the end of the day we agreed. The number we agreed to was close to what we had initially discussed with the bargaining agents before Bill C-4 and what we ended up with. So practically speaking a lot changed, not from that perspective.

The bargaining agent did express some concern about the changes in terms of the exchanges we had in bargaining. How did that play out in the end in terms of tone? I think Minister Brison would be better positioned, or officials from the board, to address that question in terms of what the overall impact was.

Senator Tannas: Thank you.

Ma deuxième question est la suivante. Nous changeons de gouvernements assez souvent. Selon vous, serait-ce une bonne chose si le gouvernement suivant faisait de même et si nous commençons à faire un pas en avant et un autre en arrière dans notre attitude à l'égard de notre fonction publique, des gens qui travaillent fort pour nous tous, chaque fois que le gouvernement change?

M. Fabiano : Vous posez deux questions difficiles et je peux peut-être y répondre en deux volets. Certaines de ces dispositions législatives fixent les balises à l'intérieur desquelles les choses doivent se passer. En dernier recours, à titre d'employeurs et de négociateurs, nous nous occupons moins de la façon dont nous nous présentons à la table que des négociations mêmes. À la table, avec l'unité de négociation et nos agents, je m'efforce de créer un climat de bonne foi. Toutefois, je ne vous dis pas que les agents négociateurs sont heureux de certains changements que nous avons apportés. Ces changements n'ont toutefois pas nui à la tenue de négociations de bonne foi, mais je ne parle pas en leur nom. Vous devrez leur poser la question.

Au bout du compte, nous savons que la négociation avec nos partenaires constitue la meilleure solution, et c'est la voie que nous gardons.

Les règles d'engagement sont importantes et les gens peuvent les interpréter de différentes façons, mais je crois qu'en définitive, nous devons nous rencontrer et négocier.

Vous avez posé une question sur les services essentiels. Nous n'avons jamais apporté beaucoup de changements à ce sujet, en raison de la nature même de notre organisme. Notre employeur n'a pas exercé de grandes pressions à ce sujet. D'autres auraient pu le faire.

M. Thibodeau : Je vais partir de ce point pour vous parler de l'évolution des choses chez nous. Les changements apportés n'ont pas eu beaucoup d'incidence pour l'ASFC. Nous avons examiné un plus grand nombre de postes en vue de les déclarer essentiels. Nous en avons discuté avec les agents négociateurs, mais nous avons fini par nous entendre. Le nombre dont nous avons convenu était près de celui dont nous avons discuté au début avec les agents négociateurs avant le projet de loi C-4. Alors, à toutes fins utiles, beaucoup de choses ont changé, mais pas dans cette perspective.

L'agent négociateur a formulé certaines réserves concernant les changements dans les échanges que nous avons eus dans les négociations. Cela a-t-il affecté l'atmosphère des rencontres? Le ministre Brison, ou des responsables de son organisme, seraient mieux placés, je crois, pour répondre à cette question.

Le sénateur Tannas : Merci.

[Translation]

Senator Moncion: I am interested by the essential services. The working environment of Correctional Services is so stressful or dangerous. Under the current provisions, the government is able to find senior managers and non-unionized staff to provide essential services. Can you tell me what you think of that under the current legislation, in an environment like yours?

[English]

Mr. Fabiano: If I understand correctly, we have the right as management to occupy certain positions during a strike, which does assist.

Senator Moncion: The way the bill is written right now, the government could designate, management and non-syndicated staff to do Correctional Services work.

Mr. Fabiano: I think for us it has a little bit less impact because, as indicated, most of our people at institutional level will be deemed essential services. In fact, our correctional officers' bargaining agents have agreed to that. We will continue to bargain with our parole officers and health care staff. It helps. If those were to fail, designating management the ability to occupy some of those things is needed. If we failed in that negotiation, we would still need to find a way to carry out those services. I think, ultimately, because of the negotiations we are having with our partners, we won't need all of that provision to be implemented.

Senator Moncion: So the way it's written now, it doesn't affect your group?

Mr. Fabiano: Not us, because of the large number of people we would already have as essential services.

[Translation]

Mr. Thibodeau: We are more or less in the same situation, except that we do not have the same level of essential services. Basically, those in the front line, the employees that you see when you go through customs, represent 75 to 80 per cent of the positions that are designated essential. That alone provides us with a good group that we can go back to. Along the same lines, we have supervisory staff, management staff, excluded staff, who work in our operations and can come in and lend a hand in daily operations. So we are in a situation where, because of the nature of the work and the discussions we have historically had with the bargaining agent, we already have a high level of essential services. That allows us somewhat to reduce the need to resort to other kinds of staff in the case of a strike.

[Français]

La sénatrice Moncion : Ce qui m'intéresse, ce sont les services essentiels. Le milieu de travail des services correctionnels est très stressant ou à risque. Dans les dispositions actuelles, le gouvernement peut trouver des cadres et du personnel non syndiqué pour offrir les services essentiels. Pourriez-vous m'indiquer ce que vous en pensez en fonction de la loi actuelle, dans un environnement comme le vôtre?

[Traduction]

M. Fabiano : Si je comprends bien, nous avons le droit, en qualité de gestionnaires, d'occuper certains postes pendant une grève, ce qui aide bel et bien.

La sénatrice Moncion : Selon le libellé actuel du projet de loi, le gouvernement pourrait désigner des cadres et du personnel non syndiqué pour exercer des tâches du personnel correctionnel.

M. Fabiano : L'incidence serait un peu moins grande pour nous, je crois, parce que, comme je l'ai indiqué, la plupart de nos employés dans les établissements occupent des postes qui seront considérés comme essentiels. En fait, les agents négociateurs de nos agents de correction ont convenu de cela. Nous continuerons de négocier avec nos agents de libération conditionnelle et nos employés des services de santé. Cela aide. Si les négociations devaient échouer, il faudra négocier la capacité des cadres d'occuper certains de ces postes. En cas d'échec de cette négociation, il faudra trouver des moyens de fournir ces services. Toutefois, compte tenu des négociations qui ont cours avec nos partenaires, je ne crois pas que nous aurons besoin d'appliquer cette disposition.

La sénatrice Moncion : Alors, le projet de loi actuel n'a pas d'incidence sur votre groupe?

M. Fabiano : Pas sur nous, parce qu'un grand nombre de postes sont déjà désignés comme essentiels.

[Français]

M. Thibodeau : On est un peu dans la même situation, sauf qu'on n'a pas le même niveau de services essentiels. La ligne primaire, soit les employés que vous voyez lorsque vous traversez aux douanes, essentiellement, compte de 75 à 80 p. 100 de postes désignés essentiels. Cela nous offre déjà un bon cadre vers lequel on peut se retourner. Dans le même ordre d'idées, on a déjà du personnel de supervision, du personnel-cadre, du personnel exclu qui travaille dans les opérations et qui peut intervenir ou venir donner un coup de main, et ce, dans le cadre des opérations quotidiennes. On est donc dans une situation où, en raison de la nature du travail et des discussions qu'on a eues historiquement avec l'agent négociateur, on a un niveau déjà élevé de services essentiels. Cela permet un peu de réduire le besoin d'avoir recours à d'autres types de personnel en cas de grève.

Senator Moncion: So, if I understand correctly, the act currently in place does not really affect you. You are able to operate with it. I am not talking about Bill C-62. Is that what you are telling me?

Mr. Thibodeau: In practice, yes.

Senator Moncion: How about in principle?

Mr. Thibodeau: For the Border Services Agency, principles always have to be put into our operational context. The current legislation allows us to meet our needs and fulfill our mandate.

Senator Moncion: In Bill C-62, what works to your advantage or makes things better for you? If I gather that what already exists does not bother you too much, what does Bill C-62 do for you most?

[English]

Mr. Fabiano: It would obviously be easier for us if we didn't have to negotiate and just designate who we saw fit. Is there a benefit to not having the old system? Certainly. But I think we also understand that, long term, this is not going to hurt us because of the nature of our operational business.

Just to add to your question, we already train our front-line managers fully on the ability to carry out correctional officers' duties. We have situations today where our correctional officers remove their services for reasons of danger or otherwise and we have to continue with the operation.

We have the ability to run the operations with managers who are trained to do it today. In a strike situation, the ability to designate our managers is something that we still need in order to do that. At the end of the day, for the operation of a department like ours, it won't change much but it requires us to have conversations and negotiations on some levels.

Senator Moncion: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: Mr. Thibodeau, I am quite impressed with the figures that you provided: 17 million commercial releases annually last year, and 780,000 courier inspections. Are your commercial releases all transactions going by courier, truck or air, and so on?

La sénatrice Moncion : Donc, si je comprends bien, la loi actuelle qui est déjà en place ne vous touche pas nécessairement. Vous êtes en mesure de fonctionner avec ça. Je ne parle pas du projet de loi C-62. C'est ce que je vous entends dire.

M. Thibodeau : En pratique, oui.

La sénatrice Moncion : Mais en principe?

M. Thibodeau : Il faut toujours mettre les principes dans le contexte opérationnel de l'Agence des services frontaliers. La loi actuelle nous permet de répondre à nos besoins et à notre mandat.

La sénatrice Moncion : Qu'y a-t-il dans le projet de loi C-62 qui vous avantage ou qui fait que c'est mieux pour vous? Si je prends ce qui existe déjà qui ne vous dérange pas trop, qu'est-ce que le projet de loi C-62 vous apporte de plus?

[Traduction]

M. Fabiano : Ce serait naturellement plus facile pour nous de ne pas devoir négocier et de pouvoir simplement choisir les postes que nous jugeons approprié de désigner comme essentiels. Y a-t-il un avantage à ne pas avoir l'ancien système? Certainement. Toutefois, nous comprenons aussi, je crois, qu'à long terme, le nouveau système ne va pas nous nuire à cause de la nature de nos activités.

J'aimerais simplement ajouter que nous fournissons déjà à nos gestionnaires de première ligne une formation complète pour exécuter les fonctions des agents de correction. Il arrive aujourd'hui que nos agents de correction se retirent parce qu'ils jugent la situation trop dangereuse ou pour une autre raison et nous devons alors continuer d'assurer les opérations.

Nous avons aujourd'hui la capacité de poursuivre les opérations avec des gestionnaires formés à cette fin. En cas de grève, il nous faudrait encore négocier la capacité de désigner nos gestionnaires pour remplacer du personnel en grève. Au bout du compte, cela ne change pas grand-chose pour le fonctionnement d'un organisme comme le nôtre, mais cela nous oblige à avoir des conversations et des négociations à certains niveaux.

La sénatrice Moncion : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : Monsieur Thibodeau, je suis assez impressionné par les chiffres que vous avez avancés, soit les 17 millions de mainlevées commerciales, sur une base annuelle l'an dernier, et les 780 000 inspections de messagerie. Est-ce que vos mainlevées commerciales sont toutes des transactions qui transitent par messagerie, camion ou avion, et cetera?

Mr. Thibodeau: Some transactions come to us electronically. Others are more physical and are declared at the port of entry.

Senator Forest: Will the well-known increase in e-commerce have an impact on this volume of transactions?

Mr. Thibodeau: E-commerce is certainly increasing the volume of parcels being imported.

Senator Forest: With this whole demographic challenge of the next generation, have your services done any forecasts of how this type of commerce will develop in terms of things like the needs and the impact on essential services?

Mr. Thibodeau: I can tell you that, with the essential services, it is one of the areas where we are analyzing each of the modes and services of commerce, as we are doing for imports through Canada Post and imports in general. We do an analysis regularly. If you are asking me whether we have a plan for the coming years in terms of essential services for those modes, I will have to say no.

Senator Forest: Do you have a plan for the next five years?

Mr. Thibodeau: We are in the process of reviewing the analysis at the moment, because we are going to start other discussions with the bargaining agent. Import forecasting plans are in place. Management does consider those aspects when it determines the positions that it wants to put forward as essential.

Senator Forest: With your current knowledge of Bill C-62, it is always easier to make decisions by yourself. We move quicker alone but we go further as a group. Does Bill C-62 help to create a working environment that is better able to deal with those types of changes?

Mr. Thibodeau: I would make two points. The first is that collaboration makes it possible to have conversations about organizational change, and that is always a good thing. The second point is the possibility of reviewing essential services agreements as situations evolve.

Senator Forest: In your opinion, given this organizational challenge, is Bill C-62 useful or an irritant?

Mr. Thibodeau: In the long term, I can tell you that the collaboration that has been mentioned is better. In your question, you said that we go further as a group; that is true, but if we have an urgent need in a specific area, it is certainly easier to go ahead on our own.

M. Thibodeau : Ce sont des transactions qui nous parviennent de façon électronique. D'autres sont plus physiques et sont déclarées au point d'entrée.

Le sénateur Forest : Dans la perspective de l'augmentation du commerce électronique, qui est une réalité reconnue et connue, cela aura-t-il un impact sur ce volume de transactions?

M. Thibodeau : Le commerce électronique, effectivement, augmente le volume de colis qui sont importés.

Le sénateur Forest : Avec tout le défi de la relève, sur le plan démographique, est-ce que vos services ont fait une certaine prospective de l'évolution de ce type de commerce par rapport aux besoins et aux impacts pour les services essentiels, entre autres?

M. Thibodeau : Je vous dirais que, pour les services essentiels, c'est un des secteurs où on fait l'analyse de chacun des modes et des services commerciaux, de même que pour l'importation par Postes Canada et l'importation en général. On fait une analyse régulièrement. Si vous me demandez si on a un plan pour les prochaines années par rapport aux services essentiels pour ces modes, je vous répondrai non.

Le sénateur Forest : Avez-vous un plan pour les cinq prochaines années?

M. Thibodeau : Nous sommes en train de revoir l'analyse à l'heure actuelle, parce que nous allons entamer d'autres discussions avec l'agent négociateur. Des plans sont faits quant aux prévisions d'importation. Ce sont des éléments qui sont pris en compte par la gestion lorsqu'elle détermine les postes qu'elle veut proposer comme étant essentiels.

Le sénateur Forest : Avec la connaissance que vous avez du projet de loi C-62 actuellement, c'est toujours plus facile si on décidait seul. Seul, on va plus vite, mais on va plus loin en groupe. Est-ce que le projet de loi C-62 contribue à créer un environnement de travail plus favorable pour faire face à ce type de changements?

M. Thibodeau : Je soulèverais deux points. Le premier est l'élément de collaboration qui donnera la possibilité d'avoir des conversations par rapport aux changements organisationnels, ce qui est toujours une bonne chose. Le deuxième élément, c'est la possibilité de revoir des ententes de services essentiels au fur et à mesure que le contexte évolue.

Le sénateur Forest : Selon vous, est-ce que le projet de loi C-62 est utile dans ce défi organisationnel ou plutôt embêtant?

M. Thibodeau : Je vous dirais qu'à long terme, on a parlé de la collaboration, qui était meilleure. Dans votre question, vous avez dit qu'on va plus loin en groupe, effectivement, mais si on a un besoin criant ponctuel, il est plus facile d'aller de l'avant de son propre chef, c'est certain.

Senator Forest: Mr. Fabiano, if I may, I would like to clarify the issue of sick leave. In some organizations, such as the Government of Quebec, you can accumulate sick leave and, when you retire, you are automatically credited with them. If someone has 144 days of sick leave and adds them to vacation days, then can basically leave and spend a year and a half in the arms of the government. In your collective agreements, that is not possible in that they are not automatically credited. You need a certificate showing a medical condition in order to use sick days, whatever the number. Is my understanding correct?

Mr. Fabiano: Yes. I will speak in English so that I can be clearer.

[English]

Just like in Quebec, you can accumulate days from year to year so you could reach the last year and you may have 200 or 300 days. You cannot automatically turn that into leave. That requires a reason to use sick leave. Regardless of whether you are in year one or if you are in year 30, to use your sick leave you have to declare you are sick. We have the discretion, depending on the length of the leave, to ask for medical proof.

[Translation]

Senator Forest: In your statistics, you indicated that 10.2 per cent of your employees have an indigenous background.

Mr. Fabiano: Yes.

Senator Forest: We know that Canada's indigenous population is overrepresented in our prisons. Given that reality, given that you are not in an easy work environment, do you have any objectives in the future to increase the number of your employees with an indigenous background?

Mr. Fabiano: Yes, absolutely. Our goal is to have more indigenous employees.

Senator Forest: Do you have a goal, a five-year goal?

Mr. Fabiano: No, we do not have a target.

[English]

The workforce availability right now is lower than what we have, so we know we want to continue. Can we reach the point where the number of Indigenous employees we have merits the number of inmates we have that are Indigenous? That could prove to be difficult, but we continue to find new ways to recruit Indigenous people into our employment.

Le sénateur Forest : Monsieur Fabiano, si vous me le permettez, j'aimerais clarifier la question des congés de maladie. Dans certaines organisations, par exemple, le gouvernement du Québec, on peut accumuler les congés de maladie et, au moment du départ à la retraite, automatiquement, on peut les appliquer. Si la personne a 144 jours de congé de maladie et qu'elle y ajoute ses jours de vacances, finalement, elle part pour la retraite et reste presque un an et demi sur le bras du gouvernement. Avec vos conventions collectives, il n'est pas possible de le faire, dans le sens où on ne peut pas les appliquer automatiquement. Il faut une preuve d'état de santé, une condition de maladie pour utiliser ses congés de maladie, peu importe le nombre. Est-ce que je comprends bien?

M. Fabiano : Oui. Pour être plus clair, je vais parler anglais.

[Traduction]

Tout comme cela est le cas au Québec, on peut accumuler des jours avec les années et arriver à la dernière année avec 200 ou 300 jours. On ne peut toutefois pas transformer ces journées en congés. Il faut une raison pour prendre un congé de maladie. Peu importe qu'on ait une année d'ancienneté ou 30 années, il faut déclarer être malade pour prendre un congé de maladie. Nous avons le pouvoir, selon la durée du congé, de demander un certificat médical.

[Français]

Le sénateur Forest : Dans vos statistiques, vous indiquez que 10,2 p. 100 de vos employés sont d'origine autochtone.

M. Fabiano : Oui.

Le sénateur Forest : On connaît la surreprésentation de la population autochtone canadienne en milieu carcéral. Compte tenu de cette réalité, étant donné que ce n'est pas un milieu de travail facile, en termes de plan de relève, avez-vous des objectifs pour augmenter la proportion de vos employés d'origine autochtone?

M. Fabiano : Oui, absolument. C'est notre but d'augmenter le nombre d'employés autochtones.

Le sénateur Forest : Avez-vous un objectif, un but sur cinq ans?

M. Fabiano : Non, nous n'avons pas de cible.

[Traduction]

La main-d'œuvre est moins disponible maintenant, mais nous voulons continuer en ce sens. Pourrions-nous en venir au point où le nombre d'employés autochtones sera approprié pour le nombre de détenus autochtones que nous avons? Cela pourrait être difficile, mais nous continuons de chercher des moyens de recruter des Autochtones.

Senator C. Deacon: Thank you for the presentations so far.

I'm struck by the importance in both of your organizations of a culture of respect among your employees in terms of the successful execution of your responsibilities. Certainly whenever I deal with Canadian border security personnel when I go to the United States for different purposes, it's nice to see the culture of respect that is demonstrated. I thank you for that, and I would think that is very important to both organizations. Some of these measures I would think are very important in terms of reinforcing the culture of respect.

Thinking about hazards and dangers facing workers in both organizations, it was intriguing to find that Bill C-4 significantly narrows the definition of danger from that in the Canadian Labour Code. Has been an issue, from your standpoint? It focusses more on imminent or serious threat to life versus potential, upcoming, foreseen hazards. I wonder if that has been a concern, because I think both of your organizations' personnel are dealing with dangerous situations quite commonly.

Mr. Fabiano: Yes. We welcome the narrowing of the definition of danger — or not narrowing, but clarifying it. As you indicated, we work in a dangerous and hazardous environment. By its nature, it is hazardous. However, we also work extremely hard at training our employees and providing security equipment, et cetera.

Workplaces are not all the same, so inherent dangers are taken into consideration. What is an imminent danger versus a potential danger is important in our business because when somebody invokes a danger criterion and refuses to work, we still have to provide essential services to inmates in terms of feeding them and health care. So balancing the need to protect employees from the hazards with a clear definition is something we continue to struggle with.

Senator C. Deacon: Let me try to be clear. The current definition under Bill C-4, which has not been modified under this legislation, is acceptable and suitable in your situation?

Mr. Fabiano: Yes.

Senator C. Deacon: Thank you.

Mr. Thibodeau?

Mr. Thibodeau: Yes, it is the same situation for us. Health and safety is a priority for the agency, and having a safe work environment is critical. While we are comfortable with the

Le sénateur C. Deacon : Merci pour les commentaires que vous avez faits jusqu'à maintenant.

Je suis étonné par l'importance de la culture du respect perceptible dans vos deux organismes chez vos employés dans l'exécution de leurs responsabilités. Chaque fois que je traite avec du personnel de sécurité à la frontière canadienne lorsque je vais aux États-Unis pour différentes raisons, c'est toujours agréable de constater le respect manifesté. Je vous en remercie, c'est très important pour les deux organismes, je crois. Certaines de ces mesures sont très importantes pour renforcer cette culture du respect.

En ce qui concerne les risques et les dangers auxquels doivent faire face les employés des deux organismes, je trouve intrigant de constater que le projet de loi C-4 comprend une définition considérablement plus restrictive du danger par rapport à celle contenue dans le Code canadien du travail. Y a-t-il eu un problème, selon vous? On met davantage l'accent sur une menace imminente ou sérieuse pour la vie et non pas sur des risques potentiels, à venir et prévus. Je me demande si cela vous préoccupe, parce que le personnel de vos deux organismes est souvent confronté, je crois, à des situations dangereuses.

M. Fabiano : Oui. Nous sommes favorables à une définition plus restrictive du danger — non pas plus restrictive, mais plus claire. Comme vous l'avez indiqué, nous travaillons dans un environnement dangereux et risqué. Le travail est dangereux en raison de sa nature même. Toutefois, nous travaillons aussi extrêmement fort pour former nos employés, leur fournir l'équipement de sécurité, et cetera.

Les milieux de travail ne sont pas tous les mêmes et les dangers inhérents à ces milieux sont pris en considération. Il est important de distinguer un danger imminent d'un danger potentiel parce que lorsque quelqu'un invoque le critère du danger et refuse de travailler, nous devons quand même fournir les services essentiels aux détenus pour les nourrir et leur fournir les soins de santé requis. Il nous est donc encore difficile de trouver un juste équilibre entre les risques réels, pour lesquels nous avons besoin d'une définition claire, auxquels nos employés sont confrontés et la protection à leur fournir.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais obtenir une précision. La définition contenue actuellement dans le projet de loi C-4, qui n'a pas été modifiée en vertu de ce projet de loi, est-elle acceptable et appropriée pour vous?

M. Fabiano : Oui.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Monsieur Thibodeau?

M. Thibodeau : Oui, c'est la même chose pour nous. La santé et la sécurité constituent une priorité pour l'agence, et un environnement de travail sûr revêt pour nous une importance

current definition, we think that clarity is key. Especially when dangerous situations are imminent, we need to know what they are and deal with them.

A number of avenues are available to discuss various health and safety concerns for the employees. That's still available and we're continuing to engage with our bargaining agent's partner to make sure we have a safe workplace.

I think the definition of danger provides the necessary clarity to address imminent risk and allows for discussions to take place about safety concerns, with a view to making sure the workplace is safe. We are comfortable with the current definition.

Senator C. Deacon: Thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: I have two questions about sick leave. Is it not true that if employees use sick leave for a period that exceeds the accumulated leave and they leave their job at a later time, they will have to pay back the sick leave?

Mr. Thibodeau: That is what is set out in the collective agreement, except in the event of death.

Senator Bellemare: Thank you for your answer.

In terms of the definition of health and safety, which was amended by Bill C-4 at the time, in the Canada Labour Code, this is not part of the context or the fines in Bill C-62, correct?

Mr. Thibodeau: That's my understanding.

Senator Bellemare: Mine too. Thank you.

[English]

Senator M. Deacon: Thank you very much. We're looking at different workforces from generation to generation. Mr. Fabiano, in your opening statement you mentioned that Bill C-62 amends the act so that employers are no longer exclusively responsible for determining what is essential and what is not, and, of course, an elaboration of Correctional Services work.

My question is about this exclusive right. Is this something that you, your workplaces, your work environment that's coming through, is happy about? We assume this is no longer exclusive, and that part is a good thing, but I would love to know what that conversation looks like at your work.

cruciale. Même si la définition actuelle ne nous crée pas de problèmes, nous estimons qu'une définition claire est essentielle. Tel est le cas tout particulièrement lorsque des situations dangereuses sont imminentes; nous avons besoin de savoir quelles sont ces situations et d'y réagir.

Nous avons accès à un certain nombre de possibilités pour discuter de divers problèmes de santé et de sécurité concernant les employés. Nous continuons de collaborer avec le partenaire de notre agent négociateur pour fournir un milieu de travail sûr.

La définition du danger est suffisamment claire, je crois, pour nous permettre de gérer le risque imminent et de tenir des discussions sur les préoccupations de sécurité, dans le but de fournir un milieu de travail sûr. La définition actuelle nous satisfait.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais poser deux questions en ce qui a trait aux congés de maladie. N'est-il pas vrai que, si un employé utilise des congés de maladie pour une période qui dépasse la période des congés accumulés et que ce même employé quitte son emploi quelque temps plus tard, il devra rembourser les congés de maladie?

M. Thibodeau : C'est ce qui est prévu dans la convention collective, sauf en cas de décès.

La sénatrice Bellemare : Merci de cette réponse.

En ce qui a trait à la définition de santé et de sécurité, qui a été modifiée par le projet de loi C-4, à l'époque, dans le Code canadien du travail, n'est-il pas vrai que cela ne fait pas partie du contexte ou des amendes qui figurent au projet de loi C-62?

M. Thibodeau : C'est ma compréhension.

La sénatrice Bellemare : Moi aussi. Merci.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup. La main-d'œuvre change d'une génération à l'autre. Monsieur Fabiano, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que le projet de loi C-62 modifie la loi de façon que les employeurs n'ont plus la responsabilité exclusive de déterminer quels postes sont essentiels et lesquels ne le sont pas et, naturellement, de définir la nature du travail au Service correctionnel.

Ma question porte sur ce droit exclusif. Êtes-vous satisfait de cela? L'est-on dans vos milieux de travail et dans l'environnement de travail qui se dessine? Nous tenons pour acquis que ce droit n'est plus exclusif, et que c'est une chose positive, mais j'adorerais savoir ce qu'on en dit à votre travail?

Mr. Fabiano: It's interesting, because it's at the workforce level and at the bargaining agent level. At the workforce level I will tell you that it's pretty much unknown. I don't think they are familiar with it. At the bargaining agent level it is appreciated because it puts back the notion of bargaining. I don't believe it's a topic of intense debate among employees directly.

Mr. Thibodeau: I'm going to go in the same direction. I think it's unknown to the individual. To some extent, it is also unknown to managers when we talk about essential services with them. We talk about the definition, we say what are essential services, and then we talk about the rules of engagement. However, the discussion is much more about what is an essential service, what we should be proposing, than about whether we have unilateral rates in relation to determination or whether it's a negotiation.

Senator M. Deacon: That's the right conversation, I think. I just wondered if there was interference supplementing the work at the labour level. Thank you both very much.

[Translation]

Senator Moncion: My question is about sick leave, although I know you mentioned that you wanted to talk about essential services. Employees accumulate 15 days of sick leave per year, don't they?

Mr. Fabiano: Yes.

Senator Moncion: At what point does the short-term disability plan come into play?

Mr. Thibodeau: The short-term disability plan represents the sick leave plan provided for in the collective agreement. To explain all that, I will jump from one end of the equation to the other and then go back to the middle. As I just said, the short-term disability plan is the sick leave plan provided for in the collective agreement. To benefit from the long-term disability insurance plan, there is a 15-week waiting period.

Senator Moncion: Okay.

Mr. Thibodeau: For the period between the two plans, when there are not enough sick leave credits, it's always possible to access an advance of sick leave credits of up to 25 days or to get employment insurance benefits in the event of illness.

Senator Moncion: So I understand that no short-term disability insurance comes into effect before the 15-week waiting period. Employees must absolutely accumulate 15 days a year,

M. Fabiano : C'est intéressant, parce que c'est au niveau du personnel et des agents négociateurs. Je vous dirais que le personnel est très peu conscient de ce droit. Les agents négociateurs par contre en sont contents parce que cela fait redéfinir la notion de négociation. Je ne crois pas que le sujet fasse l'objet de débats intenses entre les employés eux-mêmes.

M. Thibodeau : J'abonde dans le même sens. Les employés ne connaissent pas ce droit. Il n'est pas connu non plus dans une certaine mesure par les gestionnaires lorsque nous parlons des services essentiels avec eux. Nous parlons de la définition qu'on en donne, nous disons ce qui constitue des services essentiels et nous parlons ensuite des règles d'engagement. Toutefois, la discussion porte beaucoup plus sur ce qu'est un service essentiel, ce que nous devrions proposer, que sur la possibilité de décider unilatéralement de la proportion des postes essentiels ou de la tenue ou non d'une négociation à ce sujet.

La sénatrice M. Deacon : C'est la bonne conversation à avoir, je crois. Je me demandais simplement s'il y avait ingérence pour le remplacement des employés. Merci à vous deux.

[Français]

La sénatrice Moncion : Ma question concerne les congés de maladie, même si je sais que vous nous avez mentionné que vous vouliez parler des services essentiels. Les employés accumulent 15 jours de congé de maladie par année, n'est-ce pas?

M. Fabiano : Oui.

La sénatrice Moncion : À quel moment est-ce que le régime d'invalidité de courte durée entre en jeu?

M. Thibodeau : Le régime d'invalidité de courte durée représente le régime de congés de maladie prévu à la convention collective. Pour vous expliquer tout cela, je vais sauter d'un bout à l'autre de l'équation pour ensuite revenir au centre. Comme je viens de le dire, le régime d'invalidité de courte durée est le régime de congés de maladie prévu dans le cadre de la convention collective. Pour bénéficier du régime d'assurance invalidité de longue durée, il y a une période d'attente de 15 semaines.

La sénatrice Moncion : D'accord.

M. Thibodeau : Pour la période de temps entre les deux régimes, lorsqu'il y a un manque de crédits de congé de maladie, il y a toujours la possibilité d'accéder à une avance de crédits de congé de maladie allant jusqu'à 25 jours de congé de maladie ou d'avoir recours au régime de prestations d'assurance-emploi en cas de maladie.

La sénatrice Moncion : Je comprends donc qu'il n'y a pas d'assurance invalidité de courte durée qui entre en vigueur avant la période d'attente de 15 semaines. Les employés doivent donc

up to 75 days, to not be penalized, take advantage of leave credits or have to resort to employment insurance. Is that right?

Mr. Fabiano: Yes.

Senator Moncion: So I now understand the need for leave banks, and I also understand why employees would use their sick days after 75 days, I suppose.

Now, in the case of Correctional Services, I assume that you probably need to take sick leave more frequently than in any other federal government service. Am I mistaken?

Mr. Fabiano: No, you are right.

Senator Moncion: Some of your employees may take more than 15 days of sick leave in a year, either because of injuries or post-traumatic stress issues.

Mr. Fabiano: Absolutely. Our work environment is stressful and we suffer injuries. However, there is a difference between work-related injuries and sick leave.

[English]

If somebody is hurt at work there are other provisions. There is sick leave, workers compensation and other safety nets. I think a combination of factors, including shift work, stressful environments, the activity — it's a physical work. For some people, if they sprain their ankle on the weekend playing baseball and they work in an office they can come to work. In our operation, as a correctional officer, if you sprain your ankle on the weekend you really can't come to work. We've always said that high leave usage is not a fair assumption of our employees because they need to be physically fit to show up to work versus if I sit in an office. If I hurt myself, I can get myself to the office and I can work. There are a couple of factors that indicate why we have high leave usage by correctional officers.

Senator Moncion: It gives us an explanation of why the banks are important for public servants as opposed to when you are in a private enterprise or private company. Some companies, like the one I worked for, after five days you had short-term disability. We had the opportunity to reduce the number of days that were given as sick leave, because if someone was going on sick leave longer than five days then they went on insurance and after 90 days they went on long-term. For the government there

absolument accumuler les 15 jours par année jusqu'à un nombre de 75 jours pour ne pas être pénalisés, pour ne pas avoir recours aux avances de crédits de congé ou pour ne pas avoir à recourir à l'assurance-emploi. C'est bien cela?

M. Fabiano : Oui.

La sénatrice Moncion : Je comprends donc maintenant le besoin relatif aux banques de congés, et je comprends aussi pourquoi les employés utiliseraient — après 75 jours, j'imagine — leurs congés de maladie.

Maintenant, dans le cas des services correctionnels, je tiens pour acquis que vous devez sûrement prendre des congés de maladie plus fréquemment que dans n'importe quel autre service du gouvernement fédéral. Est-ce que je me trompe?

M. Fabiano : Non, vous avez raison.

La sénatrice Moncion : Il est possible que certains de vos employés prennent plus de 15 jours de congé de maladie dans une année, soit parce qu'ils ont subi des blessures ou à cause de problèmes de stress post-traumatique.

M. Fabiano : Absolument. Notre environnement de travail est stressant et on subit des blessures. Toutefois, il y a une différence entre les blessures subies au travail et les congés de maladie.

[Traduction]

Il y a d'autres dispositions pour les employés qui se font blesser au travail. Il y a les congés de maladie, l'indemnisation des accidentés du travail et d'autres réseaux de sécurité. Il y a un ensemble de facteurs, dont le travail par quarts, des environnements stressants, l'activité même — c'est un travail physique. Ceux qui se foulent une cheville en jouant au baseball au cours de la fin de semaine peuvent rentrer au boulot s'ils travaillent dans un bureau. Toutefois, l'agent de correction qui se foule une cheville au cours de la fin de semaine ne peut pas rentrer au travail. Nous avons toujours dit qu'on ne peut juger nos employés en fonction du nombre élevé de congés de maladie qu'ils prennent parce qu'ils doivent être en forme physiquement pour se présenter au travail, contrairement à une autre personne qui travaille dans un bureau. Si je me blesse, je peux encore aller au bureau et travailler. Il y a donc deux ou trois facteurs qui expliquent pourquoi nos agents de correction prennent beaucoup de congés de maladie.

La sénatrice Moncion : Cela nous fait comprendre pourquoi le cumul des congés est important pour les fonctionnaires contrairement aux gens qui travaillent dans une entreprise privée. Dans certaines compagnies, comme celle dans laquelle j'ai travaillé, les employés avaient un congé d'invalidité de courte durée après cinq jours de maladie. Nous avons la possibilité de réduire le nombre de jours accordés en congé de maladie parce que si quelqu'un partait en congé de maladie plus de cinq jours,

is a big cost issue associated with having short-term insurance for 200,000 employees.

Thank you. It clarifies the section that touches on the sick leave and the banks that are constituted by the employees.

Mr. Fabiano: When we talk to young employees it is a bank that you have to manage and it's not something should be expended every week, every year. When I started many years ago I was told you need to build up your bank to 45 days to have a safety net. That was something told to me. That's we tell young people. You need to build up that bank, not for abuse later, but to build the safety net that you require. Banks are important.

[*Translation*]

The Chair: Thank you for the clarification, Senator Moncion.

Mr. Thibodeau, Mr. Fabiano, on behalf of the committee, thank you for your remarks on Bill C-62.

[*English*]

Honourable senators, thank you for your attention and questions. I will remind you that we will continue our study of Bill C-62 at next week's Tuesday morning meeting.

(The committee adjourned.)

cette personne percevait une assurance et, après 90 jours, elle était en congé d'invalidité prolongé. Or il en coûterait cher au gouvernement d'avoir une assurance d'invalidité de courte durée pour 200 000 employés.

Merci. Vos explications clarifient l'article relatif au congé de maladie et au cumul de congés par les employés.

M. Fabiano : Lorsque nous parlons aux jeunes employés, nous devons leur expliquer qu'ils doivent gérer leur cumul de congés; et que ce n'est pas quelque chose qui peut être élargi chaque semaine, chaque année. Lorsque j'ai commencé à travailler il y a de nombreuses années, on m'a dit que je devais accumuler 45 jours de congé de maladie pour me constituer un filet de sécurité. C'est une information qu'on m'a donnée. C'est ce que nous disons également aux jeunes. Ils doivent se constituer une réserve de congés, non pas pour en abuser plus tard, mais pour se construire un filet de sécurité. Il est important de se constituer une réserve de congés.

[*Français*]

Le président : Merci, sénatrice Moncion, de la précision.

Au nom du comité, monsieur Thibodeau, monsieur Fabiano, je vous remercie d'avoir témoigné au sujet du projet de loi C-62.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs et honorables sénatrices, je vous remercie de votre attention et de vos questions. Je vous rappelle que nous poursuivrons notre étude du projet de loi C-62 la semaine prochaine, à notre séance de mardi matin.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, October 31, 2018

The Honourable Scott Brison, P.C., M.P., President of the Treasury Board and Minister of Digital Government.

WITNESSES

Tuesday, October 30, 2018

Department of National Defence and the Canadian Armed Forces:

Patrick Finn, Assistant Deputy Minister (Matériel).

Public Services and Procurement Canada:

André Fillion, Assistant Deputy Minister, Defence and Marine Procurement.

Wednesday, October 31, 2018

Treasury Board of Canada Secretariat:

Sandra Hassan, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations;

Dennis Duggan, Senior Labour Relations Consultant, Compensation and Labour Relations;

Jérôme Mercier, Director, Expenditure Analysis and Compensation Planning, Expenditure Management Sector.

Wednesday, October 31, 2018

Canada Border Services Agency:

Marc Thibodeau, Director General, Labour Relations and Compensation.

Correctional Service Canada:

Nick Fabiano, Acting Assistant Commissioner, Human Resources Management.

COMPARAÎT

Le mercredi 31 octobre 2018

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique.

TÉMOINS

Le mardi 30 octobre 2018

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes:

Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels).

Services publics et Approvisionnement Canada:

André Fillion, sous-ministre adjoint, Approvisionnement maritime et de défense.

Le mercredi 31 octobre 2018

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Sandra Hassan, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, consultant principal en relations de travail, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Jérôme Mercier, directeur, Analyse des dépenses et planification de rémunération, Secteur de la gestion des dépenses.

Le mercredi 31 octobre 2018

Agence des services frontaliers du Canada:

Marc Thibodeau, directeur général, Relations de travail et rémunération.

Service correctionnel Canada:

Nick Fabiano, commissaire adjoint par intérim, Gestion des ressources humaines.